This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 976,822

PROPERTY OF THE
University of
Michigan
Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

540.5
C143

SAMUEL CHABERT

Ancien élève de l'École Normale Supérieure,
Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Grenoble.

MARCELLUS DE BORDEAUX

ET LA SYNTAXE FRANÇAISE

PARIS

ALBERT FONTEMOING, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME
du Collège de France, de l'École Normale Supérieure et de la Société des Études historiques
4, rue Le Goff, 4

1901

MARCELLUS DE BORDEAUX

ET LA SYNTAXE FRANÇAISE

valeur intellectuelle ou littéraire : notre incompétence dans les deux premières questions, la réponse trop facile qu'on doit faire à la troisième — tant Marcellus est, à tous égards, privé de sens critique — nous fait un devoir de nous abstenir. C'est donc à la forme seule que nous nous attacherons : elle est médiocre, dira-t-on, elle n'a aucune valeur artistique, n'importe qui, à Bordeaux vers la même époque, eût été capable d'accumuler ainsi sans ordre ni soin le même fatras de recettes populaires? C'est précisément là ce qui donne à notre étude sa véritable portée ; ce n'est pas la langue d'un auteur que nous avons sous les yeux et que nous voulons examiner ; c'est plutôt celle du public, c'est le *sermo vulgaris* des Gallo-Romains du v[e] siècle qui parlaient encore un latin grammaticalement correct : et si nous ajoutons que, dans son esprit de charité chrétienne, Marcellus a voulu, comme il le dit, que son livre pût être communiqué à tous ses frères en Jésus-Christ, à tous les malades, aux pauvres surtout et aux misérables[1], il est clair que, loin de se mettre en frais d'éloquence et de haut style, — il en était capable à l'occasion, — tout au contraire il a cherché à parler, *salva quidem grammatica*, comme ses contemporains de Gaule, et que son unique souci a été de *vulgariser* des remèdes.

Plus sa personnalité disparaît dans son livre, plus se révèle à nous dans son intégrité et dans sa *pureté* le langage que nous nous proposons d'examiner : nous ne recherchons dans ce livre ni un auteur ni même un homme, mais un témoin ; les locutions, les tours populaires, les idiotismes de toute espèce, l'emploi des *outils grammaticaux* les plus vulgaires : tel est l'objet de notre étude, et voici dans quel esprit, disons mieux, dans quel espoir nous l'avons entreprise.

Une langue, notre langue en particulier, n'est pas seulement faite de sons, de mots et de formes déterminées, toutes choses qui consti-

---

[1] Préface, éd. Helmreich, p. 2, l. 3-4 (toutes nos citations se réfèreront aux pages et aux lignes de cette édition). Remarquons dès maintenant qu'il a transcrit en caractères latins tous les mots grecs de Scribonius ; souvent même il les décline en latin. Seules les formules magiques sont reproduites avec leurs caractères grecs ; mais peu devait importer, puisque le sens en était mystérieux, c'est-à-dire inintelligible.

tuent la matière du langage, et qu'on hérite de ses ancêtres, qu'on reçoit des envahisseurs ou des voisins, qu'on modifie suivant les exigences des organes vocaux : cette matière est disposée, vivifiée, dirigée dans son évolution, par l'intelligence de chaque peuple, et le caractère qui lui est imprimé de ce chef constitue au sens le plus large du mot la *syntaxe*, c'est-à-dire le fruit même de la coopération d'une faculté créatrice : ὁ νοῦς πάντα διεκόσμησεν, la syntaxe est vraiment le produit de l'intelligence. On a pu critiquer les expressions de *Vie du langage* ou *Vie des mots*[1] ; on a dit, et à juste titre, que les *mots* sont inertes, et qu'ils n'ont de vie que celle qui leur est incessamment donnée par quiconque s'en sert ; mais cette critique n'atteint que le choix des mots et la morphologie proprement dite, elle ne saurait s'appliquer à la syntaxe. Une langue imposée à ceux qui ne devaient pas naturellement la parler, une langue dont le domaine s'étend non seulement par la force de sa supériorité intrinsèque, mais encore par droit de conquête militaire, voit nécessairement se précipiter l'évolution de sa syntaxe, et fausser le jeu de ses organes : l'*atticisme* dépérit et disparut en quittant l'Attique et en conquérant l'immense territoire du monde grec, les Athéniens seuls étaient capables de le conserver, et l'époque de sa diffusion coïncida précisément avec le commencement de sa décadence[2] ; notre français parlé hors de nos frontières n'est plus que jusqu'à un certain point du français ; le latin exporté en Afrique, en Espagne, en Roumanie, en Gaule, devint bientôt du *roman*. Les Romains, qui soumirent tant de peuples, ne supprimèrent aucune race et ne se substituèrent nulle part à aucune ; on adopta leur vocabulaire, bien lentement il est vrai[3], et, autant qu'on le put, leur prononciation ; on demeura réfractaire à leur syntaxe. Peu à peu, sans secousse ni heurt apparent, chaque peuple

---

[1] Tel est le titre d'un ouvrage célèbre de A. Darmesteter, critiqué depuis par M. Bréal, *Sémantique*.

[2] Cf. S. Chabert, *L'Atticisme de Lucien*, p. 12.

[3] On sait combien la langue des Gaulois put résister à l'invasion du parler romain ; Sidoine Apollinaire, *ép.* III, nous dit que la noblesse gauloise va dépouiller enfin « *sermonis celtici squamam* » ; Claudien, *de mulabus gallicis*. Marcellus, en donnant le nom gaulois de certaines plantes, nous laissent entendre que, plus de quatre siècles après Jules César, la langue nationale était vaincue, domptée, soumise, mais non pas anéantie.

adaptait à la sienne l'idiome des vainqueurs. Nous n'avons garde de nier, même à cet égard, l'influence des Romains ; mais nous ne voyons là qu'une influence [1], et, sur ce point, nous nous expliquerons plus longuement dans le corps même de cette étude.

Quels sont les mots qui caractérisent le plus particulièrement la syntaxe ? Nous n'hésitons pas à répondre : les *outils grammaticaux*, et, ce disant, nous commettons une sorte de tautologie. Mais, depuis que M. Bréal a si nettement défini ces éléments du langage [2], ces mots ont acquis un sens parfaitement précis et concret : ce sont tous les *auxiliaires*, tous les mots par l'intermédiaire desquels s'expriment les fonctions des divers termes de la proposition, tous les mots indépendants qui ont progressivement remplacé les désinences flexionnelles, et c'est aussi la construction elle-même [3], puisque la construction de nos jours tient si souvent lieu de l'ancienne flexion : pronoms, verbes et particules auxiliaires, tels sont les éléments dont l'emploi constitue vraiment la syntaxe d'une langue, suivant qu'il est multiplié ou restreint, facile ou pénible, intelligent ou maladroit ; et tels sont ceux qui devront retenir notre attention, puisque dans la syntaxe de Marcellus nous avons, si tout ce qui précède est exact, quelque chance de découvrir en germe la syntaxe du français, formé depuis, mais alors pour ainsi dire à l'état embryonnaire.

Cette recherche de l'élément français qui peut figurer dans le latin de Marcellus est le fruit d'études longues et minutieuses ; le champ en sera très précis, étant borné à l'examen des *auxiliaires* divers du langage, auxquels est due la simplification progressive : — 1° de la morphologie des noms : ce sont les prépositions pour les cas obliques ; — 2° de la morphologie des verbes : ce sont les auxiliaires verbaux des temps et des modes, les auxiliaires verbaux et pronominaux des voix, et enfin les auxiliaires pronominaux des personnes ; —

---

[1] Dans son *Essai philosophique sur la formation de la langue française* (1852), Edélestand du Méril disait déjà : « Si l'influence matérielle du latin fut toujours dominante....., ce n'en serait pas moins l'exagérer à plaisir que de la juger sur les racines qui sont restées dans le vocabulaire et de faire des origines de la langue une simple question d'étymologie ». P. 191.

[2] *Essai de Sémantique*, ch. I et XXII.

[3] Elle ne joue pas un grand rôle à ce titre dans le *De medicamentis* : la flexion des cas droits est résistante encore, et pour longtemps.

3° du sens même de la phrase : ce sont les pronoms et adverbes proclitiques, et les *rappels* de toute sorte, dont le principal est l'article. Tous, ou à peu près, ces éléments existaient dans le latin parlé, autant du moins que nous pouvons nous en rendre compte ; c'est de leur développement singulier qu'est née la langue française, toute de clarté et de probité, nette comme un terrain où seraient prodigués les flèches indicatrices et les travaux de voirie. Multiplier dans un pays les routes et les moyens de renseignements, c'est en compliquer la carte, mais ce n'est pas en bouleverser [1] ni en embrouiller la topographie, c'est l'éclaircir ; et la transformation du latin en français ne fut autre chose qu'un grand travail d'éclaircissement, conforme, croyons-nous, à l'esprit et aux désirs, aux besoins, si l'on veut, du peuple qui habitait la Gaule.

Où en était ce travail au temps de Marcellus ? Nous essaierons d'en juger en toute impartialité ; mais une étude préliminaire s'impose, à propos d'un compilateur sans scrupule qui pilla de son mieux, et avec toutes les précautions d'un bon ouvrier déménageur, les auteurs dont il pouvait utiliser les livres. Nous commencerons donc par la critique du texte qui porte son nom et constitue le traité *De medicamentis*.

CHAPITRE I

LE VRAI TEXTE DE MARCELLUS

Marcellus, dans sa préface, avoue sans aucun embarras que son livre est fait de pièces et de morceaux : le fruit de ses conversations, de son expérience, de ses lectures, tout cela, dit-il, « *sparsum inconditumque collegi et in unum corpus, quasi disjecta et lacera Æsculapius Virbi membra, composui :* j'ai recueilli ces renseignements épars et désordonnés pour les rassembler en un seul corps : tel Esculape réunit jadis les membres dispersés et déchirés de Virbius (sur-

[1] A plus forte raison est-il absolument inexact de qualifier notre langue, comme on l'a fait si souvent, de latin *estropié*.

nom latin d'Hippolyte ressuscité par la protection de Diane) ». A vrai dire, le chaos et la confusion règnent encore sans conteste dans l'intérieur des chapitres : nous aurons lieu d'y revenir.

Que faut-il donc entendre par les mots *collegi* et *composui?* S'agit-il d'un recueil de *Pages choisies* des médecins les plus illustres, textuellement recopiées et coordonnées sans autre altération qu'une disposition nouvelle ou un mélange avec d'autres? ou bien, dédaignant la lettre, Marcellus s'est-il attaché au sens seulement et à l'exactitude dans la transcription des substances et des proportions? Les auteurs qu'il va citer figurent-ils par fragments intacts dans le *De medicamentis*, ou bien en sont-ils seulement les sources, non les parties intégrantes? La question est pour nous capitale : étudier l'esprit français dans les locutions du latin Caton ou de Pline le cisalpin, serait une entreprise fâcheuse, et non seulement vaine, mais ridicule : il convient donc avant tout de ne pas s'y exposer.

Or, la suite du texte de Marcellus nous donne une liste sommaire, sinon complète, des sources auxquelles il a puisé : « Il ne s'est pas borné à une lecture des vieux auteurs de médecine *qui ont écrit en latin*, les deux Pline, Apulée, Celse, Apollinaire, Designatianus et aussi quelques contemporains illustres, *cives ac majores nostri*, Siburius, Eutrope et Ausone » ; il a aussi consulté l'expérience des paysans et des empiriques : « *Sed etiam ab agrestibus et plebeis remedia fortuita atque simplicia, quæ experimentis probaverant, didici.* » Constatons dès maintenant que l'ouvrage n'est pas en entier une transcription d'autres ouvrages; quelque emploi que Marcellus ait fait des textes qu'il a lus, il a bien certainement rédigé lui-même tout le reste, et écrit de sa propre main tout ce que les paysans, les sorciers ou les *bonnes femmes* lui ont bénévolement raconté. Et déjà plus haut il avait distingué ce qu'il savait pour l'avoir lu, de ce que l'expérience ou les conversations lui avaient appris. Il y a donc du *Marcellus* dans le *De medicamentis*, et c'est bien quelque chose; reste à en déterminer la place et les proportions dans la mesure du possible.

Deux méthodes se présentent à nous, et nous emploierons tour à tour l'une et l'autre : 1° rapprocher du texte de Marcellus celui des auteurs qu'il cite, quand nous l'avons conservé, et se rendre compte de ses procédés d'*inspiration;* 2° rechercher si les rythmes — qui sont purement cicéroniens dans la préface, seul texte que de prime

abord on puisse attribuer à Marcellus — ne distingueraient pas les fins de phrases de notre auteur de celles des auteurs peu « cicéroniens » qu'il a pu transcrire. Nous devons à M. Louis Havet l'idée et les procédés de cette dernière méthode. Mais tout d'abord il faut savoir d'où vient ce texte, et si les manuscrits ne nous renseigneraient pas à quelque égard. Plus est obscure la nuit et épaisses les ténèbres qui nous entourent ici, plus est précieux le plus faible des rayons qui pourront nous éclairer : gardons-nous donc d'en laisser perdre aucun.

***

Nous n'avons actuellement qu'un seul manuscrit du *De medicamentis :* il est connu sous le nom de *Laudunensis*, et se trouve sous le n° 120 à la bibliothèque de Laon. Il a été étudié et décrit avec le plus grand soin par Rose, dans son article *über die Medicina Plini* (*Hermès*, t. VIII, pp. 30 sqq.). C'est un fort beau manuscrit sur parchemin, du x[e] siècle environ, formé de *terniones* et de *quaterniones* irrégulièrement alternés. La première des feuilles a disparu, et, avec elle, le nom de Marcellus : un lecteur, voyant sans doute la suscription de la dernière des lettres qui précèdent le texte : « Epistula Vindiciani comitis archiatrorum ad Valentinianum imperatorem », a rétabli en titre *Vindiciani medicina*, et ce titre est reproduit en lettres d'or sur le dos du volume. Ainsi nulle part, dans l'unique manuscrit que nous ayons, le nom de Marcellus ne figure. La fin manque également, à partir du chapitre XXXIV, 85, p. 356 de l'édition Helmreich ; et de plus il manque en divers endroits, à l'intérieur du livre, un peu plus de huit feuilles ; bref, il n'en reste plus guère que vingt-six sur trente-quatre, soit environ les trois quarts. Tel qu'il est, ce manuscrit se trouve donc en pire état que l'infortuné Virbius en personne.

Par bonheur l'édition *princeps* (Bâle, Janus Cornarius, 1536) a été donnée d'après un manuscrit plus complet, — sinon absolument complet : cela, nous ne le saurons jamais, et d'ailleurs peu importe, — et qui n'est pas celui de Laon : car l'édition imprimée présente, à onze endroits différents[1], des mots et même des groupes de mots que

[1] Le détail en est donné par Helmreich ; nous ne croyons pas devoir les relever ici, tant le texte même en est insignifiant.

le *Laudunensis* ne contient pas ; disons mieux, que le *Laudunensis* ne contient plus, car les deux manuscrits se ressemblent beaucoup, et peut-être dérivent-ils directement d'un seul et même archétype. D'autre part, le manuscrit de l'édition *princeps* semble n'avoir pas contenu certains passages qui figurent dans le *Laudunensis*, puisque le premier éditeur ne les a pas reproduits et que l'un d'eux[1] est d'une importance telle que l'omission n'en peut être attribuée à quelque inadvertance. Le plus singulier est que, dans cette lacune de treize paragraphes, un seul, au beau milieu, a été conservé dans l'édition *princeps* : faut-il croire qu'un demi-*ternio* a été déchiré, à ces deux lignes et demie près, qui constituent dans l'édition Helmreich le § 4 du ch. XXIX ? Mais, dans ce cas, Cornarius n'aurait-il pas signalé cette lacune du manuscrit ? Tout cela est assez obscur ; et du reste cette partie du *De medicamentis* est rédigée avec une telle confusion que, malgré le désordre où semble se complaire ordinairement l'auteur, l'incohérence ici dépasse toute mesure. Si le manuscrit avait une lacune, les idées certes n'en présentaient pas ; et l'absence, dans le tas, d'une douzaine de recettes analogues aux autres ne pouvait en soi être remarquée du plus scrupuleux des éditeurs.

Au point de vue de la critique du texte, toutes ces différences en quantité sont négligeables ; des divergences graves dans la rédaction de parties conservées par l'une et l'autre source auraient beaucoup plus de prix ; malheureusement on n'a pu en relever aucune. Nous n'avons donc, au fond, qu'un seul et même manuscrit, puisque les deux sources ne diffèrent guère que par des fautes ordinaires chez les copistes. Aucune mention n'est faite d'un côté ni de l'autre des passages transcrits d'ailleurs et que nous allons tâcher de relever ; tout est recopié de la même écriture, sans nulle distinction, sans que le copiste ait paru se douter qu'il y avait là des textes d'origines fort différentes. La lacune même que nous avons signalée tout à l'heure porte, moitié sur un texte qui est probablement de Marcellus, moitié sur un texte certain de Scribonius. Il est clair que la tradition manuscrite ne nous apprend absolument rien.

---

[1] Depuis ch. XXVIII, § 66, jusqu'au ch. XXIX, § 5 inclus, sauf ch. XXIX, § 4. Dans l'éd. Helmreich, de la p. 300, 26, à la p. 303, 17.

***

Passons donc à la première de nos deux méthodes : Marcellus a cité dans sa préface, à titre d'*inspirateurs* de son texte, les auteurs latins suivants : les deux Pline, Apulée, Celse, Apollinaire, Designatianus et les contemporains — ses concitoyens — Siburius, Eutrope et Ausone.

Disons tout de suite que les textes de ces trois derniers auteurs nous sont inconnus, et que, dans ces conditions, aucune recherche n'est possible. Ajoutons que Marcellus a dû les mettre à contribution dans une très large mesure ; il les connaît mieux, puisqu'ils sont ses compatriotes, à peine ses aînés : « *Aliique nonnulli etiam proximo tempore illustres viri, cives ac majores nostri.* » De plus ils parlent à peu près la même langue, selon toute apparence ; ils sont probablement chrétiens ; bref, ils ne sont pas seulement du pays de Marcellus, ils sont de son monde, et, au sens le plus large du mot, de sa génération intellectuelle : Gaulois, Bordelais même, de ces Gallo-Romains qui, à défaut d'une diction très pure, professaient du moins la plus haute estime pour la civilisation des conquérants, s'en étaient imprégnés dans la mesure du possible, et semblaient avoir perdu toute conscience des différences d'esprit et d'origine qui, au fond, les séparaient si profondément de leurs vainqueurs ; c'était par eux que les lettres et la culture de Rome devaient en quelque sorte se survivre, jusque par-delà les invasions barbares, la défaite et l'extermination, à la cour des plus odieux Mérovingiens. Que faire, en l'absence de tout texte? Ne faut-il pas renoncer dès maintenant à distinguer les semblables, à déterminer dans cette foule de recettes bizarres ou absurdes ce qui est de Marcellus, et ce qui est de gens probablement tout pareils à lui-même? Dirons-nous que les superstitions les plus grossières sont à coup sûr de Marcellus, qui avait admis dans son recueil des remèdes de paysans, et qui n'aurait pu découvrir dans les livres de contemporains si lettrés de si grotesques niaiseries? Ce serait faire beaucoup d'honneur à ces *illustres viri* que Marcellus nomme avec tant de déférence. Qui ne sait que Pline l'Ancien lui-même, le plus sérieux des compilateurs, ne s'est que de loin en loin révolté contre la sottise des « sorciers » dont il rappor-

tait les formules ? Il est certes probable que les recettes les plus stupides viennent des illettrés, et que Marcellus en a été le premier et très naïf rédacteur, mais de là à distinguer formellement deux parties, de caractères nettement tranchés, il y a loin. Les paysans ont pu donner des renseignements intelligents, malgré leur simplicité ; les savants, hélas ! ont pu, surtout à cette époque, dire mainte niaiserie. Bornons-nous à considérer tout cela comme une simple indication : ce sera prudent.

Mais, plus on éprouve de difficulté à découvrir dans le *De medicamentis* l'élément *contemporain*, plus il est probable que cette découverte en soi n'aurait que fort peu d'importance pour l'objet que nous poursuivons. Siburius, Eutrope, Ausone, sont probablement, pour la forme, de vrais Marcellus? Tant mieux pour notre étude : notre champ d'investigation en sera plus large. N'est-ce pas la langue d'une époque, d'un pays surtout, qui nous intéresse? Et n'avons-nous pas dit en débutant que peu nous importe en soi la personne de Marcellus ? C'est à titre de représentant qu'il nous servira, et plût à Dieu que ses contemporains fussent ses seuls fournisseurs, et que le problème se bornât là !

Helmreich suppose que Marcellus a bien pu exploiter aussi Vindicianus, qu'il ne nomme pas dans sa préface, et dont le traité *de expertis medicamentis* devait surtout lui convenir. En effet nous trouvons en tête du *De medicamentis* une assez longue épître de Vindicianus, comte des *Archiatri,* à l'empereur Valentinien (soit le I^er^ du nom, 364-375 ; soit le second, 375-392 ; le III^e^ ne régna qu'à partir de 424, certainement après la rédaction du *De medicamentis*). Nous croirions plutôt pour notre part qu'un si haut personnage eût été nominativement désigné, si réellement son livre eût été mis à contribution ; le premier médecin de l'empereur ne pouvait être rangé parmi les *alii nonnulli,....* à moins qu'il ne soit effectivement désigné sous l'un des noms Siburius, Eutrope ou Ausone, comme Scribonius par le nom de Designatianus (ainsi que nous le verrons plus loin), ou encore que son ouvrage ne fût, au su de Marcellus, qu'une compilation de ces trois-là. Quoi qu'il en soit de ces deux hypothèses, son cas serait le leur, et nous n'avons pas à y insister.

* * *

Ainsi, pour ces auteurs, toute recherche serait infructueuse, il est vrai ; mais, jusqu'à un certain point, ces investigations ne sont pas nécessaires. Il n'en est pas de même des six autres : « *Uterque Plinius et Apulejus et Celsus et Apollinaris ac Designatianus.* » Et, tout d'abord, voici que l'un d'eux, *Apollinaris,* ne nous est pas plus connu que les Bordelais. Il l'est même beaucoup moins : vivait-il sous les premiers empereurs comme les cinq autres? Était-il Romain ou provincial? Fut-il un rédacteur original ou un simple compilateur? Se préoccupait-il ou non de bien écrire? On ne sait; et, s'il faut prendre à la lettre la mention de Marcellus, s'il n'y a pas là quelque erreur dans la transcription du nom, nous voilà en présence d'une lacune dont l'importance même nous échappe absolument.

Mais est-ce bien une lacune? Apulée, dont le nom figure précisément avant celui de Celse, n'est certainement pas l'illustre écrivain du IIe siècle, puisque celui-ci ne s'est jamais, que nous sachions, mêlé de médecine, non plus que l'un des auteurs de traités parus sous ce nom, puisque ces traités datent seulement du Ve siècle, et eussent été par conséquent, comme Siburius et les deux autres, qualifiés par Marcellus de contemporains. Ne serait ce pas cet *Apulejus Celsus* que Scribonius nous présente comme un de ses maîtres[1] et qui était né à *Centuripae,* au pied de l'Etna? Cet homme, qui gardait si jalousement le secret de ses propres recettes[2], en avait quelque part consigné les formules. Mais il est plus vraisemblable que Marcellus a seulement lu son nom dans le livre de Scribonius[3], et qu'il le donne pour un de ses auteurs, quand il ne le cite que de seconde main. Lire Scribonius, c'était dans quelque mesure lire Apulejus Celsus, et Teuffel a bien raison quand il traite de « prétendues

---

[1] Scribon., recettes 94 et 171.

[2] Scribon., recette 94 : « *Hoc medicamentum Apulei Celsi fuit, praeceptoris Valentis et nostri, et nunquam ulli se vivo compositionem ejus dedit, quod magnam opinionem ex ea traxerat.* »

[3] C'est encore le cas quand il cite, avec le pseudo Pline, le médecin grec Soranus (p. 180, l. 3), puisque de son propre aveu il n'a consulté que des Latins.

sources » les auteurs cités dans la préface de Marcellus. Apollinaire, inconnu d'ailleurs, serait peut-être une source du même genre; mais il y a mieux.

Le nom de *Celse,* l'un des plus sérieux auteurs dont nous ayons conservé les ouvrages, semblerait devoir être gros d'indications et d'explications; contemporain de Scribonius, en somme, il est cité sous son vrai nom, Cornelius Celsus, en tête de la cinquième et de la sixième lettre placées entre la préface et le texte du *De medicamentis :* c'est donc bien lui que Marcellus a voulu désigner, et non un autre? Rien n'est moins sûr. La cinquième lettre, « *Cornelius Celsus C. Julio Callisto* », est de Scribonius lui-même, le fait est là; et, quant à la sixième, à Pullius Natalis, que peut-on dire? Elle ne figure pas dans ce que nous avons gardé de Celse, voilà tout. Ne pouvons-nous prévoir dès maintenant que *Celse, Apulée* et Scribonius ne font ici qu'un seul et même personnage, et que, s'il ne faut pas nécessairement lire « *Apulejus Celsus* » au lieu de « *Apulejus et Celsus* », il est plus que probable qu'il y a eu confusion dans l'esprit de Marcellus entre le grand Celse et le maître de Scribonius?

Ici, du moins, une contre-épreuve est possible, par le rapprochement des textes de Marcellus sur les points communs. Nous avons fait ce travail en toute conscience : les résultats sont à peu près négatifs.

Celse est aussi sérieux que Marcellus est simple; il parle des empiriques, au livre I, avec justesse et bon sens. Les parties de ce qui nous reste de son encyclopédie, qui lui sont pour le fond communes avec Marcellus, sont le livre IV, le livre VI et la fin du livre V, consacrés aux maladies des diverses parties du corps; de plus, le livre V est en partie une pharmacopée comme le *De medicamentis,* et enfin (IV, 4, 1) il recueille, à propos de l'angine, une sorte de superstition qu'il s'excuse de rapporter. Or, cette superstition, revue, développée et embellie par Scribonius (recette 70), et par Marcellus lui-même encore beaucoup plus (ch. XV, 5, 6, 8, 9), n'est nullement rapportée dans les mêmes termes :

Celse : « *Vulgo audio, si quis pullum hirundinis ederit, angina toto anno non periclitari; servatumque eum ex sale, cum is morbus urget, comburi, carbonemque ejus contritum in aquam mulsam, quae potui datur, infricari, et prodesse.* »

Marcellus, XV, 8-9 : « *Ad synanches molestiam et faucium dolorem periculosum efficax medicamen conficitur diligenter et reconditum in praesidio habetur : jus, in quo hirundinum pulli cocti fuerint, accipitur tepens et intra fauces continetur atque aliquid inde transmittitur. Sed praecipue contra synanchen prodest, si hirundininos pullos in nido prendas et vivos incendas, ut pulvis ex his fiat, die Jovis liduna luna vetere. Sed observa ut impares in nido invenias et quanti fuerint exuras. Horum in calida aqua pulverem bibendum dabis et de ipso pulvere digito locum synanches ab intro continges ; miraberis remedium,* etc. P. 142, 5 sqq.

Si Marcellus s'est ici, directement ou non, inspiré de Celse, certes, ce n'est pas dans la forme qu'il l'a suivi.

Des collyres, nommés du nom de leur inventeur, se trouvent également décrits par Celse et dans le *De medicamentis ;* mais les noms des inventeurs sont seuls identiques. Rapprochons par exemple les définitions, de part et d'autre, du collyre *acharistion :*

Celse, VI, 6, 6 : « *At ipsius Theodoti, quod a quibusdam* ἀχάριστον *nominatur, ejusmodi est : Castorei, nardi Indici, singulorum p* I, lycii p* =, papaveris lacrimae tantumdem, myrrhae p* II, croci, cerussae elotae, aeris combusti, singulorum p* VIII, gummi p* XVIII, acaciae suci p* XX, stibis tantumdem ; quibus aqua pluviatilis adjicitur.* »

Marcellus, p. 63, 19 : « *Collyrium acharistum* (mot bien gauchement expliqué p. 206, 7) *Theodotium ab Antigono inventum, accipit haec : Acaciae denarios XX, Stibis d. X, croci d. I sem., aloes d. II, murrae d. II, cadmiae d. VIII, castorei victoriati duas tertias partes, opii d. I, lycii d. II, aeris usti d. VIII, cerussae d. IV, nardi spicae d. I et tertias ejus, cummis d. XX, palmarum ossa sive nucleos ustos d. XXX, trita haec ex aqua pluviatica conficiuntur.* »

Et, p. 93, 1 : « *Descriptio acharisti collyrii : aeris usti et loti — II, cadmiae lotae — II et scrip. VI, croci — I, opi — I et scrip. VI, myrrae troglodytidis scrip. III, turis VI, gummis scrip. XVIII, vini optimi quod sufficiat, quo omnia colligantur et collyria fingantur.* »

Ces deux recettes de Marcellus diffèrent absolument l'une de l'autre, et aussi de celle de Celse. De même le collyre de Denys : Celse, VI,

6. 4, et Marcellus, p. 79. 7 : la recette donnée par Celse contenait quatre éléments, celle de Marcellus en a quinze, dont un seul, la gomme, se trouvait indiqué par Celse.

Il serait fastidieux d'insister davantage et, dans un chapitre qui n'est qu'une introduction, d'exposer tout le détail, et non pas seulement les conclusions de nos recherches : ni les *expressions*, ni le plus souvent les définitions ne sont concordantes. Mais nous ne pouvons quitter Celse sans présenter une dernière observation.

Cet Apulejus Celsus, le maître de Scribonius, ne serait-il pas le Celse même dont nous possédons quelques livres ? Celui-ci est incontestablement (Teuffel, § 280) d'une génération à peine plus ancien que Scribonius ; les deux textes cités plus haut de Scribonius portent *Apulei Celsi*, ce qui diffère bien peu vraiment de *Auli Celsi*, *Aulus* étant, d'après le titre de l'ouvrage que nous possédons, le prénom de Cornelius Celsus. La confusion faite par Marcellus dans la cinquième des lettres placées en tête du *De medicamentis* s'expliquerait plus facilement encore, si vraiment Cornelius Celsus a été le maître de Scribonius ; enfin l'histoire de la littérature médicale serait déchargée du nom d'un Apulejus Celsus, inconnu en dehors d'un double texte, fort discutable, de Scribonius. On ne sait rien de la vie de Celse : on le dit Cisalpin, mais où est la preuve décisive qui empêche de le croire Sicilien ? Une seule difficulté se présente : Celse, dit-on, vivait encore sous Néron, et Scribonius, dans son livre écrit vers 47, sept ans avant l'avènement de Néron, semble dire que son maître est déjà mort : « *Hoc medicamentum Apulei (?) Celsi fuit, praeceptoris Valentis et nostri, et nunquam ulli se vivo compositionem ejus dedit, quod magnam opinionem ex ea traxerat* (recette 94). — *Antidotus Apulei (?) Celsi praeceptoris, quam quotannis componebat et genere quodam publice mittebat Centuripas, unde ortus erat* (recette 171). » Pour nous, qui ne nous occupons qu'indirectement de Scribonius, il nous suffit d'avoir posé la question : mais il est clair dès maintenant que Marcellus ne connaît Apulée, ni Celse, ni Apulejus Celsus qu'à travers Scribonius, et qu'il ne faudrait plus tant s'étonner de ce que Scribonius en personne, tant pillé par Marcellus, ne fût même pas nommé dans sa préface.

Mais le fait est qu'il y est nommé : Designatianus n'est autre que Scribonius, et je propose de lire : « *Et Apulejus (et) Celsus et Apollinaris ac Designatianus*, Apulée, Celse (ou Apulejus Celsus), Apol-

linaire, et (leur compilateur) Designatianus. » Le changement de particule, *ac* au lieu de *et*, serait ainsi motivé par le changement de relation.

Que savons-nous de ce Designatianus ? Rien, en dehors de ce que dit Marcellus, qui se borne à le nommer dans sa préface, mais qui cite de lui une lettre à ses fils : « *Largius Designatianus filiis suis* » ; et cette lettre sert de préambule à la traduction d'une lettre d'Hippocrate au roi Antiochus (quel peut bien avoir été, au v^e^ siècle av. J.-C., ce roi Antiochus ?), suivie elle-même d'une seconde lettre du même Hippocrate, traduite par Mécène : « *Epistula alia ejusdem Hippocratis ex Graeco translata ad Maecenatem.* » Or Mécène mourut en 9 av. J.-C. Si nous considérons que Scribonius avait pour surnom Largus (gén. *Largi*, comme celui de *Largius*), qu'il avait sérieusement consulté Hippocrate, et qu'enfin il serait vraiment extraordinaire que Marcellus eût oublié son principal fournisseur, celui dont il a emprunté à la fois le plan, et, en majeure partie, le texte, n'est-il pas à peu près certain que ses deux premières lettres sont entièrement de Scribonius, et que celui-ci est déjà nommé dans la préface ? Pour la troisième lettre, le nom de Mécène, mort sans doute avant la naissance de Scribonius, présente une bien grave difficulté ; mais l'auteur de la première lettre ne dit nullement qu'il en ait traduit deux. La cinquième, et probablement la sixième (qui est, comme la première, la préface d'une traduction), sont encore de Scribonius ; soit au moins quatre sur sept : justice lui est bien rendue.

En résumé, Apulejus, Celsus, Apollinaris et Designatianus ne représenteraient qu'un seul et même auteur, Scribonius, et, pour celui-là, nous savons comment Marcellus l'a *utilisé :* il l'a *presque* littéralement copié. Helmreich a relevé, sur les 2530 §§ dont se compose le *De medicamentis,* exactement 512 §§ extraits de Scribonius [1] ; et, comme ils sont en général fort longs, il n'est pas exagéré de dire qu'ils constituent le quart de l'œuvre. Ils sont ordinairement placés en tête des chapitres, tout comme dans la préface les lettres de Scri-

[1] Peut-être davantage encore : nous n'avons aucun manuscrit de Scribonius, et l'*éd. princ.* (Ruellius, Paris, 1628) est fort incomplète et incorrecte ; il est vraisemblable cependant que Marcellus aura pu consulter le texte dans son intégrité.

bonius en tête des autres ; mais il s'en trouve aussi dans le milieu. Le chapitre XXIX (p. 302) débute par un extrait d'une longueur telle, que les trois cinquièmes tout au plus du chapitre entier sont de Marcellus. D'ailleurs, nulle préoccupation de déguiser l'emprunt : p. 64, 9 (Scrib., recette 38), Marcellus oubliant qu'il s'adresse à *ses* fils, transcrit : « *Non autem praeterit me habere te prudentes ocularios, quibus si nomina dixeris..... invenies.* » Telle est la conclusion de Scribonius pour les maux d'yeux ; il s'occupe ensuite des oreilles, tandis que Marcellus continue ses recettes de collyres. — Le chapitre XXIX de Marcellus présente deux définitions contradictoires, l'une donnée par Scribonius au § 1 de ce chapitre, l'autre par Marcellus lui-même au § 11 :

1. « *Bene facit ad ileon quod vitium est inflatio* tenuium *intestinorum.* »
11. « *Sanat et inflationes periculosas* omnium vel plurimorum *intestinorum, quem morbum Graeci ileon appellant.* »

— Page 315, au début du chapitre XXX, notre auteur prend à son compte une transition, ou, si l'on veut, une prétérition de son modèle (recette 35) ; mieux encore, page 187, au début du chapitre XX, voici des détails strictement personnels (recette 97) : « Cette recette, après la mort de son inventeur..., *Ti. Caesari per libellum scriptum data est, et per eum in bibliothecis publicis posita venit in manus nostras, quam ante nullo modo extrahere potuimus, quamvis omnia fecerimus ut sciremus quae esset,* etc., etc. » — Page 361. 10 sqq. : « *Harum compositionum, si qua fides est, et* ipse ego utilia remedia semper expertus sum *et alios idem sensisse confirmo ; nam et illud adjicio... quae in similibus causis plerique amicorum meorum, quibus aeque ac mihi credo, egregia se expertos cum jure jurando affirmaverunt,* etc. » C'est la conclusion de Scribonius ; Marcellus, qui la cite, ne se croit pas obligé pour cela de mettre à son livre le point final.

Après cette longue et décisive citation, le lecteur est édifié sur l'esprit et sur la méthode de Marcellus quand il *empruntait* : c'était presque la fidélité honnête, pieuse et parfaitement inepte d'un copie-lettres ; ici, il s'attendrit sur la sincérité de *ses* amis ; là il cite comme autorité *son* contemporain Tibère, de quatre siècles antérieur : tel pour nous le roi Louis XI ; ailleurs, c'est une discrète allusion

aux oculistes de son fils. Bref, on a pu justement : 1° s'étonner de ne pas voir en toutes lettres le nom de Scribonius figurer dans la préface : nous avons proposé de l'y retrouver quatre fois plutôt qu'une, et, croyons-nous, avec raison ; — 2° se demander si le *lector otiosus*, le *deus ex machina* des philologues n'avait pas complété de son chef les citations faites par Marcellus. L'intention est charitable ; mais, après avoir lu quelques pages de notre auteur, et les « *mirifice prodest* », les « *ita proderit ut stupeas* », qu'il ajoute à la description des plus absurdes formules, elle paraîtra bien superflue : c'est plus de la moitié du livre qu'il faudrait attribuer au bon *lector otiosus*. — Disons, pour terminer, que Scribonius ne nous a laissé, dans ses *Compositiones* que 271 recettes, et qu'en lui en empruntant, en 512 paragraphes (cf. *sup.*), 170, c'est-à-dire environ 2 sur 3, Marcellus a bien prouvé son absence de discrétion.

Toutefois, l'emprunt n'est pas une transcription pure et simple, en ce sens qu'on peut relever, entre le texte de Marcellus et celui de l'édition *princeps* de Scribonius, des divergences bien nombreuses pour ne représenter que les variantes ordinaires entre un texte et sa transcription. C'est ainsi que les dernières lignes de la préface de Scribonius ont été supprimées ; elles ne convenaient en effet qu'aux *Compositiones;* mais les scrupules de Marcellus n'ont pas toujours été si grands ni si opportuns. Les recettes 6, 10, 21, 23 (fin), 31, etc., sont annoncées par des formules légèrement différentes, mais d'une construction toujours plus simple :

Scrib., 6 : *Oportet vero permanente capitis dolore materiam quoque detrahere ex eo...*

Marc., p. 27, 3 : *Permanente vero capitis dolore, materiam quoque oportet detrahere ex eo...*

Scrib., 10 : *Prodest, cum diu caput dolet, adtondere ad cutem et radere...*

Marc., p. 27, 32 : *Cum vero diu caput dolet, et adtonderi pressius et adradi prodest...*

Scrib., 21 : *Item compositorum collyriorum hoc maxime probo ad recentes epiphoras...*

Marc., p. 59, 14 : *Compositio* (sans verbe) *collyriorum quam maxime probo ad recentes epiphoras...*

Scrib., 23 (fin, plutôt début de 24) : *Hoc quidam in initiis cum ovi aquato liquore per se...*

Marc., p. 61, 1 ; *Necnon et hoc collyrio quidam in initiis utuntur, quod a cinereo colore...*

Scrib., 31 : *Bene facit et hoc medicamentum, quo Augustus usus est, et recipit haec :...*

Marc., p. 62, 15 : *Bene facit hoc medicamentum ad superlinendos oculos, quo Augustus usus est :...*

Ce sont là, dira-t-on, des négligences de détail ; Marcellus a copié à peu près ce qu'il voyait[1]. Soit, et ces négligences mêmes sont intéressantes, puisqu'elles soulignent en quelque sorte la langue particulière de Marcellus (du moins en ce qui concerne les outils grammaticaux), par le contraste qu'elles présentent avec l'extrême servilité que nous avons signalée plus haut.

Quoi qu'il en soit, Marcellus emploie volontiers le futur comme temps principal dans l'énoncé d'une recette ; il modifie souvent les préfixes des verbes, pratique des coupures dans des phrases trop longues, répète sans scrupule la préposition devant tous les mots d'une énumération, éclaircit les passages équivoques, simplifie la déclinaison, multiplie les rappels, et cependant présente une syntaxe généralement si correcte[2], que Helmreich, le dernier éditeur de Scribonius (Leipzig, 1887), a considéré le texte du Laudunensis et même celui de Cornarius comme le meilleur des contrôles pour établir le texte de son auteur. Il semble, en effet, après une lecture attentive des deux ouvrages, que Marcellus se soit le plus souvent

---

[1] Marcellus, en transcrivant son modèle, commet parfois de singuliers pataquès, p. 128, 1 : *Augustam constat hoc usam Messalinam, deinde aliorum Caesarum matrimonia hoc* (comme ci dessus) *dentifricio usa sunt.* — Scrib. 60 : *Augustam* (c.-à-d. Livie) *constat hoc* (comme ci-dessus) *usam. Nam Messalina dei nostri Caesaris hoc* (comme ci-après) *utitur* (suit la description). — On sait que le pseudo-Pline (I, 12) a écrit : *Nero (!) ante somnos colluere ora propter halitus frigida utile dicit ;* impossible, à cause de *frigida*, de rétablir *mero*, que Pline (28, 56) avait employé : *Mero ante somnos colluere ora propter halitus, frigida matutinis impari numero ad cavendos dentium dolores... certa exprimenda sunt.*

[2] Nous reviendrons à l'occasion sur tous ces points, à titre d'indication tout au moins, et quand ces divergences nous sembleront être réellement conformes aux habitudes de style de notre auteur.

borné, en suivant le plan de Scribonius, à transcrire de son modèle toutes les recettes relatives à une certaine affection, puis à y ajouter pêle-mêle des recettes empruntées à Pline, aux contemporains, aux *bonnes femmes*, jusqu'à ce que son répertoire soit épuisé : le chapitre est alors fini. Un autre commence, et, comme le précédent, présente d'abord les passages de Scribonius relatifs au nouveau sujet, ensuite le résultat des recherches de Marcellus, et ainsi de suite. Il y a des exceptions, bien entendu : néanmoins on peut maintenant se faire une idée des procédés d'emprunt de Marcellus aux *Compositiones* de son modèle.

* * *

Les emprunts faits aux deux Pline, *uterque Plinius*, sont de nature absolument différente : le texte n'est plus du tout respecté dans sa forme, Marcellus n'en a retenu que le sens. La lettre même du pseudo-Pline insérée page 13 (c'est la préface de la *Medicina Plinii*), est transcrite avec fort peu d'exactitude, surtout vers la fin, qui est déjà un commencement de pharmacopée :

Ps.-Pline : *Omnibus gargarizationibus calidis utemur.*

Marc. : *Gargarizationes vero omnes calidae utendae sunt, sicut et fomenta, ut medendi ratio et usus ostendit.*

Et notons bien qu'ici Marcellus prétend citer un texte, et qu'il l'intitule *Epistula Plini secundi ad amicos de medicina*. C'est dire qu'il sera moins scrupuleux encore dans le corps de l'ouvrage ; à vrai dire, c'est précisément ainsi qu'avait procédé à l'égard du vrai Pline, auteur de l'*Histoire Naturelle*, l'auteur de la *Medicina Plinii*. On sait que ce dernier, de cent ans environ antérieur à Marcellus, s'est préoccupé de recueillir dans l'*H. N.* un certain nombre de recettes simples et d'application facile pour les voyageurs éloignés de leur médecin ordinaire ou même de tout médecin. Les trois premiers livres sont un résumé de l'*H. N.* (cf. l'éd. Val. Rose, Leipzig, 1875), dont huit livres avaient été consacrés à la botanique médicale et cinq à la zoologie médicale, sur les trente-sept qui forment l'ouvrage entier ; un quatrième et un cinquième livre sont des extraits de Gargilius Martialis, de cent ans antérieur au pseudo-Pline, de deux cents à Marcellus.

C'est le titre du résumé, *Medicina Plinii*, qui a fait croire à l'existence d'un nouveau Pline, auteur de ce résumé, et c'est bien ainsi que Marcellus l'a compris. Aussi faut-il traduire les mots : *Epistula Plini secundi ad amicos (p. 13)* » par : « Lettre du second des deux Pline », abstraction faite de celui que nous appelons ordinairement Pline le Jeune. Marcellus, comme il le dit, paraît bien avoir consulté à la fois l'abréviateur[1] *et* le modèle (*uterque*), avec cette différence toutefois qu'il ne délaie guère le texte de l'abréviateur, et qu'au contraire il amplifie et altère souvent, à force d'additions superstitieuses, le plus ancien des deux. Nous croirions volontiers, vu son incompétence personnelle, que Marcellus avait eu entre les mains un texte annoté de Pline l'ancien, pour en arriver à le modifier, par exemple, comme il suit :

Pline l'Ancien : *Mel utilissimum oculis, in quo sunt apes immortuae.*

Marc., p. 68, 10 : *Mel, in quo apes fuerint mortuae, utilissimum est oculis, si nitidum ac purum opportune et paullatim infundatur.*

Pline l'Ancien : *Alii terram substernunt lacertae viridi excaecatae, et una in vitreo vase annulos includunt e ferro solido vel auro : quom recepisse visum lacertam apparuit per vitrum, emissa ea, annulis contra lippitudinem utuntur.*

Marc. p. 68, 16, en termes différents et en vingt-deux lignes nous présente à son tour cette même recette délayée en deux longues variantes, qu'on nous dispensera de citer ici.

Peut-être même, au lieu d'un texte simplement annoté, Marcellus aurait-il eu entre les mains une véritablement compilation analogue à celle de la *Medicina Plini*, mais beaucoup plus verbeuse, et très récente : le progrès marqué dans la régularité de la construction est un témoignage d'une inspiration moins directe que celle de Scribonius. Ajoutons que l'esprit des deux auteurs, quelles que soient les superstitions de Pline l'Ancien, est si différent, Pline au rebours de Marcellus garde une telle prudence et une telle régularité dans le fond, une telle précision dans la forme, que Marcellus semble bien

---

[1] Sur les 2,530 paragraphes qui composent les 36 chapitres de Marcellus, 292 appartiennent au pseudo-Pline ; mais, au rebours de ceux de Scribonius, ils sont assez courts et forment tout au plus un dixième du *De medicamentis*.

ne s'être inspiré de lui qu'à travers les commentaires diffus de quelque empirique. Et nous dirions volontiers que Marcellus, dans sa candeur et dans son désir d'être utile, a pu dédaigner quelque peu cet encyclopédiste correct, « *semper ad eventum festinans* », dont l'œuvre n'est qu'une énorme table des matières, et qui de plus ne croit pas à la magie. Mais peu importe : les deux Pline en fait constituent, au point de vue qui nous occupe, une quantité absolument négligeable, même pour les contrastes dans la forme. Car ici, Marcellus ne retenant que le sens général du *modèle*, et ne le suivant pas mot pour mot, diffère trop de lui pour pouvoir lui être vraiment comparé. Autant comparer ensemble deux auteurs pris au hasard ; tandis qu'au contraire, pour une véritable transcription, comme celle de Scribonius par Marcellus, la collation vaut la peine d'être faite, et d'être étudiée toutes les fois que les divergences sembleront mériter quelque attention.

Ces réserves faites, constatons que les recettes des deux Pline sont adjointes à celles de Scribonius, chapitre par chapitre, mais d'une façon assez irrégulière : tel chapitre du pseudo-Pline, surtout au début de son premier livre, a été presque entièrement utilisé, quoique dans un ordre différent, tel autre semble avoir été ignoré ; le troisième livre en particulier, avec ses trente-huit chapitres, a fourni en tout moins de trente recettes, tandis que sur les soixante-cinq chapitres du premier livre, les trente premiers ont été complètement mis au pillage.

Nous disions en commençant qu'il y avait certainement du Marcellus dans le *De medicamentis :* nous savons maintenant qu'il y en a beaucoup. Le fond est entièrement emprunté, c'est entendu ; la forme, à notre avis, ne l'est guère que pour Scribonius, c'est-à-dire pour le quart de l'œuvre à peu près, et encore cela ne signifie-t-il pas que nous devions, sans autre examen, laisser de côté ce quart de l'ouvrage. La matière est donc assez riche et le terrain assez solide. Les excellentes éditions de Scribonius, par Helmreich, et de la *Medicina Plinii,* par Val. Rose, nous ont été d'un grand secours, avec leurs variantes, leurs renvois, leurs rappels de toute espèce, et la conscience extrême avec laquelle le texte a été étudié et établi. C'est grâce à eux que nous avons pu entreprendre notre travail ; s'il avait fallu tout d'abord, et réduit à nos seules forces, déblayer

le terrain en vue de l'étude que nous poursuivons, nous aurions été d'avance découragé. Non, certes, que nous ayons commencé par un acte de foi à leur égard ; mais notre travail de contrôle nous a eu bientôt donné de tels résultats que nous avons pu leur témoigner une véritable confiance, et non cette foi pure et simple qui, en matière de philologie, est la négation même de tout esprit scientifique. Nous en dirons autant des études publiées par Val. Rose dans l'*Hermès* (t. VIII, pp. 18-66, *über die Medicina Plinii*). Et quant à M. G. Helmreich, le savant professeur d'Augsbourg, il n'a édité Marcellus (1889) qu'après avoir publié, en s'aidant du texte de Marcellus lui-même, le texte complet de Scribonius (1887). Nous concluons donc avec lui que, suivant toute vraisemblance, la table qu'il a dressée (pp. 410-414 de l'éd. de Marcellus) des emprunts à peu près textuels faits par Marcellus à d'autres auteurs est exacte dans tous les sens du mot, c'est-à-dire aussi complète.

Toute notre argumentation, il est vrai, a porté sur la préface, dont l'authenticité même serait tout d'abord à discuter. Mais on ne voit aucune raison pour en contester l'origine, et nul critique jusqu'ici ne l'a contestée. Marcellus, après avoir cité ses auteurs, dont aucun n'est médecin de profession, non plus que lui-même, explique à ses fils ses intentions : il veut être utile à son prochain, et son prochain, c'est tout le monde, les pauvres et les humbles tout d'abord, *cum advenis magis et pauperculis ;* mais, ajoute-t-il expressément, aucun des remèdes qu'il donne ne devra être préparé ni administré sans l'assistance d'un médecin. Il mentionne enfin les sept lettres qu'il va citer, et dont « les auteurs lui ont servi de modèle » — ce sont, on le sait, Scribonius, Pline et (?) Vindicianus, — et les soixante-dix-huit vers par lesquels il termine : « J'ai placé, dit-il, cet opuscule dans un petit coin de mon manuscrit, — 1° *ut sermone* nostro *opera haec sollertia nostra composita claudantur ;* — 2° *(ut) nugas nostras multiplex foliorum celet objectus ;* » c'est-à-dire, tout d'abord, pour terminer par un écrit personnel ce recueil dû à nos soins — nous n'avons garde de comprendre : « Pour terminer par un texte de ma composition cette compilation servile d'autres textes ; » car, quand il n'aurait dû rédiger lui-même que les remèdes « *fortuita atque simplicia, quae (agrestes et plebei) experimentis probaverant* », il est évident, nous l'avons dit, qu'il y a, dans le *De medicamentis,* beaucoup plus de « Marcellus » qu'on ne

croirait au premier abord. La préface nous révèle encore : le pays de Marcellus : c'est Bordeaux, puisque Ausonius, le père du poète [1], et qu'il qualifie de *civis suus*, était de Bordeaux ; la date approximative de la composition de l'ouvrage : Théodose Ier n'a pu être qualifié de *senex* qu'après l'avènement de Théodose II (408) ; mais un ancien ministre de Théodose Ier (mort en 395) ne pouvait être bien jeune en 408 et n'a pas dû vivre longtemps après : l'ouvrage fut donc publié vers 410, disons plus simplement au début du Ve siècle. Marcellus est chrétien : d'abord parce qu'il eût été difficile sans cela d'être ministre sous Théodose, et aussi parce que seul un chrétien pouvait, sur le *ton* de la préface, parler aussi charitablement de son prochain. Remarquons enfin que sa préface elle-même est en partie inspirée de celle du pseudo-Pline, quand il parle de chercher *partout* des remèdes et de résumer les résultats de ses recherches [2].

* * *

Le plus superficiel examen de ces deux pages d'avant-propos nous révèle de sérieux efforts en vue de faire du « haut style » : les périodes sont longues, claires cependant et bien construites, et tellement *cicéroniennes*, que la proposition principale est généralement précédée de ses subordonnées, qui reposent ainsi sur elles. Chez Quintilien, on le sait, la proposition principale est plutôt en tête, et les autres suivent comme si elles y étaient accrochées, et de telle façon qu'après chacune d'elles on peut croire la phrase terminée. L'aurait-il empruntée, *mutatis mutandis*, à quelque auteur du siècle d'Auguste ? et serait-elle comme un centon de périodes cicéroniennes ? Tout est possible et admissible chez un auteur qui, par définition, a partout pillé et grappillé ; mais, fût-elle un centon, elle n'en serait pas moins de Marcellus lui-même, au contraire. Et, chose bien curieuse, tandis

---

[1] Auson., *Praef. Epigramm.*, 15.

[2] Pseudo-Pline : « *Necessarium mihi visumst ut undique valitudinis auxilia contraherem et velut in breviarium colligerem* » ; Marcellus : « *Adnotationibus fartum undeunde collectis... Id sparsum inconditumque collegi et in unum corpus..... composui.* »

que dans le corps de son ouvrage Marcellus semble négliger absolument l'observation des rythmes de Symmaque et même les préceptes moins étroits de Cicéron, cette préface à ce point de vue est vraiment irréprochable.

Insistons sur ce point, ou plutôt résumons ici nos recherches, quelque stériles qu'elles nous paraissent maintenant avoir été. C'était la deuxième de nos méthodes. Voici, avec leur ponctuation, les fins de phrases ou de membres de phrases de la préface :

studiosorum	*virorum,*	*paranda*	*medicamina,*
institutione	*medicinae,*	*indiligenter*	*habeantur.*
nobiles	*intulerunt,*	*expositione*	*digessero,*
diligentiaque	*conscripsi,*	*peritioribus*	*conferantur,*
undeunde	*collectis.*	*saepius*	*retractentur,*
legendo	*cognovi,*	*semper*	*habeantur,*
inconditumque	*collegi,*	*alicujus*	*obrepat,*
membra	*composui.*	*parata*	*corrumpat,*
sermone	*perscriptos,*	*culpeturque*	*medicina,*
Ausonius,	*commodarunt,*	*peccarit*	*incuria.*
lectione	*scrutatussum,*	*monuisse*	*sufficiet,*
atque	*simplicia,*	*consuluisse*	*conveniet.*
probaverant,	*didici.*	*esse*	*scripsi,*
vigiliaque	*faciendam,*	*deesset,*	*adjeci,*
piissimum	*duxi,*	*poterit*	*ad salutem.*
ulla	*nascatur,*	*digestione*	*compositis,*
valetudinis	*causa,*	*aliquid*	*in carmine,*
studioque	*nostro,*	*poema*	*pelliciat,*
curationemque	*praestabit.*	*blanda*	*conciliet.*
omnibus	*infirmis,*	*codicis*	*collocavi,*
notis	*ignotisque,*	*composita*	*claudantur,*
communicare	*debetis,*	*celet*	*objectus.*
egenoque	*defertur.*		

On le voit, la terminaison la plus fréquente est $- - \breve{\times}$, ou ses équivalents, précédé d'un trochée ; puis $- \breve{\times} - \breve{\times}$ précédé d'un iambe, $- \breve{\times}$ précédé d'un iambe, et c'est à peu près tout ; fort peu d'irrégularités, et encore devant une simple virgule : ce n'est pas seulement le respect de Cicéron, c'est celui de Symmaque lui-même, et il est

difficile, on l'avouera, quand on connaît les exigences de celui-ci[1], de s'y soumettre, comme on dit, sans le faire exprès.

En est-il de même pour les lettres qu'il faut attribuer à coup sûr à Scribonius, au pseudo-Pline, ou même à Vindicianus ? Nullement. La lettre de *Cornelius Celsus à Pullius Natalis*, qui est probablement de Scribonius, présente neuf phrases ou périodes nettement marquées : 6 sont irrégulières dans le système de Symmaque comme dans celui de Cicéron ; la dernière est régulière, il est vrai ; celle de *Cornelius Celsus à C. Julius Callistus*, qui est certainement de Scribonius, sur 57 fins nettement marquées en présente 26 nettement irrégulières, c'est-à-dire près de la moitié. Voici en particulier la fin de la dernière phrase : « *sicut drachmae apud Graecos incurrunt* ». Faut-il espérer que la pureté des rythmes dans le *De Medicamentis* sera un criterium sûr, en ce sens que Scribonius se distinguera par une extraordinaire irrégularité ? car le même travail fait sur la lettre du pseudo-*Pline à ses amis sur la médecine* nous révèle chez cet auteur une majorité de finales régulières (11, dont la dernière, sur 17). Il n'en est rien. Pour plus de sûreté, nous n'avons étudié que les fins de fragments ou de chapitres, et voici ce que nous avons trouvé :

Marc., 129 finales, dont 82 *cicéroniennes*, 47 irrégulières ou inusitées ;

Scrib., 37 finales, dont 22 *cicéroniennes*, 15 irrégulières ou inusitées ;

soit, chez Marcellus, 7 finales régulières sur 11 ; chez Scribonius, 7 sur 12[2].

---

[1] Cf. les savantes et minutieuses recherches de M. L. Havet, sur *la Prose métrique de Symmaque*, Paris, Bouillon, 1892. Nous ne croyons pas, du reste, en cherchant de ce côté une sorte de « jour pour la critique », mériter absolument le persiflage de Nisard (*Poètes romains de la Décadence*, I, p. 59), sur « ce travail ardu et sans utilité qui consisterait à chercher des différences et des ressemblances entre les poètes dans les longues et les brèves de quelques vers isolés ». Ardu, c'est certain ; sans utilité, on ne peut le dire avant toute expérience.

[2] Le même travail fait sur les fragments du pseudo-Pline a donné, sur 83 finales, 53 cicéroniennes, c'est-à-dire comme chez Marcellus, 7 sur 11 ; ceci ne saurait nous surprendre, puisque Marcellus a complètement remanié le texte du pseudo-Pline.

Si donc il fallait considérer dans toute leur rigueur les chiffres ainsi obtenus, il n'y aurait, pour ainsi dire, aucune différence *rythmique* entre nos deux auteurs ; tout au plus une nuance distinguerait-elle Scribonius comme un peu moins régulier. Mais la vérité semble bien avoir été qu'ils ne s'en souciaient ni l'un ni l'autre dans le corps de leur ouvrage ; ce qu'il y a de régulier, c'est ce qui était écrit en quelque sorte avec des réminiscences de Cicéron et des autres auteurs de l'école[1], des préceptes du grammairien et du rhéteur ; cela se trouvait ainsi, mais sans avoir été cherché le moins du monde. — Tout autre est le système des lettres-préfaces : là, l'auteur se mettait en frais, revoyait ses notes de classe, ou s'appliquait simplement à respecter mieux les règles d'un art toujours apprécié : bref, on soignait son préambule. Si tel n'est pas le cas de Scribonius, tel est du moins celui de Marcellus, qui, dans sa préface, n'a guère commis de faute ; du pseudo-Pline qui est régulier deux fois sur trois ; de Vindicianus, ce haut fonctionnaire, dont le style est si travaillé dans son rapport à son chef hiérarchique, que, sur 40 finales, il s'en trouve au moins 27, c'est-à-dire encore les deux tiers de *cicéroniennes*[2].

Une dernière observation nous paraît décisive, en ce qui concerne la préoccupation de Marcellus à cet égard : dans cette répétition qu'on ne saurait trop étudier, puisqu'elle est avouée par l'auteur lui-même :

P. 353 : *Invictam potionem ad sciaticos et arthriticos facientem in titulo superiore de sciaticis plenissime scripsimus, sed quoniam tam divinus ejus effectus est, iterandam putavi ne quis arthriticis remedia requirens hujus ignoratione fallatur,*

l'auteur, qui s'attribue formellement la rédaction de l'un et l'autre

---

[1] Certains passages du *De medicamentis*, sans être absolument corrects, semblent avoir été particulièrement soignés : pp. 84-86, pp. 129-134, la première moitié du ch. XI ; le style lui-même est plus châtié, et, par exemple, l'usage, ou plutôt l'abus des prépositions, y est sensiblement réduit.

[2] Signalons en passant ce précepte qu'il cite comme étant du vieux Caton :

Corporis auxilium medico committe fideli.

Le *Laudunensis* portait *exigua* qui avait le double défaut de rompre la mesure et de ne présenter aucun sens ; c'est Henri Estienne qui a rétabli *auxilium*.

passage, ne paraît pas s'être préoccupé d'un côté plus que de l'autre de l'observation des rythmes en des formes de phrases d'ailleurs différentes : d'un côté (p. 249, 29 sqq.) 4 finales irrégulières sur 6, de l'autre 3 sur 8. Et toutefois il s'est appliqué davantage dans la seconde rédaction, comme le prouve la phrase citée plus haut, avec ses finales : *plenissime scripsimus, ejus effectust, iterandam putavi, ignoratione fallatur*. Il arrive donc que Marcellus s'applique, et dans ce cas il observe beaucoup mieux les rythmes ; mais cette application n'est pas fréquente, et les remèdes ne sont pas seulement *undeunde collecta*, mais encore et surtout *quoquo modo descripta*.

Nous en savons assez maintenant pour soutenir que la question des rythmes ne saurait être ici en quoi que ce soit décisive : Marcellus ne s'en soucie guère en général, et Scribonius pas davantage, sinon moins encore. L'important était de savoir si nous pouvions dire : « *Ceci est mal rythmé, donc ce n'est pas de Marcellus,* » or nous ne le pouvons absolument pas.

* * *

Est-ce à dire que nous ayons le droit d'étudier indistinctement tout dans les 2018 paragraphes du *De Medicamentis* qui ne sont pas textuellement transcrits de Scribonius ? Assurément non : il faut tenir compte encore de la tradition observée sans doute dans la rédaction des formules pharmaceutiques, des exigences du langage technique et du vocabulaire médical, sans exagérer cependant, puisque Marcellus s'est formellement préoccupé d'être intelligible au public le plus nombreux possible, et que les traces de cette préoccupation apparaissent réellement dans bien des cas : quand il donne par exemple — à douze reprises différentes — le nom gaulois, c'est-à-dire le nom vulgaire, de la plante en question, et une fois même le nom gaulois d'un oiseau [1]. Il faut ajouter enfin l'influence du langage ordinaire et des locutions même non techniques des auteurs qu'il a longuement consultés. Mais, plus aura été sévère et rigoureux cet élagage, plus

---

[1] *Baditis, Blatthagio, Bricumum, Calliomarcus, Calocatanos, Gigarus, Gilarum, Halus, Odocos, Ratis, Vernetus, Visumarus, Alauda*. E. du Méril, *Essai sur la formation de la langue française*, p. 117, n'en cite que 9, oubliant *Blatthagio, Calliomarcus* et *Vernetus*.

sûres aussi seront nos recherches, et plus sérieures nos conclusions ; du reste, même après tout cela, le texte à étudier est considérable encore.

Ce qui est incontestablement de Marcellus, ce sont les transitions, les réflexions, les choses, remèdes ou formules, les plus simples, les plus ordinaires, les plus *courantes ;* non pas certes en général le vocabulaire, mais les tournures, la construction, l'outillage grammatical, les mille procédés de juxtaposition ; en un mot, précisément ce qui fera l'objet de notre étude. Marcellus a rédigé les renseignements oraux, rassemblé les documents écrits ; là est sa personnalité, là est son vrai texte, là enfin gît peut-être en définitive tout l'intérêt de cette pauvre compilation ; et, puisque sa négligence nous est maintenant bien prouvée, par le peu que nous apprennent les rythmes, par ses défauts de composition, par les vices de sa critique, nous n'en sommes que plus encouragé à poursuivre notre tâche. Il a parlé comme tout le monde : eh bien ! dans ce parler vulgaire, qui n'est plus que le fantôme correct, mais sans consistance, de la langue latine, nous allons examiner ce qu'il y a de commun avec notre langue, avec sa *forme* au sens le plus large du mot, avec son esprit, avec son génie, si nous le pouvons. Et, quand nous ne trouverions rien, ce qui est peu probable, nos recherches n'auraient pas été stériles, si elles donnent à quelque autre plus heureux un encouragement ou même une simple idée. La critique, a dit Renan, est souvent plus sérieuse que son objet ; il n'est pas de recherche vaine quand le but en est sérieux : nous osons affirmer que c'est ici le cas.

CHAPITRE II

AUXILIAIRES DE LA MORPHOLOGIE DES NOMS : LES PRÉPOSITIONS

La substitution des prépositions aux cas obliques simples et la disparition des désinences casuelles sont, dans l'histoire des langues néo-latines, deux phénomènes corrélatifs ; d'une façon générale, on peut dire qu'une époque quelconque se distingue toujours de la précédente par le nombre croissant des prépositions, substituées en tant qu'outils grammaticaux aux désinences des cas obliques. Lequel des

deux phénomènes a logiquement précédé l'autre? ou, en d'autres termes, lequel des deux est cause, lequel effet? Il est bien acquis aujourd'hui que la dislocation du latin synthétique a eu pour cause, moins la prépondérance de plus en plus exclusive de la syllabe accentuée au détriment de la désinence, que la tendance de notre esprit à l'analyse, que l'habitude, devenue toujours plus constante et plus impérieuse, d'exprimer par des mots distincts (et placés entre les deux termes) le sens d'un rapport, bref, de préciser toujours davantage le sens des désinences enclitiques par des particules indépendantes et proclitiques. Mais ce supplément de précision était à ce point clair et décisif, que l'instrument primitif, la désinence, devint en fait inutile, et l'on se conduisit bien vite comme si l'on s'en apercevait. La désinence toutefois a survĕcu longtemps, en organe témoin, à l'époque où elle était nécessaire, et, en France, ce n'est guère qu'au VII^e^ ou au VIII^e^ siècle que toute désinence oblique[1] a définitivement disparu. En réalité, il y avait longtemps qu'elle était *en train* de disparaître, et au V^e^ siècle la tendance était déjà parfaitement marquée; disons mieux, le travail préparatoire était plus qu'à moitié fait.

Il importe, avant d'aller plus loin, de définir sommairement la préposition et de montrer, de rappeler plutôt, comment ce mot de création secondaire a pris peu à peu une fonction distincte. Mais, disons-le tout de suite, ce qui distingue par-dessus tout la préposition, c'est sa place *entre* les deux termes du rapport, par conséquent *devant* le second terme : cette particularité lui a valu son nom de πρόθεσις (DH. *comp.* 2, Plut. *M.*, 1,009 c) : *vas EX auro.* D'une façon plus générale — et les rares anastrophes connues ne font que confirmer la règle[2] — la préposition est un mot indépendant, un ancien adverbe, devenu proclitique, c'est-à-dire nécessairement placé devant le mot auquel son sens l'a lié. Homère, qui dit si librement : κατὰ δάκρυ χέων, ἐπὶ νὺξ τέταται βροτοῖσι, ne place jamais après le mot qu'il explique cet ancien adverbe jadis plus libre ; jamais δάκρυ χέων κατά, jamais sans modification de l'accent νὺξ τέταται βροτοῖσιν ἐπί, c'est-à-dire sans maintenir l'accent primitif, βροτοῖσιν ἔπι ; mais alors ce n'est plus la préposition. La préposition était un mot

[1] Sauf quelques génitifs isolés.

[2] Par exemple, *vobiscum*, Ἀθηνῶν ἄπο. C'est l'ancien emploi adverbial.

explétif, si l'on entend par là qu'il n'était jadis nécessaire ni à la syntaxe, ni au sens ; c'était simplement une explication utile. Quand Thucydide, VI, 91, dit : τῆς ἀπὸ τῶν συμμάχων προσόδου, que fait-il autre chose que d'expliquer le génitif συμμάχων, et d'en préciser le sens subjectif? mais à la rigueur τῆς τῶν σ. προσόδου aurait suffi.

Le fait que l'on voyait d'une façon régulière la préposition devant le terme qu'elle expliquait a fait dire et croire qu'elle *régissait* ou *gouvernait* tel ou tel cas, qu'elle était la cause de l'emploi de ce cas, au lieu de dire simplement qu'elle se construisait avec lui, qu'elle l'accompagnait. Vainement on avait sous les yeux ces prépositions sans *régime* qui sont placées en tête des verbes, et les *tmèses* d'Homère, et les exemples nombreux où l'emploi de la préposition est *facultatif*, c'est-à-dire à coup sûr non nécessaire, et ces mots qui sont tour à tour prépositions ou adverbes : rien n'y a fait ; il n'y a pas cinquante ans que les grammairiens ont découvert d'une façon sûre l'origine et le véritable rôle de la préposition.

Mais, ce qui n'a pas été bien précisé, ce sont les circonstances où tout d'abord on a pu employer la préposition en tant que préposition. Il s'en faut que la phrase de Thucydide citée plus haut soit une construction primitive. La préposition n'a été d'abord usitée qu'avec un verbe, et seulement avec le verbe propre : *vas ex auro factum*. Seconde étape : le verbe propre est facile à sous-entendre, et c'est un verbe *prégnant* qui est exprimé : Verg., *G.* III, 13 : *templum de marmore* (*factum*) *ponam*. Longtemps le verbe propre a été ainsi exprimé ou suppléé, ou même sous-entendu, mais de telle façon qu'il était aisément rétabli, et qu'il semblait qu'on y pensât toujours. Tant qu'on n'a pas mis librement une préposition entre deux substantifs sans le souvenir d'aucun verbe, le rôle de la préposition n'était que rudimentaire, et les cas obliques, avec leur désinence, tenaient bon. Les désinences n'ont cédé peu à peu que sous la double influence : — 1° du principe du moindre effort en vertu duquel la langue emploie, pour être comprise, le minimum de moyens ; — 2° de l'existence des prépositions employées sans verbe aucun et qui, doublant en fait les désinences des cas obliques, les ont expulsés. Mais ce dernier phénomène devait singulièrement se développer en terre gauloise, et voici pourquoi.

D'après tout ce que nous savons et voyons encore, il est de tradition sur notre sol de ne plus prononcer dans un mot la partie qui

suit l'accent [1], ou, en d'autres termes, l'accent tient dans nos oreilles une telle place qu'après lui il n'y en a plus aucune pour quoi que ce soit ; même les syllabes qui le précèdent sont comme écrasées devant lui, sans toutefois disparaître absolument : *monastérium, moustier.* Plus encore que chez les Latins, l'accent, suivant l'heureuse expression de Diomède (Keil, *Gramm. lat.*, I. pp. 430, 31), était en Gaule l'*âme* du mot ; « *Est accentus velut anima vocis.* » Il en est même devenu le *corps*, si l'on entend par là qu'au lieu d'être marqué, comme en grec et encore en latin, par une simple élévation de la voix, il l'est incontestablement par une insistance de la prononciation. La désinence, principal indice en latin du rôle syntaxique de chaque mot, était donc sacrifiée, au grand détriment de la clarté, à laquelle nos ancêtres semblent avoir tenu plus que les autres peuples.

On a dit ou pensé assez souvent que si nos ancêtres recherchaient si fort la clarté dans l'expression, c'est qu'ils n'étaient pas bien intelligents : « Quand je songe, disait Gallus (Sulpit. Sev. *Dial.* I, 20), que je suis Gaulois, et que j'ai à parler devant des Aquitains, je crains que vos oreilles trop polies ne soient choquées par mon langage un peu rustique — Élève des écoles, lui répond Posthumius, tu agis adroitement en vrai élève des écoles : il ne sied ni à un moine d'être si rusé, ni à un Gaulois d'être *si fin.* » Croyons plutôt que ces Gaulois si bavards étaient en même temps très honnêtes, et que leur intelligence seule, sans l'amour de la probité dans le langage, n'aurait pas suffi à faire de notre langue la plus loyale qui existe : elle n'aurait été que la plus lourde. On sait que latin, tel qu'ils l'ont reçu, se décomposait déjà dans le sens analytique. Est-il donc surprenant que les prépositions, comme les proclitiques en général, se soient à ce point développées dans la syntaxe française ? Ce terme est indépendant ; il est placé avant le mot principal : il est donc toujours effectivement prononcé ; d'autre part il n'a pas d'accent, il fait presque corps avec le mot suivant : il ne tient donc pas trop de place. Si les

---

[1] Déjà en latin les syllabes finales étaient bien mal prononcées, puisqu'elles n'exercent plus aucune influence sur la place de l'accent : *dóminus, dómino*. C'est un acheminement vers la suppression gallo-romaine des post-toniques. En grec, il n'en était pas ainsi : ἄνθρωπος, ἀνθρώπου ; aussi le grec a-t-il gardé intactes la plupart de ses désinences.

prépositions ont servi à quelque chose en grec et en latin, le souvenir de leur origine adverbiale persistait encore : en français, rien de pareil, ce mot est une nouvelle partie du discours.

Insistons un peu. Lorsqu'on dit en français : *un temple de marbre,* il n'y a plus dans la pensée de celui qui parle aucun souvenir d'un verbe quelconque, non plus que dans l'expression latine : *templum marmoreum*. Le rapport entre les deux termes est immédiat, il n'y a nul verbe intermédiaire, *de marbre* fait fonction d'épithète, non d'attribut ; *de* remplace véritablement la désinence du génitif ou de l'adjectif. Rien de pareil dans le latin ni dans le grec classique. Il semble vraiment que *marmoris,* composé en principe du radical *marmor,* de la voyelle de liaison *i* et de la désinence *s,* se soit purement et simplement analysé en *de marbre :*

marmor — (*i*)*s,*
de — *marbre,*

deux mots au lieu d'un, un proclitique au lieu d'une désinence, le mot principal devenu en fait indéclinable, puisque les flexions ont disparu. Mais il faut bien remarquer que cette transformation ne s'est pas effectuée d'une manière directe, que la préposition a d'abord longtemps coexisté avec une désinence casuelle parce qu'elle servait à en expliquer et à en préciser le sens, et que bien lentement la particule explicative, sans avoir grammaticalement (vu sa place) rien de commun avec la désinence, a fini par en tenir lieu ; tant et si bien qu'après l'avoir soutenue et étayée, elle l'a éclipsée, supplantée, expulsée. La particule a fait comme ces Maires du Palais qui, en quelques années, à force de signer pour le roi, enfermèrent enfin leur maître dans quelque monastère d'obscurité et d'oubli. Mais il fallut plus d'un siècle aux prépositions pour détrôner les désinences : de l'auteur de l'Iliade qui traite encore les prépositions en adverbes, à celui de la Chanson de Roland qui les utilise presque entièrement comme caractéristiques de cas obliques, il s'est bien écoulé deux mille ans ; dix nouveaux siècles ont passé, et les Allemands comme les Grecs déclinent toujours leurs substantifs.

Dans cette course méthodique vers l'analyse, les peuples ont marché d'un pas inégal, et la France tient la tête ; l'édifice à triple étage des langues synthétiques s'est écroulé, les communs et les dépendances qui faisaient corps avec lui sont maintenant dans son

voisinage. Autrefois, une centralisation excessive, maintenant un fédéralisme libéral ; si libéral, qu'il fût devenu dangereux pour l'unité et la cohérence de l'expression, si l'évolution n'avait été somme toute sage et progressive, sans à-coup ni rupture brusque avec le passé. Nos pères ont pu ainsi, à chaque nouveau sectionnement, bien établir les liens conservateurs de l'unité ; l'expression des rapports a été l'objet d'une attention toute particulière ; rien ne s'est vraiment avarié, ni détaché sans retour du pouvoir central, qui est le verbe. Un bon élève de rhétorique, impuissant à traduire en français sans la briser une longue période cicéronienne, donne toute son attention aux particules propres à rattacher entre eux, dans de justes rapports, les débris de la phrase primitive, et réussit enfin à ne rien perdre de l'ancien sens, tout en en facilitant l'intelligence et l'expression : ainsi, sur la terre gauloise, la synthèse antique s'est résolue en ses éléments sans dommage, et pour le plus grand profit de la probité, notre première vertu. Seulement, là où l'élève met un quart d'heure, les Français ont passé des siècles, et cela pour deux raisons : la première, c'est qu'il est plus malaisé de modifier la lourde et complexe machine qu'est toute une langue, que d'alléger une phrase de version latine ; la seconde et la vraie, c'est qu'ils ne l'ont pas fait exprès et qu'ils ne pouvaient agir consciemment, l'intelligence et le langage étant en fait modelés l'un sur l'autre. Mais, tandis que le langage est de soi inerte et passif comme un instrument qu'il est, l'intelligence est active, elle veut plus et mieux, d'instinct, sans toujours s'en rendre compte ; le créateur a mis en nous le désir obscur du progrès, et cet élément vivifiant réagit sourdement sur la pesante masse, jusqu'à ce qu'elle ait atteint la perfection dont elle est capable par essence ; il faut redire avec les Stoïciens, les premiers des grammairiens dignes de ce nom :

« *Spiritus intus alit totamque infusa per artus*
« *Mens agitat molem.* »

Nulle part l'agitation, l'évolution n'a été aussi rapide dans sa lenteur, que dans la transformation du latin en notre langue ; et le plus actif, le premier en date des *ferments* de perfection, celui que, sans l'avoir absolument inventé, nous avons le plus heureusement exploité, c'est la *préposition*, que Marcellus utilisait déjà presque aussi bien, sinon autant que nous.

***

Le plus fragile des cas obliques était assurément le *datif;* en tant qu'il exprime le point d'arrivée, il est assez précis ; mais, en tant qu'il exprime aussi la relation, il a un sens naturellement bien vague, puisque les relations sont très diverses ; il semble vraiment que les innombrables cas primitifs soient tous venus peu à peu se fondre dans le datif, et nous assistons à l'achèvement de cette confusion en grec, puisque le locatif et l'instrumental y ont à peu près la même forme que le datif. Du jour où le datif exprima tout, il n'exprima nettement plus rien, et la résolution de ce cas en des éléments plus clairs fut plus nécessaire que toutes les autres. Ce fut probablement le premier cas analysé, et cela, à l'aide des prépositions les plus diverses. C'est au datif, c'est à la pluralité excessive de ses sens qu'est due la dislocation du moule casuel et l'origine de la clarté analytique. En fait, le datif d'intérêt n'était presque plus employé dans la langue écrite dès le second siècle de J.-C. Marcellus le remplace régulièrement par AD et l'accusatif :

prodesse ad, alligare ad, adponere ad, suspendere ad, utile ad,

toutes expressions qui existaient déjà dans le latin classique, mais seulement avec le gérondif ou le verbal en *-ndum ;*

facere ad (en parlant d'un remède), être bon ou efficace contre : *facere suffusionem ad oculos ;* (sans verbe) *anthera* ou *medicamen ad ulcera,* remède pour ou contre les ulcères ; (sans substantif ni verbe) : *ad capitis dolores* (30, 21) *ad vehementes feminarum capitis dolores et suffocationes....., et ad eos qui caduci appellantur, et ad freneticos et qui vertigines habent :* pour les violentes douleurs des femmes... et pour les épileptiques ou ceux qui sont sujets au vertige, etc.

ad solem, ad ignem, au soleil, au feu ;

ad angulos perfricare, frictionner aux bords.

Et, comme il arrive très souvent dans le *De medicamentis,* on trouve juxtaposées les deux tournures :

P. 116, 17 : *prodest gingivis et AD omnia ulcera quae in ore fiunt utile est.*

Marcellus, ici comme dans l'explication des autres cas, répète volontiers la préposition que Scribonius néglige [1] :

P. 77, 10 : *AD sordida ulcera oculorum crustasque habentia, quas medici escharas vocant, et AD carbunculos oculorum quos anthraces dicunt facit bene mel...*

Scribonius, au lieu de *et AD*, avait écrit *item ;* encore Marcellus l'a-t-il ici bien scrupuleusement suivi, puisqu'il transcrit à la suite :

(mel) pyxide conditum,

au lieu de : *in pyxide* qu'il emploie partout ailleurs. L'exemple cité est donc particulièrement significatif. Du reste et d'une façon générale, quand Marcellus emprunte le texte même de Scribonius, il l'enrichit volontiers de prépositions explicatives ; nous reviendrons au besoin sur ce point.

La préposition explicative ordinairement employée au datif d'intérêt est AD ; rarement PRO, PER, CONTRA ou IN, toutes prépositions de sens plus précis que AD, dont la signification en quelque sorte approximative convenait fort bien au sens général du datif, sans le préciser toujours assez. Ainsi :

P. 32, 1 : per *mediam frontem circumdetur.*
P. 70, 1 : intra *oculos infundere.*
P. 33, 11 : *rasamen pastae quod* in *magide adhaeret,* etc.

Fronti, oculis, magidi, seraient corrects ; les prépositions employées donnent un sens plus net, plus pittoresque dans sa clarté :

à travers *le milieu du front,*
verser dans l'intérieur *des yeux,*
à l'intérieur *du pétrin,* etc. ;

---

[1] Suétone, dans un passage célèbre, *Octav.* 86, dit que l'empereur Auguste mettait un soin particulier à exprimer ses idées le plus clairement possible : pour y arriver plus aisément, et ne jamais troubler ou retarder ceux qui le lisaient ou l'entendaient, il n'hésitait pas à employer des prépositions devant les noms de villes et à répéter plusieurs fois les conjonctions.

et disons une fois pour toutes que, si Marcellus, vu le caractère plutôt populaire des lecteurs auxquels il s'adressait, cherche à être aussi clair que possible, l'instrument était à sa portée, il n'a eu qu'à en multiplier l'usage. Mais cette multiplication même, dans sa régularité, est quelque chose de nouveau.

Les prépositions de sens plus spécialement locatif sont employées sans beaucoup de discernement avec l'accusatif ou l'ablatif :

P. 72, 21 : *capilli* super *testam combusti.*
P. 35, 19 : *terra* sub *lectum collocata.*
P. 109, 25 : *in noctem* super *cibum dandus erit.*

IN, construit avec *mittere* et ses composés est généralement à l'accusatif, bien que ce verbe n'ait plus du tout son ancien sens d'*envoyer*, mais simplement celui de *mettre ;* de même avec *fundere*, ce qui est plus naturel, puisque ce verbe a gardé son sens de mouvement. Au contraire, avec *ponere* et ses composés, bien qu'ils soient exactement pour le sens les équivalents de *mittere* chez Marcellus, c'est l'ablatif qui est préféré :

P. 30, 13 : *reponetur* in *vaso fictili.*
P. 65, 16 : in *ampulla repones.*
P. 75, 14 : in *vaso repones*, etc.

Il est intéressant de constater ici, malgré la confusion des sens, la distinction traditionnelle des cas régimes.

Mais cette distinction est-elle vraiment faite ? nous en doutons fort : depuis longtemps déjà, au point de vue de la prononciation, *dominum* et *domino*, *rosam* et *rosa*, *hominem* et *homine* devraient être infiniment plus aisés à confondre que *dominos* et *dominis*, *rosas* et *rosis*, *homines* et *hominibus*, *corpora* et *corporibus*, *templa* et *templis ;* aussi remarquons-nous que toutes les confusions de cas que nous avons relevées dans Marcellus et dont nous avons cité plus haut quelques exemples affectent des cas du singulier.

Les quelques exceptions qu'on peut signaler à la règle de *mittere* et de *ponere :*

P. 33, 14 : in *vino mittes*,
P. 48, 19 : in *ore missa*,
P. 143, 10 : *particulam* in *qua mittes*,

P. 167, 1 : *intromisso* in *vaso igne*,
P. 169, 12 : in *sextario... tria cocliaria... mittantur ;*

d'autre part :

P. 164, 15 : in *calice diffundes*,
P. 175, 9 : *ovum incoctum* in *calice defunditur*,
P. 35, 30 : in *aceto intingues*, — p. 66, 5 : in *concham transfundes*,
P. 69, 20 : in *chartam virginem scribe* ουϐαιχ. — 23 : si in *charta virgine scribas...* φυρφαραν,

portent sur des exemples au singulier [1].

Il semble donc que la prononciation ait ici joué son rôle et exercé sur la syntaxe de notre auteur une véritable action : il est naturel que les substitutions de tel cas à tel autre, sinon les additions de prépositions, ne se soient pas propagées avec une vitesse égale pour les deux nombres.

L'extension croissante de l'emploi de l'accusatif, même sans préposition, en guise de cas oblique de direction ou de relation, prête aux mêmes remarques ; on trouve ordinairement l'accusatif, et l'accusatif du singulier, avec les verbes suivants :

Dolere : auriculam, caput, uvam, jecur, splenem : p. 251, 9 : *pede* quem *dolet stans ;*
Laborare : p. 132, 25 : *verticem si quis* uvam *laboranti mordeat ;*
Pati : p. 251, 32 : *qui* nesciam *patitur ;*
Horrescere : p. 278, 7 : *si aeger* cibum *horrescit :*
Gratulari : p. 107, 7 : *gratulaberis* remedium ;
Remediare : p. 34, 33 : dolorem ; p. 101, 25 : surdiginem ;

rarement *dolere pedes ;* plus souvent *oculos*.

---

[1] Dans un seul cas à notre connaissance, *mittere* est construit avec l'ablatif *plariel :*

P. 365, 26 : *solvendum galbanum manus calidis, sicut solet cera molliri, et* in *supra dictis speciebus mittendum ;*

est-ce l'influence de *supra dictis speciebus admiscendum* qu'on peut lire à la ligne précédente, c'est-à-dire une sorte de lapsus ? est-ce pour éviter quelque équivoque résultant de ce que *species* semblerait être le régime de *supra* ? Nous n'osons rien affirmer, sinon le caractère tout à fait exceptionnel de cette construction.

Avec *uti*, on rencontre l'accusatif singulier du pronom neutre :

P. 212, 7 : quod *mulieres utuntur ;*
P. 202, 24 : *epithematium facies* quod *multis horis... uti potueris ;*

avec le comparatif, l'accusatif de l'adverbe qui le modifie :

P. 347, 9 : *hoc* quantum *tenerioribus infantibus feceris, eventu efficaciore proveniet.*

Enfin, les prépositions explicatives de l'ablatif ou du locatif sont prodiguées au détriment parfois de prépositions plus justes ; ainsi :

P. 68, 9 : *lino* ad *collum suspendere ;*
P. 42, 21 : *rubus* in *quo mora nascuntur ;*
P. 52, 30 : in *locum canorum nigri emicabunt capilli ;*
P. 55, 5 : *càput* in *calore*, etc. ;

non que l'usage des prépositions soit devenu habituel au point d'être partout nécessaire : loin de là. Rien ne ressemble moins à un thème impeccable que la prose de Marcellus ; il dit fort bien :

P. 69, 1 : *lacertum eodem loco in quo ceperis dimittes,*

construisant tour à tour le même ablatif avec ou sans préposition, la préposition accompagnant le second, non le premier. Mais en général quand Scribonius lui fournit, par exemple :

Recette 57 : *haec misceri oportet mortario deinde patella fictili fervefacere ut spissentur, atque ita recondere quolibet vase, dum ne aereo,*

Marcellus copie :

P. 120, 23 : *haec misceri et teri oportet* in *mortario, deinde* in *patella fictili fervefieri, ut spissentur, atque ita recondi* in *quolibet vaso, dum ne aeneo* (*sic*).

Nous bornerons là nos observations relatives au cas oblique de direction et à ses dépendances ; aussi bien, et tout complexe qu'il est, est-il encore singulièrement clair et concret : direction, but, intention, sont des choses faciles à saisir, même pour les intelligences les plus simples.

***

Tout autre est le caractère du cas oblique du point de départ : les idées abstraites qui s'y rattachent sont aussi nombreuses que délicates, puisque le plus souvent, si l'on a en cours d'action une conception très nette du but visé, on ne songe guère à se retourner vers le passé pour examiner rétrospectivement les diverses causes efficientes ; il a même fallu attendre jusqu'au créateur de la logique, Aristote, pour rencontrer une distinction formelle de la cause *efficiente* et de la cause *finale*. Au *point de départ* concret se rattachent donc la *cause efficiente*, l'*instrument*, le *moyen*, la *partie*, la *manière :* autant d'ablatifs (en morphologie) dont les sens respectifs exigent, pour être mis en lumière, une attention et un esprit d'analyse souvent subtil ; de là tant d'incertitudes dans l'emploi de l'accusatif de direction et de l'ablatif : tels (cf. *sup.*) *loco* et *in locum*. Quand on dit :

« *Etre excité* par *le désir de la victoire* »,

Le désir est en tant que mot à l'ablatif, mais il est signe de direction, puisqu'en le sous-entendant on dirait :

« *Être excité à* (ou *vers*) *la victoire.* »

La construction de *désir* en instrumental ou cause efficiente ne lui enlève pas sa portée de cause finale. C'est ce que Marcellus a parfois souligné quand il écrit :

P. 142, 14 : *ab intro*,

P. 36, 29 : *lanam oviculae de inter femora velles*,

P. 311, 12 : *pilosque ejus* (*leporis*) *de sub ventre tolles*, etc.

Quoi qu'il en soit, le développement que Marcellus donne à l'emploi d'une préposition, pour exprimer le point de départ, est tel, que nous voyons dès lors apparaître notre génitif d'origine, de propriété, du tout divisé en ses parties. Sans négliger absolument l'emploi de la préposition *EX*, plus fréquente dans le latin classique, il semble préférer la préposition *DE*, qui, commençant par une consonne, s'entendait mieux sans doute, et faisait, même devant les voyelles initiales, l'effet du *D* de l'ancien ablatif :

Euboead,	*Cajod*,
d'Eubée,	*de Gaïus*, etc.

A tous égards, l'instinct populaire devait préférer *DE*, qui, susceptible de s'élider, tient moins de place, et cependant par sa consonne initiale est plus significatif que la préposition *E*. Nous n'insisterons pas sur des locutions telles que les suivantes :

prendere de lacu,
ollam tollere de foco,
extirpare de,
legere de vite, etc. [1],
destillare de verendis,
pars de qua sanguis fluit,
nasci de,

ni même sur des cas analogues, mais où le verbe est sous-entendu, tels que :

ossa de persicis,
glandes de robore,
sanguis de loco pinnarum,
cortex de fraxino,
grana de malis,
farinam de faba,
terra de limine,
poma de moro,
lapilli de tribus cerasiis,
aliorum de caule foliorum,
adeps de anseribus,
viscum de quercu, etc.,

toutes expressions qui indiquent généralement l'origine ; ajoutons-y cependant :

P. 94, 21 : *fel porcinum, dum non* de *scrofa,*

preuve évidente de l'équivalence absolue de l'adjectif (équivalent lui-même du génitif) et de l'ablatif avec *DE*. Du reste la phrase entière est à citer :

Tunc addes fel hircinum vel caprunum vel verrinum aut porcinum, dum non de scrofa, et commovebis, et iterum concoques, etc.

De pareilles constructions, il faut le dire une fois de plus, se rencontrent parfois chez le pseudo-Pline et même dans le texte de Scribonius ; ainsi :

P. 35, 6 : *de horto collectum ;*

mais le plus souvent quand Pline fournit :

cinis testarum ostrearum,

---

[1] Cf. S. Chabert, *De latinitate Marcelli*, p. 100.

Marcellus traduit — c'est une vraie traduction déjà :

P. 132, 30 : *cinis testarum ustarum EX ostreis.*

Ce qui est plus intéressant que tout cela, c'est l'ablatif de la *matière* et en particulier de la *partie* (plus exactement, du tout divisé en ses parties), d'une part, et, d'autre part, de l'instrument, du moyen ou de la manière. A l'époque de Cicéron, sans verbe, on écrivait plus volontiers *vas aureum* ou *vas auri* que le *vas ex auro* du bon Lhomond ; Marcellus dit constamment :

sucus de betae radice, de alio, de moris, de terebinthi fruticibus et foliis,
cinis ex ossibus, de ungula,
oleum ex nuce,
fomenta de farinis, polenta de hordeo[1],
pulvis de ipso costo ;

ce qui ne l'empêche pas d'écrire, presque tout à côté :

P. 108, 25 : *uvae immaturae suco eodem modo composito, quo sucum* de moris *componi debere supra diximus ;*

P. 134, 29 : *sedant tumores faucium et uvae perunctiones quaedam, ut sucus* de moris *coctus in mellis spissitudinem, item mali punici granorum sucus, item uvae acerbae sucus eodem modo decoctus.*

Concluons-en qu'au besoin ou à sa guise l'auteur emploie sans scrupule et presque sans discernement le génitif de la matière d'où est tiré l'extrait, ou l'ablatif avec *EX*, plus souvent avec *DE*.

Être considéré comme *partie* d'un tout, c'est encore être un extrait, mais d'ordre mécanique, plutôt que d'ordre physique ou chimique : peu importe à Marcellus, peu importait à tous ceux qui, avant lui, en l'absence de tout verbe, avaient usé du génitif pour exprimer ce rapport si simple du tout à sa partie. Avec un verbe, on avait bien :

Horat. *Ep. ad Pis.* 327 : *si* de *quincunce remota est*
Uncia, quid superest ?

---

[1] Le pseudo-Pline, I, 1, p. 11, avait écrit simplement : « *polenta* ».

Mais on disait, sans verbe :

Id., ibid. 24 : *maxima pars vatum,*

bien rarement :

Id., *Ep. II*, 2, 212 : de *pluribus una.*

L'originalité de Marcellus consiste à dire couramment, sans verbe :

P. 122, 10 : *hysopi* de *denario duas partes;*
P. 125, 17 : *si in... cavaturis eorum* de *hoc ipso dentifricio aliquid resederit;*
P. 39, 25 : de *muris fimo pilulas tres;*
P. 47, 9 : *addes... et cocleare unum* de *suco ocimi;*
P. 137, 6 : *quod* (ce qui) de *his liquefactum fuerit;*
P. 147, 13 : *plenum cocleare* de *hoc pulvere cum vino dabis;*
P. 58, 7 : de *ipso autem medicamine si succenderis in cubiculo,* etc.;

c'est-à-dire bien involontairement à remonter au sens primitif, philosophique, du génitif dit *partitif*, et à l'exprimer par une préposition d'éloignement. Le pseudo-Pline avait écrit :

I, 1, p. 12 : *aqua pota quae superfuit* de *bovis aut asini potione remediat, si ter potetur;*

le manuscrit de Dresde porte même simplement :

Aqua pota quae superfluit bobus aut asinis potione remediat;

Marcellus traduit :

P. 34, 33 : ex *eadem aqua* de *qua bos aut asinus biberit paululum sumptum et potatum tollit efficaciter capitis dolorem;*

et ce qu'il faut remarquer aussi, c'est l'emploi, indistinct en somme, de *DE* ou *EX* partitif.

Tout autre en principe est le sens du cas de l'*instrument*, du *moyen* ou de la *manière :* ce n'est plus ici la cause première, ni le point de départ le plus éloigné. Cependant, c'est encore un point de départ, ce sont les circonstances qui en second lieu précèdent l'action. Les noms employés à ce cas sont chargés d'un rôle absolument passif : quoi de plus inerte en soi qu'un instrument, qu'un *moyen* (ou intermédiaire), et, à plus forte raison, la manière, qui est en-

tièrement abstraite? Néanmoins le langage courant ne saurait conserver des distinctions aussi subtiles ; et de même que les rois barbares faisaient décapiter le porteur d'une mauvaise nouvelle, que les sultans turcs inauguraient une guerre en mettant aux fers l'ambassadeur du pays désormais ennemi, — et que les entremetteurs de mariages ultérieurement malheureux sont aussi énergiquement qu'injustement rendus responsables : « Que maudit soit le bec cornu de notaire qui me fit signer ma ruine[1] ! » — de même aussi on a bien vite confondu l'instrumental et l'ablatif, le médiateur et le véritable auteur, et l'on dit également :

τῷ ξίφει πεπληγμένος, *oculis videri,*
et τῷ ἐχθρῷ πεπληγμένος, *Paulo*[2] *videri.*

Il est vrai que le véritable auteur actif était plus spécialement distingué par une préposition, et qu'en latin comme en grec l'emploi de prépositions pour expliquer les cas obliques ou les résoudre en éléments plus simples s'est d'abord et surtout appliqué aux substantifs exprimant des *agents :* ces prépositions étaient πρός, ἀπό, ὑπό, *ab, per.* Le langage des Romains et des Grecs n'en était pas moins injuste, en confondant le responsable et l'irresponsable ; mais en fait, c'est chose inévitable · la vraie cause est trop délicate à trouver. Dans le langage de tous les jours, on n'en a pas le temps, ce langage étant en soi un perpétuel *jugement téméraire.* Voit-on des interlocuteurs en cours de discussion tourner sept fois, comme dit le proverbe, leur langue dans leur bouche avant de parler, et ne se prononcer qu'après « enquêtes, compulsoires, rapports d'experts? » L'intelligence guide le langage parlé, mais de haut, souvent de loin ; c'est une suzeraineté plutôt qu'une domination véritable ; et c'est bien heureux pour les hommes « à la voix articulée ». Le droit de parler par mégarde est un des plus précieux qui nous aient été donnés : jouissons-en, et remercions les grammairiens de n'avoir pas trop réagi contre les habitudes qu'ils observaient, d'avoir permis de dire : « Un verre s'est cassé », et de laisser même se dissimuler un instant le meurtrier derrière l'épée dont il a frappé.

---

[1] Molière, *Médecin malgré lui,* I, 1.

[2] Ce datif d'*intérêt* est, pour le sens, un véritable instrumental.

En latin classique, disions-nous tout à l'heure, le principe est de placer une préposition devant le véritable ablatif, auteur ou point de départ, et de n'en pas mettre encore devant l'instrumental[1]. De ce principe, il ne reste rien ou à peu près rien chez Marcellus; dans l'un comme dans l'autre cas, les prépositions explicatives sont employées sans scrupules, sinon avec discernement: *de, ex, per, cum, ab*, tour à tour, parfois indistinctement, expriment l'instrument, l'accompagnement, la cause ou le moyen.

L'*instrument* :

P. 242, 1 : de *canna occidere;*
P. 307, 33 : de *reste circumcingere;*
P. 340, 6 : *tundere* de *ligno;*
P. 377, 19 : *superlinere* de *pinnula* (p. 50, 23 : *inlinere;* p. 95, 11 : *despumare*);
P. 31, 20 : *haec* cum *linteo fronti imponantur;*
P. 32, 2 : *fomentum* per *spongias molles* (sans verbe);
P. 32, 7 : *aqua* per *spongiam expressa;*
P. 36, 25 : *caput* in *licio alligatur;*
P. 69, 7 : de *manu sinistra muscam capies;*
P. 78, 26 : per *specillum adponitur* (ce détail manque dans Scrib., 37);
P. 83, 20 : *inlinito* per *linguam;*
P. 114, 4 : *ligare* de *licio;*
P. 89, 16 : *novem grana hordei sumes et* de *singulis varum punges perque singula puncta carmen dices, et projectis novem granis septem alia corripies et similiter* de *singulis punges et carmen septies dices, abjectis etiam his quinque sumes et idem quinquies*

---

[1] Il convient de remarquer avec M. E. Collilieux (*Deux éditeurs de Virgile*, 1887, p. 11) que Virgile met parfois à l'accusatif avec *in* des noms ordinairement à l'ablatif sans préposition, étendant une liberté dont l'usage lui fournissait quelques exemples : *in vicem, in modum;* on trouve ainsi : *nixus in hastam, corripit in nodum, crines nodantur in aurum; se induet in florem :* abus assez rare en somme, et qui peut, quelquefois au moins, être expliqué et justifié; enfin c'est un poète qui parle et un poète moins scrupuleux qu'on ne le croit en général, quand il s'agit de mettre son vers sur ses pieds.

facies, idem de *tribus granis similiter, idem* de *uno similiter*[1] ;

ce qui n'empêche pas des phrases telles que celles-ci :

P. 33, 33 : *si* in *panno rufo* lino rufo *ligata ;*
P. 142, 14 : de *ipso pulvere* digito *locum ab intro continges ;*
P. 150, 21 : *postea* ex eo (avec cela) pinnula *oblinendae strumae,* etc.

Ces exemples sont cités ici non pas en raison de ce que la préposition n'est pas exprimée devant l'instrument, mais parce qu'il semble qu'au voisinage d'autres circonstanciels ce soit plutôt le nom de l'instrument qui ait pu se passer de préposition explicative. L'explication elle-même est variable. Ainsi l'instrument considéré comme point de départ est expliqué par *DE : frapper de l'épée ;* considéré comme intermédiaire, c'est par *PER*[2] : *vaincre par l'épée ;* considéré comme simple circonstanciel, c'est par *CUM : frapper avec l'épée.* Aujourd'hui nous confondons tout cela ; on dit :

aimé des *siens* ou : par *les siens ;*

distinction facile à motiver dans les origines, à peu près impossible à définir dans l'usage. On dirait que ces mots de plus en plus fortement articulés, *de, par, avec,* soulignent des actions de plus en plus concrètes, *de* marquant une abstraction plus grande, une action moins accentuée que *par,* et *par,* que *avec :*

accablé de *chagrin ;*
accablé par le *chagrin ;*
nourri de *lait,*
nourri avec du *lait ;*

---

[1] Veut-on savoir quelle est enfin cette mirifique formule qu'il faut répéter vingt-cinq fois ? La voici : χυρια χυρια χασσαρια σουρωρβι. Et la recette était d'avance qualifiée d'*efficax remedium !*

[2] On trouve, p. 54, 15 et 18, les deux emplois suivants :

Haec jubebis per *puerum virginem commoveri ;*
Neque a *quoquam nisi* a *puero alio virgine contingatur.*

Ne cherchons pas ici des nuances que Marcellus semble avoir été bien incapable de distinguer.

et notons ici que l'abstraction, avec *de*, est telle qu'en général on supprime tout article. Mais comment donner, dans une grammaire française pour étrangers, des règles précises pour l'usage à suivre dans l'expression de ces imperceptibles nuances ? A plus forte raison, les idées anciennes de point de départ, d'intermédiaire et d'accompagnement ne sont-elles plus précisées par l'emploi de telle ou telle préposition. Marcellus écrit : *per specillum* et : *de pinnula*, on encore exceptionnellement : *pinnula* (abl.) : où est la différence de sens ? L'essentiel était moins d'employer telle ou telle préposition, que d'en employer une, puisque la fin du mot ne se prononçait plus.

Le *moyen* est de sens plus général, moins concret que l'instrument ; nous relevons des exemples analogues :

P. 65, 21 : *perungere* de *melle* ; — p. 38, 27 : *caput* ex *eo perunges* ;
P. 90, 25 : *exstinguere* de *lacte* ;
P. 296, 11 : *fieri* de *permixto* ;
P. 28, 20 : *suco* de *moris facto* ;
P. 28, 27 : *dolorem factum* ex *vino nimio* ;
P. 29, 20 : ex *his pannus linitur* ;
P. 29, 35 : *caput* ex *nitro lavari* ; etc.

Un cas bien intéressant, mais dont Marcellus, ici comme ailleurs, n'est pas absolument le premier à nous donner l'exemple — il l'a seulement multiplié — consiste à mettre à l'ablatif avec EX ou DE, parfois à l'accusatif avec AD, la substance *dans* laquelle on en a fait cuire une autre ; en français, *cuire à l'eau, au vin ; macaroni au jus, friture au beurre ; à* signifiant non pas *accommodé avec*, mais aussi et surtout *traité par*, comme : *fait au tour, peindre* et *peinture à l'huile*, etc. Cet *à* français semble venir du latin AD, Marcellus disant *passim* :

ad ignem ;
ad emplastri modum ;

mais le plus souvent, c'est *ex* que l'on rencontre, soit avec des verbes :

hysopum ex *passo decoctum*,
ex *vino trita*,
coquitur ex *oleo*,

furfures ex *melle coctos*,
teruntur ex *aceto et rosa*,
scobem ex *aqua defervere facies* ;
P. 122, 5 : *in sole haec omnia teruntur et* ex *aceto* ;

soit même sans verbe aucun :

P. 32, 29 : *cerotum* ex *irino oleo*, cérat à l'huile d'iris ;
P. 148, 32 : *haec teres diligenter et adjunges aceti boni quartarium et dabis bibere* ex *aqua calida*.

Assurément on trouve parfois *cum* et même *in*, mais c'est l'exception, et nous pouvons en somme affirmer que la *manière* [1] s'exprime chez Marcellus par l'ablatif, accompagné le plus souvent de la préposition *EX*.

Plus abstraite encore est la *cause*, ou du moins ce que les grammairiens appellent ordinairement la cause, bien improprement nommée régime inanimé du verbe passif dans l'exemple : *moerore conficior*, puisqu'on aurait même à l'actif : *moerore aliquis me conficit*. De cette règle, il reste bien peu de chose dans le *De medicamentis* ; presque toujours le nom de cause, à l'ablatif, est expliqué par une préposition qui est *EX* (rarement *PER* : p. 148, 34 : *si* per *dolorem manducare non poterit*) :

P. 28, 19 : *dolorem factum* ex *perustione*,
21 : — — ex *perfrictione*,
34 : — — ex *ictu aut casu* ;
P. 34, 8 : ex *dolore capitis nauseam patiuntur* ;
P. 36, 10 : *somnus difficilis* ex *dolore capitis* ;
P. 37, 18 : *caput si* ex *frigore doluerit*, etc.

---

[1] Sur la *manière* proprement dite, exprimée en fait par l'adverbe, j'avoue n'avoir découvert aucun exemple décisif de la résolution de l'adverbe en ses éléments ; faut-il croire que la synthèse, en ce qui concerne les pures abstractions, tenait bon et ne se laissait pas entamer ? Sans doute, puisque nous employons encore, autant que les Romains, l'adverbe de manière.

* * *

La transformation la plus curieuse à observer est sans contredit celle du *génitif;* ce cas, on le sait, était celui du rapport immédiat, c'est-à-dire que toutes les fois que deux noms dépendaient l'un de l'autre sans verbe intermédiaire, qu'il fût question d'exprimer la matière, la quantité, la qualité, la possesion, et tout le reste, le substantif dépendant prenait la forme du génitif, qui est ainsi par excellence et au sens le plus général du mot, le cas, non de l'origine, mais de l'espèce, le cas de la détermination. Ce cas avait pour synonyme général l'adjectif formé d'un nom, ce qui impliquait encore l'emploi d'une désinence :

Sulla–e *bellum,*
Sulla–num *bellum,*

et resserrait encore le rapport par suite de la règle étroite d'accord en genre, en nombre, en cas. Susceptible d'exprimer tant de choses, ce cas ne comportait pas un sens bien précis.

Mais quelle était exactement l'étendue du mal ? En résultait-il une telle obscurité que la nécessité de résoudre le génitif en ses éléments fût très pressante ? Assurément non : en fait, c'est le dernier cas oblique qui ait disparu, et, en droit, il devait en être ainsi, puisqu'on réservait ce cas pour toutes les fois que l'on pouvait user, en supprimant le verbe, d'une expression syncopée [1]. Si le génitif ne paraissait pas assez clair, on avait la ressource de rétablir le verbe suivi d'un autre cas ; s'il l'était assez, à quoi bon l'altérer ? C'est, dira-t-on, que la désinence disparaissait dans la prononciation ? Mais les Français du moyen âge ont, pendant fort longtemps et sans dommage aucun, employé la simple juxtaposition pour exprimer sous leurs formes les plus simples les rapports les plus divers :

l'Hôtel-Dieu, la Cour le Roi, de par(t) le roi ;

---

[1] Voici à cet égard un exemple Cicéronien bien significatif :

Pro Mur. 3 : *Negat fuisse rectum Cato me...* legem ambitus *latorem... causam L. Murenae attingere.*

Pro Mur. 5 (réponse à l'objection) : *Nam quod* legem de ambitu *tali...*

nous disons fort bien aujourd'hui :

la femme Durand, Jules Michelet, la rue Drouot ;

où était, où est encore l'obscurité ? N'était-ce pas aussi, dans les cas *les plus clairs*, un excellent usage de cette règle de construction que nous employons aujourd'hui pour exprimer les cas droits, sujet et complément direct : *Pierre aime Paul ?* Mais au temps de Marcellus la règle de construction ne jouait encore aucun rôle en syntaxe ; et, en l'attendant, l'analogie faisait son œuvre, le génitif était traité en cas oblique ordinaire, et sa dislocation en était d'autant moins due à un besoin de clarté que la préposition qui l'exprimait, *DE*, est précisément toujours la même. La seule désinence du génitif tenait lieu, en grec et en latin, de celle des autres cas ; la seule préposition *de* en français peut, sans verbe, remplacer presque toutes les autres. Et pourquoi ne pas ajouter qu'au début du moyen âge l'expression du génitif par juxtaposition — vraie règle de construction, la plus ancienne de toutes — a probablement suggéré l'idée et l'usage de l'expression des cas droits par le rang qu'ils occupent aujourd'hui dans l'ordre des mots ?

Ce cas tout spécial, qui exprime simplement toutes les espèces de rapports, comment est-il traité dans le *De Medicamentis ?* Où en est sa déformation ? C'est ce que nous allons examiner.

Tout d'abord, Marcellus l'emploie assez souvent concurremment avec l'adjectif dérivé du nom :

P. 339, 13 : equinus *sanguis, maxime admissarii* equi ;
P. 256, 7 : summitatem *veretri, vel* imum *ventrem ;*
P. 75, 22 : *fel* ursinum *atque* hyenae *cum melle optimo mixtum... caligines eximit ;*
P. 142, 7 : *jus in quo* hirundinum *pulli cocti fuerint, ... sed praecipue contra synanchen prodest, si* hirundininos *pullos vivos in nido prendas,* etc.

Mais, comme nous l'avons vu, génitif ou adjectif sont très souvent remplacés par un autre cas, parfois l'accusatif, plus souvent l'ablatif, expliqués l'un et l'autre par une préposition. Non, encore une fois, que le choix de la préposition soit ici d'une bien grande importance : nos paysans disent indistinctement *soupe aux choux (AD),* et : *soupe de choux (DE) ;* l'essentiel est qu'il y en ait une pour marquer le

cas oblique, puisque la désinence ne s'entend plus, et que l'adjectif est encore une forme de la déclinaison casuelle. La préposition le plus souvent employée est *DE :* c'est *DE* qui a tenu lieu en définitive des particules susceptibles de désigner les rapports immédiats les plus divers. Il est bien difficile, disait Dietz [1], « d'atteindre partout la véritable portée des mots qui n'expriment que des rapports ».

S'il était un cas qui paraissait ne pas devoir être expliqué par une préposition, c'était bien celui-ci qui représentait tant de sortes de rapports ; après les avoir ainsi simplifiés en les exprimant tous par un seul et même cas — immense progrès à coup sûr — n'allait-on pas revenir en arrière par l'emploi des prépositions les plus diverses et compliquer à plaisir des expressions depuis longtemps simplifiées ? Aussi s'explique-t-on fort bien ce que j'appellerais volontiers, sous toutes réserves, la *résistance* du génitif ; il a eu, malgré l'atonie de sa désinence, la *vie* plus dure que les autres cas obliques. Et, malgré toutes les observations déjà faites sur l'emploi de prépositions au lieu du véritable génitif, nous pouvons dire que, de tous les cas obliques, c'est vraiment le moins entamé.

Il conserve encore, et d'une façon presque absolue, l'un de ses emplois, l'expression de la *propriété :*

P. 211, 26 : *antidotum Hadriani,*

et en pareil cas se construit après le substantif dont il dépend, au lieu de se placer avant, comme d'habitude. Faut-il voir dans cet usage l'origine de la règle de construction signalée par M. Clairin [2] : « Un nom de personne complément se joint sans intermédiaire au substantif complété ? » Il est vrai qu'il ne s'agit que des *Serments de Strasbourg,* où le substantif complément, tout comme dans la cantilène de Sainte-Eulalie, précède toujours le complété ; en sorte qu'à cette époque le génitif de la personne se place sans préposition avant son régime, les autres génitifs s'expriment par *DE* et se placent après. Cette expression du génitif sans préposition est conforme à l'usage des langues germaniques dans les mots composés, et à l'usage gréco-latin. Mais l'analogie même avec tous les autres cas obliques a dû

---

[1] *Gramm. des langues romanes*, t. III, p. 141

[2] Thèse, 1880 : *Du génitif latin et de la préposition DE*, p. 176.

amener peu à peu, d'abord le renvoi de ce génitif après son substantif, et, après de longues années d'exception, sa traduction comme celle des autres par la préposition *DE*. Cette préposition devenue décidément bonne à tout, exprimant tous les rapports, a fini par être accolée aux sujets ou aux attributs déplacés, comme pour signaler quelque cas qui n'était pas simple : *il est honteux* de *mentir*. *Dieu hôtel* est donc devenu *hôtel-Dieu*, et, s'il ne s'était cristallisé sous cette forme, ce serait de nos jours *hôtel de Dieu*.

La place ordinaire du génitif dans Marcellus est, en somme, immédiatement avant le substantif ; cette régularité de construction quand il est conservé, jointe à sa dislocation dans la plupart des cas, est donc tout ce que nous pouvons observer chez lui : il serait excessif d'en conclure que la future indication du génitif par juxtaposition est déjà nettement indiquée. Disons seulement que, d'une part, ce cas se dissociait parfois en deux éléments comme ceux dont il tenait lieu, et se trouvait ainsi ramené à ces autres cas obliques qu'il remplaçait depuis longtemps ; du reste, ce retour ne compliquait guère l'expression, puisqu'il s'opérait presque entièrement par la préposition *DE ;* on ne se gênait plus pour séparer par des prépositions deux substantifs sans verbe intermédiaire ; — d'autre part, dans les occasions nombreuses où il était encore conservé, il était placé de telle façon que la construction semble avoir joué ici, pour l'éclaircissement de son sens, le rôle que la préposition jouait à l'égard des autres cas obliques. Mais, en fait, ce cas *omnibus* n'avait guère besoin d'être éclairci, puisqu'on l'employait seulement dans les rapports les plus clairs. L'essentiel était que sa désinence devenue atone ne le fît pas confondre avec le nominatif ou l'accusatif ; la construction y pourvoyait : de deux noms juxtaposés, en cas de doute, il devait être entendu que le premier était un génitif.

* * *

Si le génitif *tient bon* encore, que dire des cas droits, de ces cas qui devaient survivre dans notre vieux français jusqu'à l'époque de Joinville, soit plus de neuf siècles entiers ? Ici, pas d'analogie possible avec l'explication des cas obliques ; pas d'analyse possible, le rapport étant on ne peut plus simple. Et cependant ne fallait-il pas déjà se

prémunir contre l'atonie croissante des désinences ? Pourquoi supposer que *rosa* se distinguerait plus facilement de *rosam*, que *rosae* de *rosa* (abl.) ? Et qu'y a-t-il de plus important à distinguer, que le sujet de l'objet ?

Constatons d'abord que le livre de Marcellus est fait pour être lu, non pour être *parlé*, et que l'orthographe semble en avoir été impeccable : dès lors, nulle confusion n'était possible entre les deux cas. Du reste, nous n'avons nullement prétendu dire que les prépositions aient servi uniquement à remplacer les désinences fléchissantes, mais que servant de plus en plus à éclaircir, dans le langage parlé, le sens véritable des cas, leur action avait concordé avec une tendance naturelle aux Romains et plus encore aux Gallo-Romains : celle de ne pas prononcer les désinences, — et qu'en conséquence la chute des désinences obliques en avait été précipitée. Mais il n'en était pas de même des cas droits : jamais une préposition, jamais surtout une régularité quelconque dans la construction n'en était venue préciser le sens syntaxique ; on devait donc les prononcer d'autant mieux, ou, si l'on veut d'autant moins mal. La désinence des cas obliques précédés d'une préposition est tombée, et avec quelle lenteur ! par suite d'un double emploi : ici point de double emploi possible, partant conservation relative de la désinence. De plus, les désinences des cas droits étaient assez caractéristiques pour être entendues, surtout au cas régime : si l'*m* final s'élide devant une voyelle, il a sa pleine valeur devant une consonne, et l'*s* du pluriel est tellement fort que nous le subissons encore dans les liaisons et dans la règle de nos rimes. Enfin — et nous pourrions insister longuement sur ce dernier point — il n'est pas rare qu'en latin même il n'y ait qu'une seule forme pour les deux cas droits : noms neutres, pluriels de la troisième, de la quatrième et de la cinquième déclinaison ; nulle règle précise de construction : leurs phrases en général y ont-elles beaucoup perdu de leur clarté ? Rien, disions-nous, n'est plus important à distinguer que ces deux sens, nettement opposés, du sujet et de l'objet : par conséquent, rien n'est plus facile, rien ne se fait plus aisément, la distinction s'opère d'elle-même, et, comme on dit, le sens général de la phrase peut suffire à l'intelligence de ces cas, sans autre auxiliaire particulier.

Ne nous étonnons donc pas de ne rien trouver dans le *De Medicamentis* qui annonce nos règles modernes de construction pour les cas

droits ; il s'est écoulé plus de temps entre son époque et l'établissement définitif de cette règle qu'entre cet établissement et notre époque à nous : dix siècles d'un côté, sept à peine de l'autre. Il a fallu bien des dissociations de cas ou de modes obliques avant d'arriver à la destruction formelle des modes et des cas, et encore le travail, en ce qui concerne le mode, est-il loin d'être achevé. Nous le verrons commencer dans le chapitre suivant.

Mais retenons que Marcellus a tellement multiplié — bien inconsciemment — les auxiliaires de la déclinaison, que le principe même de celle-ci est désormais gravement atteint. Ce n'était plus un simple progrès, mais une métamorphose. L'emploi de la préposition, sa place, sa répétition était quelque chose de nouveau par ce qu'il avait de systématique en fait : avec la préposition, l'esprit d'analyse se révèle d'une façon matérielle, il s'accuse, s'accentue, se fortifie, et, comme la boule de neige, *vires acquirit eundo*. Rien ne l'arrêtera plus désormais.

CHAPITRE III

AUXILIAIRES DE LA MORPHOLOGIE DES VERBES

On sait, ne fût-ce qu'au souvenir des études faites au collège, quelle est la complication des formes classiques de la conjugaison latine, de ses temps, de ses modes, de ses voix, de ses personnes, de leurs caractéristiques si diverses : suffixes, désinences, règles d'assimilation avec la racine, etc. Rien de plus obscur au premier abord, rien de plus difficile à saisir et par conséquent de plus malaisé à pratiquer que tout cela. Si, du moins, ces modifications avaient pu suffire à tout ! mais telle forme, comme *scripserim*, avait au moins trois sens, telle idée ne pouvait s'exprimer que par une périphrase, *scripturus sim* : la périphrase, ici, comme pour les cas obliques des noms, c'était l'ennemi dans la place, c'était la révélation de cet esprit d'analyse dissolvant et destructeur des formes synthétiques ; et, bien que le travail de dissociation ne soit pas terminé aujourd'hui, bien que peut-être, en ce qui concerne les modes, il ne doive

jamais l'être, il est évident que dans la langue française il est très avancé, tandis qu'il débutait à peine dans le latin Cicéronien. A quel point en est-il en Gaule Romaine, quand Marcellus écrit son ouvrage? C'est la question que nous essaierons d'éclaircir maintenant, au moins en ce qui a trait aux modes, aux voix et aux personnes : car il est remarquable que la question de l'analyse dans les formes temporelles ne serait guère élucidée par le texte de Marcellus.

Pourquoi cela ? La réponse est assez facile : le livre de notre auteur est un recueil de recettes dont le temps ordinaire est le présent, ou de préceptes dont le temps ordinaire est le futur; l'emploi du passé est rare, en somme, et c'est précisément le passé qui est analysé dans notre langue. On est donc surpris de trouver ici moins de passés composés que dans maint prosateur plus ancien, fût-ce dans le style familier du Cicéron lui-même. Des expressions telles que :

P. 297, 15 : *miscebis et reposita habebis*,

outre qu'elles sont extrêmement rares chez notre auteur, ne présentent, d'autre part, aucun rapport avec l'expression française « tu auras reposé », mais signifient :

« Tu garderas, tu tiendras en repos. ».

Reposita habebis n'est nullement un synonyme de *repones*. Voici, dans une formule magique et dont la structure par conséquent est probablement fort ancienne, une locution de forme analogue, mais de sens tout différent :

P. 220, 17 : *Tres virgines in medio mari mensam marmoream positam habebant, duae torquebant et una retorquebat*,

est-ce : « Avaient placé une table », ou bien « tenaient une table placée » ? Le premier sens est peut-être le plus vraisemblable, mais il n'y a pas à chercher des traces de gallo-romain dans une formule de cette espèce.

Il est donc bien certain que cette tendance à la décomposition du passé (parfait) en deux éléments : l'auxiliaire *avoir* et le participe passif, tendance qui en latin se fit jour d'assez bonne heure, semble réduite à néant dans le texte de notre auteur ; et cela, quand dans le français moderne elle se trouve être absolument triom-

phante[1], Reconnaissons d'ailleurs que le besoin de cette décomposition ne correspondait pas à un désir de clarté plus grande : les finales du parfait sont, ou bien imparisyllabiques au présent, comme *amavi*, et cela suffit pour les distinguer de celles du présent ; ou bien elles contiennent la sifflante *s*, qui est, en roman, la plus persistante des consonnes ; ou bien enfin le radical est simplement allongé, comme dans *vidi*, et c'en est assez pour caractériser le son de la voyelle romane. La nécessité de distinguer le parfait de l'aoriste, et l'analogie avec les autres formes analysées a beaucoup plus agi ici que le besoin de probité dans le langage.

Ce qui est plus intéressant, c'est la confusion de sens qui se produit entre certaines formes temporelles, soit dans les propositions principales, soit plutôt dans les propositions subordonnées. C'est d'abord l'impératif, dont les formes en *-to* ne se distinguent plus des formes plus simples :

P. 33, 21 : *quod si dolore medium caput findi videbitur, hederam* contunde, *ac sucum ejus oleo rosaceo* misce *et cum linteolo mundo fronti* inducito, *tempora quoque ex eo et nares* perunge ; *quod si gravior dolor fuerit, etiam cerebro* superfunde,

P. 52, 20 : *hirundinum stercus...* mitte *in vas fictile atque in fimo caballino per dies XXXV suffossum* habeto,

P. 54, 18 : *postea recondes diligenter et sub signaculo* habeto *et quotidie aqua eadem caput* irrora *et pectine inde madefacto caput* pecte,

P. 76, 30 : *pulei flores* destringe *eosque* madefacito *ex aqua frigida et* contere *bene...*,

P. 244, 13 : *separatim omnia...* misceto *atque* adjice *his mellis optimi despumati quod satis videbitur et ad magnitudinem nucis... potui* dato.

Nous avons omis à dessein d'assez nombreux exemples qui, à la rigueur, auraient pu être interprétés au sens classique.

C'est ensuite, à l'indicatif, le futur confondu avec le futur antérieur, le présent avec le futur, le présent avec l'imparfait ; dans une

---

[1] L'auteur de la *Chanson de Roland* l'emploie déjà aussi souvent que le permet sa prédilection naturelle pour le passé dit *défini*.

répétition déjà signalée, à « *necesse est ut septima die ambulet* » (p. 250, 16), correspond (p. 353, 31) : « *intra dies VII sanabitur* ». On dirait vraiment que les recettes médicales, ayant une valeur absolue, en dehors de toute époque et de tout engouement, s'expriment par des formes verbales dont la notion de temps est absente. C'est ce que nous aurions pu déjà dire au sujet de l'impératif, si l'on ne savait de science certaine combien le sens temporel s'est rapidement effacé dans les modes autres que l'indicatif. Quoi qu'il en soit, voici des exemples qui nous ont paru intéressants :

P. 130, 2 : *quibus rebus dentifricium* facies, *quod dolorem dentium* sedat,
P. 139, 25 : *sed dum* prendes *araneam vel phylacterium* alligas[1]...
P. 160, 33 : *quantum tenere* potest, *qui* tussiet,
P. 170, 7 : profuit *multis... si* febricitabit (ce passage est un développement de Scrib., 76, qui ne contient pas « *si febricitabit* »),
P. 226, 30 : *inde* datur, *cum opus* est, *fabae Ægyptiae magnitudo cum mulsi cyathis tribus si sine febre* fuerint *qui* sumpturi sunt ; *si* febricitabunt, *ex aqua mulsa* dabitur,
P. 309, 28 : debes... *ligare in pede dextro si dextra pars corporis colo* laborabit, *aut in sinistra, si ibi causa* fuerit, habere debebit (pour *debebis ?*),
P. 375, 21 : *malagmatis loco cum opus* fuerit uteris.

La principale remarque à faire sur tout cela au point de vue qui nous intéresse, c'est l'indifférence des temps employés après *si* conditionnel ; on sait qu'en français il n'y a dans ces constructions que trois temps possibles, quatre au plus : *S'il vient, s'il venait, s'il était* ou *fût venu*. Le temps de la proposition principale suffit à éclaircir le sens, et notre syntaxe est ainsi débarrassée d'une complication inutile. Mais en somme la confusion des temps ici n'est guère plus significative qu'elle ne l'est dans un livre de cuisine ou un cahier de recettes : il est donc inutile d'insister.

---

[1] Faut-il conjecturer ici *prendis*, temps conforme à l'emploi classique et aussi parfois à l'usage de Marcellus lui-même ?

* * *

A propos des modes, il y a deux choses bien distinctes à considérer : leur emploi lui-même; qui devient, comme celui des temps et pour la même raison, visiblement confus, et l'usage, important ici, des *auxiliaires de modes* qui vont se développant d'autant, en maintenant, en augmentant même la clarté des anciennes formes.

La confusion des anciens emplois se remarque surtout entre l'indicatif et le subjonctif dans les expressions de mesures :

P. 29, 19 : *admiscetur opi quod satis* sit,
P. 30, 14 : *quantum satis* sit... *sumetur*,
P. 99, 12 : *aceti quod satis* erit *mittes*,
P. 94, 23 : *quantum satis* est *infunde*.

Rarement on trouve : *quod satis est*, et seulement dans les transcriptions de Scribonius. Il ne semble pas que le mode de la proposition principale, — l'un des modes au hasard de l'ordonnance médicale, — ait exercé ici la moindre influence sur le mode de la proposition subordonnée [1].

Après *si* conditionnel, nous relevions plus haut l'indifférence des temps ; voici l'indifférence des modes :

P. 69, 23 ; *depelletur si scribas*,
P. 111, 12 : *si feminae sanguis ex naribus nimie defluat, mamillae ejus vinciantur*,
P. 111, 25 : *si ex una nare sanguis defluit, diversam auriculam cera obturabis*.

Il serait aisé de multiplier ces exemples avec *si;* en voici d'autres avec *cum :*

P. 160, 34 : *qui tussiet... calidum bibat cum dormitum vadit, nec postea loquetur* (Helmr., *loquatur*),

---

[1] Marcellus, p. 226, 18, paraphrasant la recette 258 de Scribonius, écrit de son chef : « *miscentur atque unum corpus ita fit et diligentissime subigantur.* » L'exemple serait intéressant si la conjecture *ut*, pour *et*, ne s'imposait.

P. 188, 1 : *non idem omnibus praestant, cum interim haec temperatura mirificos effectus habeat* (Scr., 97).

La tendance de Marcellus à multiplier les indicatifs est visible ; il serait plus juste de dire que c'est la tendance à considérer comme incises et à soustraire aux lois de la concordance modale des propositions qu'à l'époque de la période cicéronienne, plus cohérente et plus solidaire dans ses parties, on aurait volontiers considérées comme faisant partie intégrante de l'ensemble. Rappelons avec Riemann cet exemple de César, *B. G.*, 5, 39, 2 :

accidit ut non nulli milites qui lignationis munitionisque causa in silvas discessissent (= *discesserant*) *repentino equitum adventu interciperentur.*

Chez Marcellus, soit parce que la finale du subjonctif se distingue peu de celle de l'indicatif, soit que les exigences d'une langue qui devait d'abord être intelligible l'aient amené à briser davantage la période, c'est l'indicatif qui est employé :

P. 336, 31 : *ita ut, dum teritur, misceatur,*
P. 294, 23 : *quod si in ea provincia faciendum fuerit hoc medicamentum, in qua cervisia non est,*
P. 237, 19 : *ne ipse, dum remedium accipis, ferrum tecum habeas,*
P. 235, 25 : *ut qui accipit jaceat,*
P. 341, 23 : *qui in venerem infirmior erit, test. milionis ex aqua fontana, quae perennis est, cum melle decoctos edat, etc..*

Voici une construction vraiment exceptionnelle chez notre auteur :

P. 300, 20 : *deinde rafani manducantur, ut sit vomitus facilior, qui tenesmi causas* effundat.

Du reste il est bien évident que la confusion de son et de sens entre le subjonctif et l'indicatif au présent était beaucoup plus facile qu'entre le présent et l'aoriste d'un même mode. En conséquence, ou bien l'on appliquait mal les règles classiques, et, par suite de la ressemblance des sons, on s'en déshabituait peu à peu, — ou bien quand on voulait nettement exprimer la subordination modale, qui

est proprement le subjonctif, on recourait à des périphrases dont le latin classique avait déjà donné l'exemple, mais que le latin de la décadence et surtout le français allaient multiplier singulièrement. C'est ce dont nous allons maintenant nous occuper.

Il ne saurait être question d'établir entre l'analyse d'une forme modale en éléments plus simples et l'analyse des cas (*cf.* ch. II) une similitude ou un parallélisme complet. Le mode est de sa nature bien plus complexe que le cas ; ce n'est pas le mode, mais le temps des verbes, qui correspond réellement au cas des substantifs. L'*existence* même de ce que les noms expriment n'est susceptible d'aucune modification, n'est jamais désirée, commandée, mise en doute, regrettée, que tout cela ne soit exprimé par le verbe, non par le substantif ; nous sommes donc ici en présence d'un élément absolument nouveau et qui fait partie de l'élément subjectif du langage en général. Comment analyser, non pas le sens, mais le cri de l'optatif, l'ordre de l'impératif, le hochement de tête ou la discrétion du potentiel, le regret de l'irréel ? Il faut remarquer cependant qu'il existe des verbes de sens très généraux exprimant le souhait, le commandement, le doute, la possibilité et son contraire ; dans les phrases plus courtes, on a moins besoin de subordinations savantes ; enfin, on a trouvé commode, pour ne rien ébranler de la solidité du sens du verbe, de faire manœuvrer en son lieu et place, — tandis qu'il reste stable à l'infinitif, — des verbes exprimant par eux-mêmes ce qu'exprimait préalablement la désinence modale. C'est ainsi qu'on est arrivé à une sorte d'analyse, dont les éléments sont, d'une part, le vrai verbe à forme invariable dénuée de tout sens personnel, modal et même temporel ; d'autre part, un verbe auxiliaire qui se charge de tout, qui couvre son chef, et qui en bon soldat se bat pour lui, tandis que l'infinitif, comme un roi d'échiquier, demeure immobile ou peu s'en faut, et, dans la mesure où le permet la résistance des autres pièces, reste imprenable, intangible et, en définitive, intact. Toutefois, c'est lui qui donne la vie à l'ensemble, et, si cet infinitif presque inerte en apparence n'existait pas, ce serait la mort pour la phrase et la suppression de tout sens. Marcellus a fait un grand usage de cet infinitif ; par là, il est déjà, sinon exclusivement français, du moins fort moderne.

On sait, en effet, combien s'est développé chez nous l'emploi de

l'infinitif sans sujet exprimé : *le vin est fait pour le boire ; j'ai plusieurs endroits à aller* (popul.)[1] ; si nous n'usons plus guère de la construction infinitive, dite « *que* retranché » ou infinitif avec accusatif sujet[2], nous employons la construction infinitive après un grand nombre de prépositions :

à, de, pour, sans, par, après ;

la construction interrogative directe ou indirecte :

que faire? où aller? je ne sais que dire;

l'infinitif synonyme de l'impératif :

affranchir, faire suivre, laisser passer ;

l'infinitif synonyme de l'optatif, etc. Mais la construction la plus intéressante pour nous est encore celle de l'infinitif avec un auxiliaire de mode, au lieu de la morphologie lourde et compliquée des anciens : Marcellus en use déjà largement.

Pour marquer l'initiative banale du sujet dans l'action, nous trouvons le verbe *facere* (rarement *jubere*, et seulement dans les transcriptions de Scribonius) construit avec l'infinitif. Cet auxiliaire, sur l'emploi duquel nous reviendrons à propos des voix, tient lieu, en somme, de l'impératif si souvent employé dans les recettes médicales : *teri facies* est synonyme de *tere*. — Un autre synonyme périphrastique de l'impératif est *debere :*

P. 60, 11 : *teritur ante omnia crocum, aqua pluviali infusum macerari debet, deinde adjiciatur illic sarcocolla* (Scrib., 22, avait dit : *teritur ante omnia crocum aqua pluviatili, deinde adjicitur sarcocolla... prius omnia seorsum macerata*),

P. 57, 15 : *medicamen... debebis adponere. Cum autem purgatae fuerint..., tum... adpones,*

P. 108, 26 : *quo sucum de moris componi debere supra diximus,*

P. 158, 5 : *resinam... debebis jejunus haurire.*

Dans ces locutions, la forme simple serait l'impératif, ou mieux encore

---

[1] *Hist. de la Langue et de la Litt. françaises :* t. VIII, p. 884 (M. F. Brunot).

[2] Cette construction règne encore dans le *de Medicamentis :*

P. 342, 24 : *quotiens quisque inopia seminis* se *laborare perspexerit.*

Marcellus s'abstient de la construction populaire : *dico quod* ou *quia.*

le futur simple qui en est, en pareil cas, l'équivalent. D'ailleurs, l'emploi de *debere* est extrêmement fréquent : cet auxiliaire *devoir* qui marque chez nous le futur dans toute sa généralité de temps à demi mode, depuis l'obligation stricte jusqu'à la simple probabilité et même la possibilité, n'existait guère chez Cicéron que dans le sens le plus fort. Ici nous le rencontrons à chaque instant dans les formules pharmaceutiques. Citons encore :

P. 66, 30 : *si quis observet ut..., utraque manu perfricet, et hoc ter facere debebis,*

P. 69, 8 : *muscam capies, et dum capies dicere debebis nomen ejus cui remedium facturus es.*

Voici une phrase dans laquelle, par une sorte de corrélation, *debebis* annonce le potentiel de la subordonnée :

P. 56, 14 : *sed omnes has species... mittere debebis ad mensuram vel partes supra scriptas, prout volueris conficere medicaminis copiam.*

Vraiment *debere*, dans ces exemples et dans une foule d'autres, n'est qu'un moyen de dégager de toute complication le sens du verbe à l'infinitif. C'est au point qu'on pourrait presque le supprimer dans l'exemple suivant :

P. 108, 26 : *uvae immaturae suco eodem modo composito, quo sucum de moris componi* debere *supra diximus, nares fluentes repleri percommodum est.*

Ce dont nous n'avons trouvé aucun exemple probant, c'est du cas où *debeo* au présent, construit avec l'infinitif présent, donne nettement un futur, comme *werden* dans la langue allemande ; il est vrai que l'auxiliaire étymologique de notre futur est *habeo* (j'aimer-ai), non *debeo*.

Il n'y a guère d'observations à faire au point de vue modal sur l'emploi, très fréquent, des impersonnels *prodest, convenit, percommodum est, utile est*[1]. Le verbe *dare* mérite une mention particulière,

---

[1] Signalons ici l'oblitération complète du sens verbal de *licet* :

P. 155, 8 : *licet et hinc catapotia facere propter eamdem causam utile sit, sed tunc aquae mel adjicitur.* Scribonius (recette 91) avait écrit : *Licet et hinc catapotia*

quoi qu'il ne soit pas, à proprement parler, un auxiliaire de mode, mais simplement un verbe parfois suivi de l'infinitif (dès l'époque classique, on disait familièrement : *dare* ou *ministrare bibere*). Cet emploi final de l'infinitif est retenu par Marcellus et développé, soit avec *bibere*, soit avec des verbes de même sens :

P. 213, 17 : *et sic dato mixtum sorbere jejuno,*
P. 252, 2 : *fel terrae tritum ex vetustissimo vino dabis bibere jejuno,*
P. 252, 6 : *artemisiam... cribrabris et ex vino dabis bibere jejuno,* etc.,

Mais le plus souvent on a :

P. 222, 8 : *cyathos tepefactos, si nimium erit frigus, dabis bibendos,*
P. 228, 29 : *gentianam... per triduum bibendam dabis,*
P. 235, 33 : *ebuli contusi sucum... per triduum da lienoso bibendum,*
P. 239, 9 : *radicem... da porco edendam per dies novem,* etc.,

sans qu'il soit possible de déterminer dans quelle mesure la construction du complément de *dare* avant ce même verbe contribue à l'emploi de l'infinitif ou du gérondif. Nous disons toujours en français : *donner à boire ;* nulle part dans le *de Medicamentis* on ne trouve la tournure latine correspondante : *ab bibere,* non plus qu'aucun infinitif précédé de préposition.

Nous n'avons gardé, on le sait, qu'un seul vestige du gérondif latin, et encore sous une forme indéclinable : *en faisant* vient de *in faciendo :* Marcellus le décline encore :

P. 69, 30 : *si in faciendo ac suscipiendo praeligamine castimonia ab utroque servetur* (français : si en faisant et en prenant l'amulette...)

Nous avons l'habitude d'analyser : *amulette,* complément direct de *prenant* participe actif; *prenant,* comme le gérondif en *-do* des la-

---

facere propter eamdem causam, sed tunc aqua, non mel adjicitur. Marcellus évidemment n'y a rien compris du tout. Écrire, comme Helmreich [*utile sit*], est un acte gratuit de charité philologique.

tins, est une forme passive demeurée invariable uniquement parce que son régime n'est pas encore exprimé[1].

Ce qui est le plus remarquable dans tout cela, c'est le développement singulier de l'infinitif, dans tous les sens : *fovere curabis, putrescere permittes, teri facies, uvam resilire compellunt, quod destinatum erit sine ferro tolli* (p. 355, 4), etc. Et voici que le potentiel à son tour subit parfois une dissociation en ses deux éléments : l'élément modal est exprimé par un auxiliaire ; l'élément fondamental ou substantif, par l'infinitif :

P. 103, 21 : *hoc auxilio usque ad perfectam sanitatem uti poteris,*
P. 160, 32 : *salis quantum intra palmam tenere potest qui tussiet in potionem cervesae aut curmi mittat,*
P. 169, 24 : *haec omnia... miscentur, et quando aeger ungui habet, tolle ex eo uncias VI ad triduanam unctionem.*

L'exemple suivant est plus significatif, parce que le texte qui le contient est de Scribonius, rec. 258 :

P. 226, 18 : *liquefiunt quae liquefieri habent.* (Ces trois derniers mots manquent dans Scribonius, qui, d'ailleurs, préfère *debent*, rec. 263, par exemple.)

Notre conclusion, en somme, est loin d'être aussi nette que celle que nous avons pu donner pour les cas : disons simplement que le travail se fait dans le sens de l'analyse, que l'infinitif paraît de plus en plus commode et clair, qu'en conséquence les auxiliaires de modes vont se multipliant dans le sens où le français les a retenus ; du reste, si l'on excepte l'emploi de *facio* pour *jubeo*, l'usage de Marcellus est à peu près correct, et les lois grammaticales sont à peu près respectées. Ce qui ne l'est pas du tout, ce sont ces ἄγραπτοι νόμοι, ces *lois non écrites* qui représentent l'esprit même et le génie d'une langue, les autres n'étant que des recettes scolaires ; et si les lois écrites sont restées les mêmes, cela ne signifie pas que la langue soit demeurée immobile, qu'elle n'ait pas, pour ainsi dire, fermenté. Les quelques

---

[1] Il est aussi étrange que le gérondif latin soit devenu et demeuré invariable, même quand son complément précédait :

Lectorem delectando pariterque monendo (Horat. *ad Pis.* 344).

observations que nous avons faites semblent porter sur peu de chose ; nous avons signalé dans cette eau claire quelques bulles suspectes qui en troublent par endroits la pureté ; mais le fond est gravement altéré, — nous ne disons pas *corrompu*, puisque le sens de l'évolution était le bon, — et la persistance de quelque correction dans la forme n'est qu'un trompe-l'œil qui, lui-même, s'évanouira bientôt. Le jour de la débâcle arrivé, on sera stupéfait de voir l'immense travail qui s'était réalisé sans bruit depuis deux siècles.

Nous ne voyons d'ailleurs apparaître encore ni les propositions, si fréquentes en français, commençant par *quod* ou *quia* (français : *que*), pour remplacer les anciennes propositions infinitives ; et nous dirions volontiers que jamais l'infinitif n'a été aussi employé qu'à l'époque de Marcellus, ayant encore tout son emploi complétif, et cependant se multipliant avec les auxiliaires de modes. D'autre part, les conjonctions auxiliaires de subordination modale ne prêtent, au point de vue qui nous occupe, à aucune observation intéressante, en dehors de la multiplication des antécédents pour augmenter la clarté :

usque dum, tamdiu donec ou quousque, eo usque donec, tamdiu quamdiu, tamdiu ut, etc.

ces expressions sont synonymes et employées en somme indifféremment :

P. 363, 25 : *tum simul omnia... excoques tamdiu, ut herbae illae ita molles fiant, ut...*,

P. 363, 35 : *permixta haec omnia tamdiu decoques, donec ita omne vinum excoquatur, ut...*

En français nous avons vu se former les longues locutions conjonctives : *jusqu'à ce que, aussi longtemps que,* etc. Le mode est régulièrement employé [1].

---

[1] Disons ici, pour en finir avec les conjonctions, que les *asyndeta* entre qualificatifs ne sont pas rares, en raison de ce que de véritables locutions se sont formées avec des noms et des adjectifs :

P. 143, 13 : *cepae longae conditoriae suco adjecto melle permixto.*

Cepae longae sont deux mots inséparables ; quant à *adjecto* et *permixto*, le premier est attribut, le second épithète. Nous disons en français : *une grande bonne volonté ; un lis blanc odorant ;* toutes expressions qui, traduites littéralement en latin, constitueraient des solécismes.

*
* *

Les formes du passif et du moyen qui ont si complètement disparu dans la chanson de Roland et, à plus forte raison, dans le français moderne, sont à peu près intactes dans le latin de Marcellus. Et non seulement le passif, en tant que forme, existe encore dans le *de Medicamentis*, mais il s'est multiplié comme par un retour offensif : là où Scribonius écrit : *utile est adhibere medicamen*, Marcellus copie : *utile est adhiberi medicamen*. Ainsi *facere*, synonyme de *jubere*, est construit avec l'infinitif actif des verbes intransitifs, mais avec l'infinitif passif des autres verbes :

P. 33, 5; 66, 4; 122, 22 ; 203, 31, et *pass.* : *fervere facies*,
P. 219, 3 : *infirmum deambulare facies*,
P. 249, 30 : *Ausonius... intra quinque dies stare, ambulare autem intra septem dies fecit*,
P. 332, 27 : *porri sucus... haemorrhoidas continuo desinere facit*.

Avec le passif :

P. 121, 24 : *teri facies*,
P. 121, 28 : *coqui facies*,
P. 235, 20 : *eum ire praecipies atque in calida diu foveri facies*.

Voici un exemple probant de la règle formulée tout à l'heure relativement à l'emploi des voix :

P. 43, 14 : *alumen leni vapore* deficere *vel* excoqui *facies*.

En un mot, l'infinitif qui dépend de *facere* est toujours de sens intransitif. Cette règle, absolue pour *facere*, ne semble pas l'avoir été au même degré pour des verbes à peu près synonymes. Ainsi :

P. 70, 15 : *deinde... faciem tuam ea aqua fovere curabis*.

On serait tenté, il est vrai, de lire *foveri*, comme plus haut, si toutefois le verbe *fovere* n'était pas à cette époque devenu aussi intransitif.

Si l'on compare cet emploi de *facere* à celui, si fréquent, du verbe

faire construit en auxiliaire[1], on ne peut s'empêcher d'être frappé de la ressemblance avec le français. Mais il y a plus : le verbe *donner* dans une phrase comme celle-ci :

j'ai fait donner cet habit,

ne présente-t-il pas à l'analyse un sens passif, à tel point que, si le sujet du verbe *donner* est exprimé, on le met, non pas au cas droit accusatif :

j'ai fait Pierre donner cet habit,

mais au cas régime du verbe passif, soit :

j'ai fait donner cet habit par Pierre,

soit, quand on ne craint aucune équivoque, comme dans la phrase suivante :

j'ai fait bâtir cette maison à (= *ab*) *mon architecte ;*
je lui (dat ~~d'int.~~) *ai fait bâtir cette maison.*
rég. du passif

Voici, dans le *Mont des Oliviers* d'Alfred de Vigny, un double exemple de cette construction :

« Un soupir de mon cœur, un signe de ma croix
Pourra faire ouvrir (*aperiri*) l'ongle aux (*ab*) Peines éternelles,
Lâcher (*laxari*) leur proie humaine et reployer (*replicari*) leurs ailes ».

On dit constamment, même avec d'autres verbes :

je lui ai vu faire,
je lui ai entendu dire,
j'ai ouï dire à (= *ab*) *Pierre*, etc.

On sait qu'en latin *amare* et *amari* dérivent de la même forme grecque τιμᾶσαι, et que la confusion des formes et des voix a persisté dans *fieri* (arch. *fiere*), de φύεσαι, forme non contractée de φῦσαι. A vrai dire, dans de pareilles expressions, et grâce à la présence

---

[1] Remarquons que chez Marcellus, comme en français le verbe *faire*, le verbe *facere* s'emploie dans une foule d'acceptions fort peu classiques : *hoc bene facit, ce remède fait bien pour...* etc.; mais cela n'est plus de la syntaxe.

de l'auxiliaire de modes, on peut dire qu'il n'importe guère que l'infinitif soit à l'actif ou au passif; l'analyse seule permet de découvrir la véritable voix :

j'ai fait courir cet homme = *feci hunc hominem* currere ;
j'ai fait donner un habit à cet homme = *feci vestem* dari *huic homini ;*
je lui ai fait donner un habit par Pierre = *feci illi vestem* dari *a Petro.*

Dans les deux cas l'accusatif qui suit l'infinitif est le *sujet*, non le complément de cet infinitif, en dépit de l'ordre des mots ; — allons plus loin : *dans tous les cas où un infinitif, régi par un auxiliaire de modes transitif de sa nature, est suivi d'un substantif sans préposition, ce substantif est toujours le* **sujet** *de l'infinitif ;* — mais comme le mot *donner* correspond tantôt à *donare,* tantôt à *donari,* il faut bien en conclure, qu'on le veuille ou non, que ce mot français est susceptible d'un double sens, actif ou passif, selon qu'il vient de l'actif *donare* ou du passif *donari.* Nous avons donc en français au moins deux formes simples de sens passif : *donner* (qui a aussi le sens actif) [1], et *donné* [2], l'infinitif et le participe. A cet égard la préférence de Marcellus pour l'infinitif passif, loin de l'éloigner du français comme on pourrait le croire au premier abord, l'en rapproche au contraire beaucoup, d'autant plus que cette tendance lui appartient bien et que sur ce point il s'est nettement écarté du texte que Scribonius lui fournissait.

L'emploi de l'infinitif passif est régulier chez lui, non seulement avec *facere,* mais avec les auxiliaires impersonnels *oportet* et *prodest :*

Marc., p. 27, 22 : *aqua frigida pura nares diutius* oblui *oportet.*
Scrib., rec. VIII : *aqua frigida nares diutius* abluere *pura oportet.*

---

[1] On ne saurait tirer argument de ce que la règle paraît inapplicable aux verbes de la troisième conjugaison, et de ce que *lire* ne saurait venir à la fois de *legere* et de *legi.* La fausse analogie qui a donné *lisons* et *lisez* a pu donner, et en fait a donné, *legeri* comme *amari* et *moneri.*

[2] Pourquoi s'obstine t-on dans les grammaires françaises à qualifier les participes *aimant* et *aimé* de présent et de passé, puisqu'ils n'ont aucune valeur temporelle, au lieu *d'actif* et de *passif* ? C'est ce que P. Ramus avait fort bien vu dans sa *Grammaire* (1572), ch. *du verbe.*

Marc., p. 27, 10 : *cum vero diu caput dolet, et* adtonderi *pressius et* adradi *prodest.*

Scrib,, rec. x : *prodest, cum diu caput dolet,* adtondere *ad cutem et* radere.

Marc., p. 59, 7 : expectari *oportebit donec impetus sedetur.*

Scrib., rec. xix : expectare *oportebit donec impetus sedetur*, etc. [1]

Les exceptions sont si rares [2] qu'à notre avis une correction s'impose à l'éditeur dans les quelques passages où on les relève. Marcellus va jusqu'à dire, p. 279, 23 : *rediri oportet.* Peut-être, au contact de Scribonius, aura-t-il hésité après *oportet* et *prodest* entre l'usage de son modèle et le sien propre, tandis que pour *facere,* inconnu à Scribonius en tant qu'auxiliaire de modes, il a librement et constamment usé du passif, quand le verbe était de nature transitive.

La voix moyenne, au sens propre du mot, n'existe pas dans le texte de Marcellus, non plus qu'en français ni en latin classique ; les infinitifs neutralisés :

fondre = *être (en train d'être) fondu,*
augmenter = *être (en train d'être) augmenté,*
finir = *être (en train d'être) fini,*

peuvent aussi bien venir d'infinitifs latins passifs ; ce qui est sûr, c'est que leur indicatif est de tous points semblable à l'indicatif actif : c'en est un, tout simplement. La transformation vocale, l'expression de l'intransitif par la voix active se faisait déjà en grec, beaucoup plus souvent en latin. Ce phénomène est plus fréquent encore dans la langue française qui ne possède plus de formes déponentes ni réfléchies : la seule indication significative d'une diversité, c'est l'em-

---

[1] Tout ce qui précède suffirait, sur ce point, à réfuter Janus Cornarius, qui, dans la lettre-préface de son *editio princeps,* adressée à deux fonctionnaires du comté de Mansfeld, soutient que Scribonius est un auteur grec, dont une traduction latine de basse époque, peut-être contemporaine de Marcellus, nous aurait seule été conservée (p. 27, fin., de l'*éd. princ.*).

[2] Marcellus, en effet, ou du moins le texte manuscrit du *de Medicamentis* a quelquefois conservé l'infinitif actif. Notons cependant qu'au texte de Scrib., rec. 45 : *salem terere oportet,* Marcellus a substitué, p. 150, 8 : *salem terere* te *oportet, il te faut piler du sel.*

ploi systématique de l'auxiliaire *être* dans les verbes pronominaux les plus réellement actifs :

je me suis frappé.

Nous ne voyons pas, d'autre part, que l'auxiliaire de ce qui sert à la fois de passif et de moyen soit plus fréquemment employé par Marcellus, ni qu'il ait dit couramment *amati sumus* pour *amamur* ; un exemple comme celui-ci est loin d'être probant :

P. 288, 33 : *tepefactam hanc potionem jejunus bibat ; continuo* sanabitur. *Fabam integram frictam calidam in acetum acerrimum mittat et madefactam torminosus manducet : cito* sanatus erit.

Il ne faut voir là, nous semble-t-il, que cette indifférence de temps que l'on trouve si souvent dans les recettes médicales, et que nous avons déjà signalée. C'est ainsi qu'on lit :

P. 68, 16 ; *recte usus fueris*, pour *uteris*.

Pour la même raison les formes de l'auxiliaire *fui* et celles de l'auxiliaire *sum* sont confondues aux temps composés du passif; enfin cet exemple : *sanatus erit*, est isolé ou à peu près. Le jour où l'auxiliaire dominera — et il dominera le jour où, étant devenu proclitique, il sera placé définitivement devant le verbe, — alors seulement le temps de l'auxiliaire l'emportera, et rendra inutile la forme simple correspondante. A quoi bon *amamur* quand on a la forme, plus claire dans sa complexité, *sumus amati ? amabamur*, quand on dispose de *eramus amati ?* Mais ce moment est encore éloigné. Toute une série de causes le détermineront, le développement énorme des prépositions, l'usage des auxiliaires dû à l'affaiblissement de la finale, l'habitude toujours plus impérieuse de suivre l'ordre logique et de placer le modifiant avant le modifié, le besoin véritable de remplacer par des formes presque immuables, précédées d'auxiliaires, les anciennes formes simples de morphologie si compliquée : ce moment viendra sous l'influence de la double loi *des auxiliaires proclitiques* et *des exposants constants*. Toutefois, pour le passif, l'arrivée en sera un peu tardive, parce que les formes étaient suffisamment expressives par leurs sonores finales en R, et parce que rien ne va plus

doucement, dans l'histoire linguistique, que l'analyse d'un terme abstrait.

Si le passif ne donne lieu à aucune observation intéressante, le *réfléchi* du moins n'offre-t-il pas quelque symptôme avant-coureur de sa forme française, exclusivement pronominale ? Nous lisons :

P. 224, 29 : *cooperiat se sagis et, cum coeperit sudare, levet se et deambulet diu.*

Comme il s'agit, si je ne me trompe, des très vives douleurs causées par les coliques hépatiques, peut-être *cooperiat se* est-il synonyme de *cooperiatur*, d'autant plus que la ligne précédente est ainsi rédigée : *in eo latere complicatus diu jaceat.* Quant à *levet se*, il serait tout indiqué d'y découvrir la forme française *qu'il se lève*, au lieu du latin *surgat.* Malheureusement, outre que dans les deux cas le pronom *se* est placé après son verbe, l'exemple est, pour ainsi dire, unique. Le suivant :

P. 266, 12 : *et monebis ut se post balneum calidissime tractet,*

est du latin de construction parfaitement correcte, même s'il était permis de critiquer l'emploi du mot *tractet.* Dans cette proposition :

P. 255, 26 : *in harenam solvuntur lapides in vessica reperti,*

Marcellus a commenté son modèle Scribonius, qui s'était borné à dire (rec. 153) : (*medicamentum*) *in harenam solvit lapidem.* Or *reperti* signifie bien ici le français : *qui se trouvent*, sans que Marcellus ait cru devoir écrire : *quos reperias*, ou : *qui se reperiant.* Ici pourtant :

P. 39, 30 : *si vir aut adulescens aut infans hemicranium patietur, observet ut semper luna VII et XVII et XXVII se tondeat,*

se tondeat est bien mis pour *tondeatur ;* mais précisément en français nous disons : *se faire tondre* (*se facere tonderi*, en latin de Marcellus). L'exemple suivant :

P. 360, 28 : *deinde ubi congelaverit se adeps,*

serait fort intéressant, s'il n'était fourni par Scribonius, rec. 271, presque sous la même forme :

deinde cum gelaverit se adeps ;

si bien qu'on est tenté de rapporter au vocabulaire des officines pharmaceutiques, non seulement cette expression, plus française que latine assurément par ses analogues, mais encore celle-ci, qui est du même genre :

P. 140, 14 : *haec omnia diligentissime... trita, ut permiscere se possint,*
P. 380, 17 : *ut simul liquefacta* (*neutre plur.*) *permiscere se possint.*

Il resterait en tout, comme exemples probants :

P. 158, 22 : *radices rumicae minutae ejus, quae per campum se sternit,*
P. 82, 11 : (*cutio*) *statim se submejit.*

C'est peu.

C'est quelque chose, cependant, si l'on considère le nombre de ces diverses exceptions, et surtout le soin avec lequel Marcellus sait distinguer au besoin l'action réfléchie du passif pur et simple :

P. 49, 6 et *pass. : ut cena te abstineas,*

mais, quand il s'agit d'animaux ou d'enfants sur lesquels on agit :

P. 240, 18 : *caprae abstinentur a cibo.*

Scribonius emploie d'une façon générale *abstinere* pour *s'abstenir ;* Marcellus ne confond pas l'abstinence volontaire avec l'abstinence imposée. Dans le cas d'une maladie grave, il applique le passif aux malades, même adultes, sans doute parce que le devoir des gardes est de leur commander :

P. 305, 17 : *cum dolorem coli habebit aliquis, ante diem abstinebitur.*

Scribonius (rec. 122) avait écrit ; *abstinere debet.* L'obligation est fort bien marquée par Marcellus.

Le nombre des verbes transitifs employés intransitivement, c'est-à-dire sans complément exprimé — le plus souvent ce complément serait le pronom réfléchi —, est assez considérable :

P. 66, 29 : *Si quis observet sine intermissione aut oblivione ut quotiens laverit..., manus ambas ad oculos referat.*

On dira que *se* a pu tomber après *quotiens* ; mais la construction ordinaire de Marcellus est *laverit se*, non *se laverit :* or, le mot qui suit *laverit* est *deducta;* enfin Tite-Live avait déjà, quoique rarement, construit ainsi *lavare* (25, 17, 1 ; 44, 6, 1, etc.). L'emploi réfléchi de *lavari* (p. 252, 21 et *pass.*) n'est pas seulement transcrit du texte du Ps.-Pline : il fut toujours d'usage courant dans la langue familière.

Coquere, français intr. *cuire*, est employé au neutre à plusieurs reprises :

P. 81, 15 : *cum aliquantulum coxerit, addes...*
P. 280, 3 : *vino myrteo, id est in quo myrti bacae coxerint,*
P. 249, 9 : *quae tamdiu coquant, donec nigrescant.*

Même construction avec *decoquo*, p. 257, 19 ; 368, 4, etc. Il en va de même avec *bene accipere :*

P. 119, 25 : *alterci quoque radix bene accipit* (ce verbe manque dans Scrib., rec. 53) ;

Avec *siccare :*

P. 184, 17 : *rhodiam... siccare permitte,*
P. 353, 3 : *sanguinem... dum adhuc calidus exilit, et mox ubi siccaverit...*

Ce n'est là qu'une extension commode d'un usage déjà classique en grec comme en latin. Un autre usage classique consiste à sous-entendre des compléments dont l'idée se présente d'elle-même, quoiqu'ils ne soient pas réfléchis. Marcellus emploie ainsi :

P. 101, 21 : *sanare,*
P. 66, 17 : *persanare,*
P. 103, 3 : *succurrere,*
P. 76, 5 : *ad suffundendum*, abst.,
P. 76, 11 : *ad inungendum,*
Pass : facere, bene facere, optime facere.

Signalons enfin les deux gérondifs de sens passif :

P. 335, 28 : *medicamento, quod diu agitando* (= τῷ *agitari*) *miscetur,*

P. 352, 2 : *auro fervente circuitus eorum urendo* (= τῷ *uri*) *designatur.*

La première de ces deux phrases ne figure pas dans le texte de Scribonius (rec. 263), non plus que la seconde dans celui du Ps.-Pline (II, 25). Mais cet usage poétique était connu de longue date; l'explication par la voie passive est la plus simple et la plus conforme à l'étymologie, bien qu'à la rigueur on puisse admettre qu'on se trouve en présence d'un actif à sujet indéterminé [1].

Nous résumerons le peu que nous avons dit à propos des voix en reconnaissant que, si Marcellus présente dans son texte quelques particularités retenues depuis par la syntaxe française, il n'y a du moins dans le *de Medicamentis* aucun indice vraiment significatif de la formation française du passif ou du moyen, par des auxiliaires verbaux ou pronominaux. Les quelques hésitations qui peuvent être signalées semblent avoir toujours existé à quelque titre : la différence entre l'actif et le passif n'est pas toujours aussi nette qu'entre *frapper* et *être frappé, manger* et *être mangé.* Et encore ne disons-nous pas également :

Les oiseaux que j'ai vus *manger* (= *manducare*),
et Les oiseaux que j'ai vu *manger* (= *manducari*),

en croyant fermement que, dans les deux cas, *manger* est à l'actif, ce qui a donné lieu à la règle inepte de l'accord ou du non accord du participe *vu* ? La vérité est que, dans les deux cas, le participe devrait s'accorder, ce qui du reste ne changerait rien à la prononciation et par conséquent à la clarté de la phrase. Ces distinctions grammaticales des voix sont incontestablement utiles; mais la réalité n'est pas toujours aussi nette, on ne saurait distinguer toujours avec autant de rigueur jusqu'à quel point le *sujet* est actif ou passif. Certaines philosophies veulent même qu'il ait toujours été passif :

« Fata volentem *ducunt*, nolentem *trahunt* ».

---

[1] Cf. V. Hugo, *Cromwell*, IV, 4. « C'est un fantôme vain qui tombe *à le toucher* (τῷ illum [*aliquem*] tangere) ».

Ibid., V, 1 : « Ce trône est moins solide; *en y montant* (= τῷ *huc* [*aliquem*] *ascendere*) il tremble ».

Il est naturel que le langage se soit ressenti de ces incertitudes, et que la syntaxe des voix soit dans certains cas bien flottante. A côté de la voix active et de la voix passive, ou plutôt entre les deux, il se rencontre une foule de nuances, sans que la grammaire des Latins ait jamais eu pour les exprimer une autre forme que celles de l'actif et du passif. C'est encore là ce qui se dégage de plus clair de toute étude sur la syntaxe des voix dans n'importe quel ouvrage, dans celui de Marcellus comme dans la plupart des autres.

***

La morphologie des personnes est encore intacte ; il n'existe pas encore, d'une façon réelle, des pronoms auxiliaires de la personne; l'emploi d'un pronom-rappel au nominatif, comme le suivant, ne serait significatif que s'il était très fréquent :

P. 40, 21 : *herba vel hedera in capite statuae cujuslibet nasci solet* : ea *si... capiti vel temporibus alligetur, mirum remedium... praestabit.*

Or il est extrêmement rare. C'est bien une sorte de sujet indéfini, analogue au τις des grecs et au mot français *on*, que la forme enclitique *quis* employée dans toutes sortes d'occasions par Marcellus :

P. 70, 6 : oculos cum dolere *quis* coeperit,
P. 251, 32 : ea parte qua *quis* nesciam patitur,
P. 307, 33 : si de reste ventrem circumcinxeris de qua *quis* laqueo vitam finierit,
P. 309, 29 : sed, dum utetur *quis* hoc praeligamine, abstineat venere,

et cet exemple encore plus significatif :

P. 352, 23 : clavos... radi ad vivum oportet, prout *quis* pati potuerit,

quis est ici l'expression d'un sujet qui n'avait pu être exprimé ni sous-entendu avec l'impersonnel *oportet*. Du reste nous pouvons ajouter ici, avec plus d'assurance encore qu'à propos des temps, que dans un ouvrage comme celui-ci la distinction des diverses personnes est particulièrement indifférente :

on prend, vous prenez, tu prends, il est pris, ils prennent,

autant de formules absolument équivalentes. Enfin, il faut bien remarquer, comme pour la question des cas droits et plus encore, que plus de dix siècles vont s'écouler avant qu'au seuil de la Renaissance[1] la langue française éprouve le besoin de distinguer par des pronoms les diverses personnes, du singulier d'abord, puis par analogie celles du pluriel. Le rôle des pronoms personnels auxiliaires n'est pas commencé, tant s'en faut : les désinences distinguent suffisamment les personnes ; la deuxième, par un *s* avec lequel on fait encore aujourd'hui une liaison — non sans quelque affectation déjà ; — la troisième, par un *t* qui survit encore dans *aime-t-il*, et dans tous les parlers populaires de France :

il va-t-en ville, il a-t-entrepris ;

la première, comme il convient, par l'absence de toute caractéristique. A l'époque de Marcellus, les pronoms ne jouent un rôle intéressant qu'à titre de rappel, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

Nous reconnaissons sans difficulté que les résultats de nos recherches sur l'analyse des formes verbales sont à peu près négatifs, et nous avons essayé, chemin faisant, d'en découvrir les raisons. Il est singulier que l'analyse des modes, qui est aujourd'hui bien moins avancée que celle des temps, des voix et des personnes, soit dans le *de Medicamentis* plus « commencée » que les autres analyses ; mais, de ce qu'elle était moins facile, il ne faut pas en conclure qu'elle fût la moins nécessaire, loin de là ; et voilà sans doute pourquoi elle a débuté avant les autres. A vrai dire, elle n'a jamais eu de commencement, et n'aura sans doute jamais de fin : les éléments à dissocier sont ici tellement délicats, tellement complexes, nous pourrions dire : si *infiniment* délicats et complexes, qu'on songe involontairement, en les considérant, à ces cirons de Pascal, dont la dissection se développe et s'étend à l'infini : « ... Des jambes avec des jointures, des veines dans ces jambes, du sang dans ces veines, des humeurs dans ce sang, des gouttes dans ces humeurs, des vapeurs dans ces gouttes... » Et

---

[1] Cf. Sayous, *Étude litt. sur les Écriv. franç. de la Réf.*, pp. 349, *sqq*.

voilà pourquoi tout le travail réalisé depuis les premiers monuments de la langue latine semble, et semblera toujours à mesure qu'il avancera, tout à fait insignifiant en comparaison de ce qui reste à faire.

Retenons du moins cet excellent principe du développement de l'infinitif en dehors de toute acception modale, temporelle, personnelle et même vocale : la chose en soi est bonne. C'est l'isolement, c'est la mise en sûreté du radical verbal, tandis qu'autour de lui les modifications peuvent « s'ébattre » à leur aise et sans danger pour lui. La fortune de l'infinitif a été telle dans notre langue et dans la plupart des langues modernes, qu'on ne saurait trop en remarquer l'*adolescence* à l'origine du français ; l'usage du *que* complétif, qui en a fait disparaître quelques emplois, est compensé et au-delà par tout ce que l'infinitif a gagné de toutes parts.

CHAPITRE IV

DÉTERMINATIFS, AUXILIAIRES DU SENS DE LA PHRASE

Nous avons rencontré, chemin faisant, deux sortes d'auxiliaires : les prépositions pour les cas obliques, certains verbes pour les modes ; nous arrivons aux pronoms auxiliaires du sens de la phrase, aux proclitiques, aux rappels, à l'article : le travail est ici fort avancé. C'est maintenant que nous abordons réellement la véritable *syntaxe*, non pas précisément celle de la construction ou de l'ordre des mots[1] — il y a si peu de chose à dire à cet égard dans le style si coupé de Marcellus ! — mais celle qui consiste dans la structure de phrase, dans les procédés qui lui donnent son caractère, déjà vraiment français, de clarté, de netteté, de probité[2]. L'un de ces pro-

---

[1] Marcellus construit très librement et ne s'interdit nullement les inversions, toutes les fois qu'il en peut résulter un pittoresque plus frappant.

[2] C'est bien là ce qui caractérisait la langue écrite du XVII^e^ siècle, supérieure à cet égard à celle du XIX^e^ : « Le plus grand mérite qu'il a fallu perdre (pour passer de l'une à l'autre), c'est l'ordre, avec les qualités qu'il rendait possibles : l'extrême clarté et l'absolue précision ». F. Brunot, *Hist. de la Langue et de la Litt. franç.*, t. VIII, p. 873.

cédés est l'analyse d'éléments jadis plus complexes, et nous croyons en avoir dit ce que l'on pouvait en dire ; l'autre, c'est l'emploi continuel de *memento*, de mots-rappels, légers, courts, faciles à ajouter et faciles à retrancher, réduits parfois à n'être plus guère que des signes à peine perceptibles, mais suffisants, et, à force d'habitude, presque indispensables aujourd'hui. Sans vouloir reprendre ici tout ce que nous avons dit sur ce sujet dans une étude spéciale[1], nous nous bornerons à quelques indications très sommaires sur le rôle en français de ces agents si actifs de sincérité et de franchise.

Notre langue possède, comme la plupart des langues, des mots dont l'accent primitif s'est peu à peu atténué, à l'usage, jusqu'au point de disparaître complètement. Ces mots sont en principe ceux dont M. Bréal a défini le rôle, en les qualifiant d'*exposants :* « Certaines modifications de la pensée, exprimées d'abord par tous les mots, sont peu à peu réservées pour un petit nombre de mots, ou même pour un seul mot, qui assume la fonction pour lui seul : il y a ainsi substitution d'exposants constants ou même invariables, indépendants, aux exposants variables et assujettis[2] » ; tous mots devenus proclitiques. Mais il existe entre notre langue et la langue mère cette différence capitale, que les mots latins sans accents sont enclitiques, sauf quelques prépositions ; et encore ces enclitiques figurent-ils en bien petit nombre dans le latin écrit :

que, ne, ve, quis (indéf.), *sum, es, est, sunt, ce, pse,*

et quelques autres bien rares. Il est permis de croire que le latin parlé en possédait davantage. Quoi qu'il en soit, on pourrait dire que notre syntaxe, depuis longtemps conçue dans le latin populaire, est vraiment née le jour où les mots proclitiques s'y sont multipliés et y ont eu droit de cité sous formes d'auxiliaires, de déterminatifs et de copules. Le présent chapitre sera exclusivement consacré à l'étude, dans le texte de Marcellus, des déterminatifs et de l'importance

---

[1] *Quelques Observations sur les Mots Proclitiques dans la Langue Française*, Ann. de l'Univ. de Grenoble, 1898, pp. 445-483.

[2] Edél. du Méril, *Essai philos. sur la format. de la langue franç.* (1852), p. 94 : « Le français remplace des flexions sans valeur réelle par des mots particuliers qui marquaient les rapports grammaticaux des autres ». Une dénomination restait à trouver.

qu'ils ont déjà conquise dans ce langage de transition. Disons-le tout de suite : c'est par là que l'ancien latin est le plus gravement altéré chez notre auteur. Nous n'avons rien dit et nous ne dirons rien de la syntaxe d'accord, celle dont la négligence produit ce qu'on appelle ordinairement des solécismes dans les copies d'élèves ; mais, à côté de ces solécismes formels, il en faut distinguer, comme le bon Chrysale, « d'étranges en conduite » ; et la multiplication des mots-rappels dans le *de Medicamentis*, si l'on en juge par le rôle qu'ils jouaient à l'époque classique, aurait fait frémir d'un commun accord Cicéron, Quintilien, et jusqu'à Pline-le-Jeune.

***

Le nombre des mots *inutiles*, ou plutôt des mots qui ne sont pas strictement indispensables, est considérable ici : on en trouve à chaque page, presque dans chaque proposition. Aussi est-il rare qu'on y relève quelque obscurité : les humbles et les malheureux pour lesquels il a écrit son recueil si profondément candide, mais si charitable, n'ont pas dû se tromper souvent dans la préparation des recettes indiquées. Quand ils lisaient — ou qu'on leur lisait :

P. 76, 31 : pulei flores destringe, *eos*que madefacito... atque *eo* panni partem line, « cueille des fleurs de pouliot, fais-*les* tremper, et frottes-*en* le coin d'un linge »,

il n'y avait pas l'ombre d'un doute ; mais on peut bien affirmer que Cicéron eût fait l'économie de *eos* et même de *eo*. On croit lire dans la grammaire du bon Lhomond cette règle bien française, mais inconnue des Latins classiques, que si deux verbes qui se construisent avec des cas différents ont des compléments identiques, il faut employer un pronom complément avec l'un des deux :

Deus amat virum bonum *illi*que favet,
Dieu aime l'homme de bien et *le* favorise.

L'application de la règle en français est plus remarquable encore que dans l'exemple latin, puisque *favoriser* et *aimer* sont transitifs l'un et l'autre ; c'est justement ce que fait ici Marcellus :

flores destringe, *eos*que madefacito ;

deux sûretés valent mieux qu'une, dit le plus français des fabulistes.

Voici un autre exemple bien significatif de la même tendance :

P. 75, 14 : viperam in vaso fictili repones, *eam*que *illic* putrescere permittes, « on enferme une vipère dans un pot, et on *l'y* laisse pourrir ».

On aurait pu dire aisément :

viperam in vaso fictili repones ac putrescere permittes.

Le rappel peut être plus lourd encore :

P. 76, 20 : *fellis terrae et chelidoniae utriusque herbae sucum... pari mensura permisce.*

Il semble ici que les deux premiers noms : *fel terrae* et *chelidoniae,* soient placés comme en titre, hors de la phrase, et qu'on ne puisse en parler ensuite sans employer un pronom-rappel. Assurément, c'est un excellent procédé d'analyse et de clarté, que de distinguer si nettement le nom d'une part, son rôle grammatical d'autre part, et d'affecter régulièrement ce dernier à un pronom qui laisse intacte l'idée nominale et la dispense de se risquer dans la mêlée, parfois un peu obscure, qu'est une proposition : nous l'avons apprécié naguère (p. 60) à propos de l'infinitif. Mais, comme nous sommes loin du latin classique, et combien plus près du français :

Pierre! *il* ne viendra pas de si tôt!

P. 224, 21 : Potio ad epar utilissima, praeterae *haec ipsa* compertum et praesentaneum remedium est etiam ad lateris dolorem, accipit haec, etc.

Scribonius, assurément, n'ignore pas cette construction, et l'on peut lire dans son texte des phrases comme celle-ci :

rec. 1 : *inde* sumitur cyathus et duobus rosae commiscetur, frequenterque *ex eo* curatur caput.

Mais, comme nous avons dû le dire à propos de la préposition, autre chose est la connaissance d'une construction, autre chose en est l'emploi incessant, et point n'est besoin de lire beaucoup de Marcellus pour se bien convaincre que c'est chez lui un vrai système :

P. 76, 36 : sucum cardonis, sucum urticae... aequis mensuris *ista* conjunges, et addes *his* sapae modicum... atque *ita* oculos *inde* superlines, ut modicum ingrediatur *eos* et delacriment,

P. 289, 18 : rana viva, si... adponatur, *in eam* vitium transire dicitur.

On songe à la fameuse *Pensée :* « Le nez de Cléopâtre, s'il eût été plus court... » ; mais il manque encore *illa* devant *adponatur*.

On objectera que les phrases sont bien longues, qu'une erreur même légère dans des matières aussi sérieuses pourrait être fatale ; mais comment justifier ceci :

P. 107, 3 : *herbam* quae gallice dicitur blutthagio, nascitur locis umidis, *eam* teres sucumque *ejus...*,

P. 51, 6 : cinisque *ei* adjecto melle inlitus alopeciis cito prodest.

D'après le contexte, il est hors de doute que *ei* représente *cinis : de la cendre, en y ajoutant du miel...*

P. 244, 1 : ad praecordiorum duritiam et ad dolorem *eorum* vere convenit,

P. 362, 16 : quae cum fuerint igne liquefacta, colabis *ea*....

P. 295, 7 : lauri folia trita vel *ejusdem* bacae aut flos ex vino potus...

Notons bien, dans ce dernier exemple, qu'il n'a été question jusque-là d'aucune plante, et que par conséquent les feuilles ou la fleur ne peuvent appartenir qu'au laurier.

Les pronoms employés sont indifféremment longs ou courts, placés avant ou après le verbe : les proclitiques proprement dits ne sont pas encore définitivement formés[1]. Mais la construction du

---

[1] Dans la *Chanson de Roland*, il s'en faut bien que la règle des proclitiques sujets ou compléments soit définitivement établie : aux vers 1741, 1742 et 1744, *vos* et *nos* (compléments) précèdent le verbe ; aux vers 1747 et 1748, *nos* (complément) suit *troveront* et *leveront*. Le vers 1710 commence par les mots : « Se *vos* cornez » ; le vers suivant, par : « Ja avez *vos* ». L'étude de ces règles de construction dans ce poème serait fort intéressante pour l'histoire de la langue française et de sa formation du bas latin.

rappel avant le verbe est déjà plus fréquente que l'autre, surtout quand ce rappel est un adverbe, comme nous le verrons un peu plus loin. Au total, ces pronoms font des phrases extrêmement lourdes : l'addition de *eorum*, de *ejusdem*, de *ista*, ne saurait passer inaperçue comme celle de nos rappels monosyllabiques et proclitiques. Il était naturel que la tendance à l'abréviation se fît déjà sentir, et nous allons en voir des exemples.

Il faut toutefois remarquer auparavant la multiplication, ou plutôt la réapparition régulière de pronoms d'une espèce à part, et qui avaient presque disparu du langage écrit : ce sont les antécédents *démonstratifs* des pronoms conjonctifs. Par le fait que les pronoms conjonctifs étaient variables en genre et en nombre, et s'accordaient par là avec leurs antécédents, il est clair qu'il n'était pas nécessaire d'exprimer cet antécédent, toujours le même quant au sens, et dont la simple audition du conjonctif permettait de reconnaître en général le nombre et même le genre. Quant au cas, il était d'ordinaire assez peu important, c'est-à-dire qu'on le suppléait sans peine aux cas droits ; aux cas obliques seulement, on le maintenait rigoureusement, ou bien, dans les phrases les plus claires, si le relatif devait être à un cas droit, on construisait ce relatif au cas de l'antécédent sous-entendu (attraction) :

ἐμοὶ μεταδίδως ὧν (= τούτων ἃ) ἔχεις.

Par conséquent, l'expression de l'antécédent était fort rare en somme.

A l'époque de Marcellus, les désinences sont mal prononcées, et le besoin d'un supplément de clarté se fait sentir ; il ne faut donc pas s'étonner de voir rétablir les antécédents dans des propositions comme celles-ci :

P. 322, 10 : prodest etiam *his* quibus... liquores... subsistunt.

P. 51, 18 : prodest et *his* quibus pustulae nascuntur.

Là où Scribonius avait écrit :

Rec. 155 : *sed et his alvus acri clysmo mane trahenda est,*

Marcellus commente :

P. 245, 17 : sed *his* quibus hoc remedium dandumst alvus acri clysmo [1], etc.

C'est moins, il faut bien le dire, un besoin spécial, qu'un besoin général de clarté, qui fait rétablir ici les antécédents : *quibus* est, par sa désinence, on ne peut plus clair, et il est bien certain que *his* n'est pas destiné à remplacer la chute de cette finale dans la prononciation. Assez souvent on trouve : *his qui surdi sunt*, pour *surdis ; his quae colata fuerint*, pour *colatis*. A plus forte raison peut-on remarquer des antécédents substantifs soulignés par un pronom démonstratif, véritable article, comme :

P. 251, 31 : ex *ea* parte, *qua* quis nesciam patitur.
P. 111, 33 : quod ad aurem *ejus* partis dici oportet, de *qua*...

Les *anticipations* sont ainsi multipliées au point de pouvoir être regardées comme régulières ; et l'on s'y habitue tant et si bien, que la suppression — due à la faute d'un copiste ou à la résistance de l'antique usage — de ce mot explétif finit par paraître bizarre. En conséquence, on ne fait plus guère attention à la désinence du relatif, ou, plus exactement, au genre et au nombre du relatif, Si, du moins aux cas droits, nous sommes loin en apparence du *ki* ou du *ke* de la *Chanson de Roland*, réfractaire à toute variation en genre et en nombre, n'oublions pas cependant que cette invariabilité se révèle dès la plus antique origine de la langue française ; nous verrons tout à l'heure qu'elle existe aux cas obliques dans le texte même du *de Medicamentis :* on y voit « fleurir la cause », et déjà poindre l'effet. Il est très rare, en fait, que chez Marcellus le relatif placé au début de la phrase tienne lieu du démonstratif ; par exemple :

Pl 111, 32 : *quod* ad aurem... dici oportet, après un point-et-virgule.
P. 168, 14 : *Cui* rei castaneae medentur,

---

[1] Cela ne l'empêche pas d'user d'expressions traditionnelles syncopées, comme le *de cujus* des notaires :

P. 283, 13, et ailleurs : dabis *cui* (= *ei* qui dictus est) supra bibendum. De même : *cum supra scriptis*, dont la forme complète se trouve p. 249, 13 : *cum his quae supra scripta sunt.*

ou encore, dans un cas où c'est l'adverbe, au lieu du mot déclinable, qui est employé :

P. 227, 20 : *Unde* jejuno cocleare... dabis, après un point-et-virgule.

Nous pouvons donc conclure que, dès ce moment, cette habitude de séparer nettement, par l'expression de l'antécédent, la proposition relative de sa principale, est acquise ici. C'est, en somme, briser en plusieurs endroits, par des espèces de césures, l'unité jadis trop rigide d'une même phrase. Concluons aussi que la multiplication des antécédents ou des anticipations *non-nécessaires* n'est que la première manifestation de cet esprit bien français, qui distingue si nettement, non pour subtiliser, mais tout simplement pour ne pas confondre. Or, l'intérêt de la distinction est ici capital : telle erreur de composition peut rendre fatal le remède le plus efficace. En revanche, plus la proposition était brisée, plus il importait, pour le maintien de son unité, que les ligatures, les attaches, les *conjonctifs*, fussent prodigués sous toutes les formes : de là une grande clarté, de là la suppression de tous les inconvénients qui pouvaient résulter de la rupture de la période ; — de là aussi une difficulté d'ordre nouveau, que nous allons examiner dès maintenant.

* * *

Dans l'enchevêtrement des mots principaux et des rappels, il n'est pas toujours bien commode d'apercevoir le rapport exact des pronoms avec ce dont ils tiennent la place, et par conséquent d'appliquer sans peine les règles rigoureuses de l'accord. « La mission dont il les avait chargés » n'est une phrase facile à dire en français que parce que nous ne prononçons la désinence, ni de *avait*, ni de *chargés*, ni de *il;* c'est-à-dire que, à mesure que les conjonctifs et les rappels se multipliaient, ils tendaient, ou plutôt on tendait à les immobiliser d'autant et à les transformer en mots de son invariable. La transformation en cas obliques des pronoms-rappels en *adverbes-rappels* est à peu près aussi complète dans le *de Medicamentis* qu'en français moderne.

Il faut noter d'abord que ce phénomène avait été précédé logique-

ment par la suppression des *attractions*. L'attraction du genre et du nombre est l'extension exagérée de l'accord ; avec le nombre croissant des pronoms, il fallut, sous peine de risquer mainte incorrection, réduire l'accord à ses justes limites, et même bien en deçà. Assurément rien de tout cela ne vint de l'intervention arbitraire ou opportune d'un grammairien ; d'autre part, le germe de cette réforme se trouvait déjà dans la langue classique : rien ne naît de rien, dit le simple bon sens.

L'attraction, en principe, consistait à faire accorder en genre et en nombre un relatif, non avec le mot qui précède et dont il tient réellement lieu, mais avec un substantif suivant qui joue en quelque sorte le rôle d'attribut du premier :

animal... quem (non *quod*) *leonem vocamus.*

Or, une pareille construction n'est possible que dans le langage écrit et dans le style soutenu; en second lieu, elle n'est absolument pas naturelle. Aussi Marcellus écrit-il toujours :

P. 40, 28 : ad *vertiginem* capitis, *quam* Graeci *scotoma* vocant,
P. 49, 25 : *cepe* longum, *quod ceputius* nominatur,
P. 117, 5 : *ad* zonam, *quam* Graeci *herpeta* (τὸν ἕρπητα) dicunt.

Voici un exemple encore bien plus caractéristique :

P. 97, 14 : et quia semper acida sunt (*mala*) nec unquam maturescunt, *rhoas* oxias *haec* Graeci dicunt.

Et non seulement le relatif était ainsi réfractaire à toute influence de l'attribut, mais encore il arrivait qu'il fût mis au neutre, quel que fût le genre de l'antécédent. M. Boissier (*Fin du Pag.*, t. II, p. 419, n.) remarque fort justement que Salvien, « le prêtre de Marseille », parle déjà français en latin quand il écrit :

Gub. D., IV, 14, 65 : Injusti sunt barbari et nos *hoc* sumus : les barbares sont injustes, et nous *le* sommes aussi.

Marcellus ne se borne pas à maintenir rigoureusement la forme subs tantive de certains adjectifs au neutre :

P. 74, 4 : cum *pausillo* vini,
P. 77, 2 : sapae *modicum*,

P. 145, 15 : *pingue* laridi,
P. 296, 11 : potiones duae de *permixto* fiunt, etc.,

il dit constamment :

P. 121, 18 : rosae floris *quod* est *luteum*,
P. 76, 31 : pulei flores destringe eosque madefacito ex aqua frigida et contere bene atque ex *eo* panni partem dimidiam line.

Eo ne peut avoir qu'un sens : « de *cela* ». Aussi ne faut-il pas douter que *eo* ne signifie *cela* dans les exemples suivants :

P. 46, 4 : rutae fasciculum et sulphur vivum cum vino vetere simul decoque et caput ex *eo* lava,
P. 161, 30 : deinde ipsam aquam colabis... atque addes illic mellis optimi sextarium unum, piperis triti semunciam et iterum ad tertias decoques, ut *spissum* fiat; deinde diligenter in vaso vitreo repones atque ex *eo* jejunus terna cocliaria sumes.

Scribonius (rec. 235) avait écrit : *si ulcus sordidum erit aut cancer temptaverit aut jam occupaverit...;* Marcellus précise doublement :

P. 340, 29 : si ulcus *in pene* sordidum fuerit aut cancer *illud* (= penem) temptaverit vel jam occupaverit...

Ce phénomène naturel qu'on peut appeler *la neutralisation des outils grammaticaux*, est bien, dans tous les sens, une neutralisation : l'outil perd non seulement son genre, mais tout ce qui accuse un peu nettement son indépendance, le nombre par exemple, et même, dès l'époque classique, le cas : *quid* (= *cui rei*) *studes* ? Ce rôle abstrait des outils grammaticaux est marqué ainsi par une neutralisation générale.

Un pareil emploi du neutre singulier même aux cas obliques, — car nous n'avons pas voulu citer des exemples, moins intéressants, de cas droits, — amenait insensiblement à des tournures adverbiales, puisque l'adverbe est toujours au neutre :

P. 166, 30 : ova cruda duo in calicem verguntur : *eo* adjiciuntur olei optimi unciae quinque.

Eo signifie *à cela*, ou, si l'on veut, *y* à la question *quo*. La tournure suivante marque un nouveau pas en avant, presque définitif :

P. 161, 33 : ipsam aquam colabis et in rudem ollam alteram mittes atque addes *illic* mellis optimi sextarium unum.

Enfin :

P. 169, 13 : limaces tere in mortario et adjice *ibi* ovum gallinaceum, et tingue illic lanam sucidam.

Cette fois, le terme est atteint : que le mot de forme nettement adverbiale *ibi*, plus encore que le mot *illic*, soit répété à tout propos, et pour remplacer n'importe quel cas oblique de direction, ce n'est plus du latin; nous voilà désormais en présence d'un outil grammatical français, l'un des plus précieux, le pronom adverbe *Y*, — à un détail près : il n'est guère encore construit avant son verbe, du moins quand le verbe n'est pas au participe, car on trouve ordinairement :

P. 134, 24 : aqua malvarum *illic incoctarum* gargalizationi plurimum prodest,

P. 149, 30 : novis sfongeis *illic demersis* (Scrib., rec. 43 : novis spongeis demissis).

Il est superflu de citer ici des exemples : il suffit d'ouvrir au hasard une page de Marcellus, et l'on trouvera *illic* ou *ibi* construit indifféremment avec *addere*, *adjicere*, *intinguere*, *incoquere*, etc., généralement à la question *ubi;* rarement et sans distinction apparente, à la question *quo :* nous sommes donc bien sur la route de France.

Aux cas droits même, en apparence, on trouve, nous ne disons pas le neutre, — cela va de soi, — mais la transformation de ce neutre en adverbes, tels que *sic*, *ita*, etc., dont le besoin évidemment se faisait beaucoup moins sentir :

P. 128, 34 : dentifricium optimum ac saluberrimum *sic*,

P. 175, 17 : compositio medicaminis ad arteria sananda *sic*,

P. 177, 16 : ad... contusiones medicamentum valde necessarium, quod dia steaton dicitur, *sic* [1] :

---

[1] Une finale assez fréquente de ce genre de phrase est *accipit haec :* c'est celle que Scribonius emploie, quand il en emploie une. Dans l'exemple suivant et dans beaucoup d'autres, Marcellus l'a ajoutée de son chef :

P. 174, 1 : alter pastillus ad sanguinis eruptionem mirifice faciens *accipit haec :* (cf. Scrib., rec. 86).

On voit très bien l'origine de cet emploi de l'adverbe : Marcellus a dit quelque part :

P. 185, 9 : ad pustulas papulasve de facie tollendas medicamen *compones sic.*

De là, avec le substantif verbal, *compositio sic ;* de là enfin, avec un substantif quelconque, *dentifricium*, ou *medicamentum*, ou *remedium sic.* Et déjà, avec le verbe, *sic* tenait lieu de *ex his rebus* (p. 77, 28) ou de *tale ;* c'est qu'en réalité *sic* est un véritable ablatif, ou plutôt un instrumental, qui remplace dans toutes sortes de cas le pronom déclinable.

P. 91, 18 : (diverses matières) tundes atque cribrabis per tenuissimum cribrum et *sic* pulvere uteris.

Pulvere est une véritable glose de *sic,* car on lit un peu plus bas :

P. 91, 21 : tundes haec atque in pulverem tenuissimum rediges et *sic* uteris,

P. 91, 24 : ... et siccabis et tundes et cribrabis et *sic* uteris.

Plus haut, c'est *ita* qui est employé de la même façon :

P. 91, 14 : haec mixta de ipso suco colliges... atque *ita* collyria formabis.

Le simple fait que tous ces exemples sont empruntés à la même page prouvent combien ils sont fréquents chez Marcellus. Ce qu'il faut noter en même temps, c'est que si le mot *sic* est indifféremment construit en mot accentué ou en proclitique, *ita*, par contre, est généralement suivi de son verbe ou de la locution verbale dont il est le circonstanciel.

Après avoir ainsi reconnu au passage la formation de courts adverbes marquant la direction ou la manière, nous avons à parler d'un emploi plus important encore, en ce sens qu'll est assez avancé pour que la traduction en français des phrases qui le contiennent ne soit plus qu'une transcription, non une traduction : c'est l'adverbe du *point de départ* ou de *l'origine*, à la fois génitif et ablatif, sous sa double forme du conjonctif *unde*, mais surtout du démonstratif *inde*, français *en*.

Il n'y a pas lieu d'insister sur *unde :* cette tournure n'est pas in-

connue au latin classique, et d'autre part la future forme française, qui est *dont*, n'est pas encore indiquée par l'addition ou plutôt la répétition de *DE* avant la forme classique :

P. 227, 20 : haec sicca tundes et cribro medicinali cribrabis : *unde* jejuno cocleare... per triduum dabis.

Inde (fr. *en* — Dubois, dans sa grammaire publiée en 1531, signale et recommande la forme *end*, usitée alors dans le Hainaut —) est assurément un adverbe du point de départ ; mais le point de départ proprement dit, l'origine, l'espèce, la matière, la partie, bref, tout ce qu'à la fin du chapitre II nous avons vu exprimer par *DE*, s'exprime maintenant par *INDE*, toutes les fois qu'au lieu d'un nom un pronom-rappel doit suffire. Voici d'abord le *point de départ* proprement dit :

P. 52, 25 : *sevo cervino faciem prius perunge, ne quid* inde *destillet*,

P. 67, 2 : *radices... tundes in pisone marmoreo et sucum* inde *linteo intorto exprimes*,

P. 94, 23 : ... *tepefacies et* inde *quantum satis est auribus infunde*,

P, 95, 4 : *tres araneae viventes in oleo si ferveant... atque* inde *tepidum auribus quod sufficiat instilletur, cito remediant.*

Nous avons de même en français : « Je suis allé à Paris et j'*en* reviens ». C'est le véritable et premier emploi de *inde*.

Vient ensuite le cas de la *matière* et spécialement de la *partie* (plus exactement : du tout partagé) : même emploi du même adverbe :

P. 178, 28 : *cribrabis atque* inde *cocleare unum... dabis*,

P. 197, 23 : *cum opus est, dantur* inde *coclearia quibusdam duo, pass. :* inde *cocleare datur, accipitur, dabis, gustabis, devorabis...*

La *partie* est nettement spécifiée dans l'exemple suivant :

P. 201, 10 : *butyri libram decoque, quousque* inde *pars sexta decedat.*

Avec un substantif au lieu d'un pronom, on a *cocleare mellis, sexta pars medicamenti*, etc,, toujours au génitif, comme si la dépendance tenait vraiment au substantif, non au verbe ; au contraire, l'expression *inde* a certainement commencé par être une dépendance du verbe, non du substantif, puisque *inde* est un adverbe. Nous verrons bientôt la confusion se consommer.

C'est encore la matière, spécialement considérée comme un *moyen* qui se trouve exprimée par *inde* dans les phrases analogues à la suivante :

P. 43, 20 : inde *caput lavari oportet.*

Cf. la construction *pass.* de *inde* avec *illinere, formare, curare, irrigare, eluere, inficere, fricare, contingere, fundere, inungere, facere, diluere :* fr. *avec,* si c'est un substantif qui est complément, mais *en* si c'est un pronom :

se laver la tête *avec* de l'eau,
s'*en* laver la tête.

Ici même, il semble, contrairement à l'habitude qu'a Marcellus d'employer des rappels, que *inde* serve à deux fins, matière et partie :

P. 267, 27 : inde *cum opus fuerit dabis,*
« tu *en* donneras quand besoin *en* sera ».

Pas une fois la *manière* ne s'exprime par *inde ;* nous avons dit que c'est par *sic.* De même l'*instrument* proprement dit a été sans doute considéré comme trop concret, pour être exprimé par un mot aussi abstrait que l'est *inde.* Ainsi quand on lit, p. 146, 34 : *fauces inde tanges,* on peut être sûr que *inde* ne signifie ni le doigt, ni un pinceau, ni un instrument quelconque, mais un médicament dont on utilise ainsi une partie[1]. Dans la plupart des exemples précédents, c'est en somme la *partie* qui est en jeu, non autre chose, et *inde* représente vraiment un génitif partitif.

Inde ne tient jamais lieu non plus d'un génitif de propriété :

P. 244, 1 : *Malagma ad... praecordiorum duritiam et ad dolorem* eorum.

Il faut, du reste, ajouter que, de près ou de loin, quand *inde* est employé, on arrive toujours à découvrir un verbe plus ou moins dissi-

---

[1] *Inde* ne s'emploie donc pas avec *uti* que Marcellus, du reste, construit assez souvent avec l'accusatif. Le français est allé plus loin : « Il prit un bâton et *en* frappa la bête ».

mulé ; mais si ce verbe est très éloigné de *inde*, comme c'est le cas dans la phrase déjà citée :

P. 178, 28 : atque *inde* cocleare unum cum uno cocleari *mellis* et aquae calidae cyathis duobus jejuno ad diem *dabis*,

n'est-ce pas une preuve que le lien qui rattache *inde* au verbe est devenu lâche jusqu'au point, pour ainsi dire, de ne plus exister du tout[1] ? En français aussi, quand on dit :

« Jetez cette fleur ; l'odeur *en* est trop forte »,

on a pu croire que *en* était le régime de *est*, signifiant *vient* ou quelque chose de pareil ; en fait nous l'employons comme un simple génitif, c'est donc un simple génitif. En français, mais déjà dans le texte de Marcellus, éloignement équivaut à suppression de dépendance ou affranchissement ; nous savons bien que le souffle de notre auteur est court, et que, dans son style, il n'y a vraiment subordination qu'autant qu'il y a voisinage, et, en quelque sorte, suzeraineté immédiate, possession matérielle. En bonne grammaire française, il n'existe pas de conquêtes lointaines, de colonie aux antipodes : toute dépendance éloignée devient bien vite autonome, ou, pour continuer la comparaison, se soumet bientôt à une puissance plus voisine. La construction de *en* sans verbe existe donc déjà dans Marcellus, il serait puéril de le nier ; quel qu'ait été à l'origine le *mot à mot*, il est une foule de cas où l'analyse donne *inde* pour complément enclitique à un substantif. Dans la phrase :

P. 205, 13 : *inde cocleare accipitur*,

il faut en définitive, comme le prouve l'examen des propositions dans lesquelles *inde* est très loin de son verbe, et très près de *son* substantif, analyser ainsi :

---

[1] Il semble pourtant que, dans l'exemple suivant, le verbe soit absolument sous-entendu :

P. 66, 24 : decurres ad puteum et *inde aqua* oculos fovebis,

Remarquons à ce sujet qu'en français *en*, non plus que *dont*, n'est jamais le complément d'un nom précédé d'une préposition, c'est-à-dire construit à un cas oblique.

accipitur (on prend) *cocleare* (une cuiller) *inde* (= *ejus rei*, de cela).

Le rapport qui unit *inde* à *cocleare* est devenu immédiat, et cette absence d'intermédiaire est précisément exprimée par la construction de *inde* tout à côté du substantif, qui régirait le génitif dont *inde* tient lieu. Si bien que, dans l'exemple cité en dernier lieu, *inde* est un simple génitif de matière, comme *auri* dans : *vas auri*, ou ce qui revient au même, un génitif partitif, non plus un ablatif du point de départ. Remarquons-le en passant : c'est dans des exemples de cette espèce que l'on saisit le lien intime qui unissait d'abord des choses, que l'on croit communément bien éloignées l'une de l'autre, et que la grammaire pratique confond aujourd'hui absolument. C'est ainsi que *dont* et *en* sont considérés aujourd'hui comme de véritables pronoms, l'un conjonctif, l'autre démonstratif, et avec raison : dans une langue, un mot est semblable à un acteur au théâtre : il est ce que son rôle le fait *actuellement*, quel qu'il fût avant d'entrer en scène. Un mot, ancien adverbe, qui *joue le rôle* d'un pronom, est un pronom, rien autre chose. Aussi l'étymologie est-elle une science parfois décevante ; et ce ne sont pas toujours ceux qui connaissent le mieux le passé de leur langue, qui précisément la parlent le mieux. Ils ont au contraire beaucoup d'efforts à faire pour se débarrasser de certains souvenirs encombrants, pour distinguer, dans ce qu'ils savent du passé, ce qui est caduc et ce qui demeure, pour se rappeler enfin qu'ils sont, comme dit Molière, *les gens de maintenant*. Plusieurs adverbes furent ainsi, par destination, les uns des prépositions, les autres des pronoms indéclinables : l'adverbe de manière est une mine précieuse d'expressions pour les cas obliques, surtout pour les cas les plus mal définis.

C'est le pronom *is*, dans ses formes adverbiales *ibi*, *eo*, *inde*, qui est le plus souvent employé comme pronom, sans doute en raison de ce que son sens est moins précis que celui des autres démonstratifs ; on trouve pourtant *illic* au lieu de *ibi*, *hinc* au lieu de *inde*, sans qu'il soit possible de faire une distinction de sens bien nette :

P. 155, 9 : licet et *hinc* catapotia facere (cf. Scrib. rec. 91),

hinc désignant une mixture précédemment décrite.

P. 149, 18 : *vettonicam, argimoniam...* hinc amplius *mittes sardae caput* [1].

Inde, chez Marcellus, est déjà un simple rappel, presque neuf fois sur dix explétif. Il semble que ce fût un mot très court, d'accent très faible, occupant modestement sa petite place, et si peu gênant qu'on l'employait sans nécessité aucune : *utilité* humble et précieuse, comme le latin jadis écrit en possédait si peu, comme heureusement nous en avons tant aujourd'hui. Citons un dernier exemple :

P. 230, 20 : *de lupi praeda,* id est *de reliquiis* vervecis aut caprae aut cujuslibet animantis quam comederit, *carnem vel pellem vel os* collige et serva, et, quando aliquis jecur doluerit, *inde* eum tange.

Où trouver un mot plus commode que ce rappel indéclinable, toujours là pour empêcher d'oublier ce qu'il ne faut pas oublier, même quand il semble bien que sans lui on se rappellerait aisément les choses ? Avec *inde* bien employé, l'homme le plus étourdi et le plus distrait ne saurait longtemps s'égarer.

On pourrait peut-être résumer exactement tout ce qui précède, en disant que, tout comme en français *en* et *dont* sont des pronoms tenant lieu d'un substantif construit, dans n'importe quel sens, avec *de*, — de même, dans le latin de Marcellus, *inde* et parfois *unde* tiennent lieu de substantifs qui seraient, quel que fût du reste leur rôle, construits avec la préposition latine *de*. Mais il est clair que, dans le français qui s'est ensuite développé, *unde* (devenu *ont*) se serait mal distingué de *en* et surtout de *on ;* de là sans doute cette addition illogique, mais conforme à la nouvelle morphologie des noms, de *de* en tête du mot qui l'avait déjà en enclitique, mais en enclitique qui ne se prononçait pas plus que celui de *inde*. Nous avons vu plus haut

---

[1] Ne serait-ce pas là l'origine de notre locution *en plus (inde plus)*, et, quand on dit : *en plus de cela*, ne commet-on pas un pléonasme pour avoir oublié le sens étymologique de *en* dépendance du comparatif ? Ne serait-ce pas le point de départ de l'expression *en outre*, d'ailleurs inexplicable (*inde ultra*, non : *in ultra*) ? *Outre* est en définitive un comparatif de signification et même de forme (suffixe *ter*). — Riemann et Goelzer, *Synt. comp. du Grec et du Latin*, § 158, n., disent fort justement que l'ablatif de comparaison se ramène aisément à celui du point de départ. L'emploi de *hinc* ou *inde* devant un comparatif confirme cette théorie.

que la locution *de unde*, si vicieuse en somme, est étrangère à Marcellus. Là où nous avions vu (chap. II) se développer l'emploi proclitique de DE devant les noms, nous voyons ici se développer dans le pronom l'emploi enclitique, c'est-à-dire relativement plus ancien, du même outil : tant il est vrai que les pronoms gardent plus longtemps la tradition de l'ancienne langue, ou, plus exactement, que les outils grammaticaux une fois choisis changent moins d'aspect que les autres mots. L'usage de l'outil varie avec le développement de la langue qui l'emploie ; mais la forme en demeure constante, et, par un singulier privilège, il semble qu'après la formation de la langue, l'outil une fois façonné soit inusable, tandis que, dans le reste du vocabulaire, tout vieillit, tout passe, tout se renouvelle autour de lui.

* * *

Nous arrivons à une dernière catégorie d'outils grammaticaux, de la nature des rappels, mais dont l'emploi est de beaucoup moins étendu dans le *de Medicamentis* que celui des précédents, et dont la fortune toutefois devait être en français extraordinairement éclatante. Il s'agit de ces pronoms qui se construisent, non à *la place*, mais *à côté* du nom, pour en préciser le caractère : ce ne sont donc plus des pronoms, au sens ordinaire de ce mot, dans lequel *pro* signifie *à la place ;* ce sont encore des pronoms, si *pro* garde son sens de *devant,* le sens qu'il a dans le mot *proclitique*. Nous les appelons en franɔais, bien à tort, les *articles*, puisqu'ils sont des déterminatifs, et non pas des conjonctifs.

Les articles étaient employés par les Grecs comme par nous, et venaient de la même origine que les nôtres : c'étaient d'anciens démonstratifs, qui avaient perdu de leur matière et de leur accent. Il est décidément bien singulier que les Latins, qui pourtant prononçaient les finales moins bien que les Grecs, et qui d'ailleurs ne les accentuaient à peu près jamais, aient pu se passer impunément de cet *outil,* le plus indispensable de tous dans une langue digne de ce nom. C'est faute de celui-là, plus encore que des autres, que le latin ressemble tant, au premier abord, à ce qu'on appelle communément le *parler nègre* ou au style des télégrammes ; peut-être est-ce pour cela surtout qu'il ne devait pas durer en tant que langage parlé,

et que ses qualités de langue écrite l'ont si vite réservé dans l'usage à tout ce qui est écrit, à tout ce qui a besoin, en quelque sorte, d'être gravé : dogmes théologiques, sentences, mathématiques, traités de paix, textes de lois. Encore la langue française, une fois constituée, supplanta-t-elle bien vite cet idiome tout artificiel. On voit de loin en loin, — *apparent rari nantes*, — des traces, des symptômes d'appropriation de pronoms en articles dans la langue cicéronienne : d'abord, sous forme d'antécédents non strictement nécessaires des conjonctifs (nous en avons parlé plus haut) :

le livre *que* vous m'avez donné,
hic (*is*) liber *quem*...

puis, sous forme de simple rappel, sans proposition conjonctive :

P. 80, 21 : postea simul confundes omnia, id est collyria, lotium et piper *illud*...

ou bien encore, c'est un pronom indéfini construit avec un nom :

P. 106, 12 (cf. Ps.-Pl. I, 6, p. 18) : si *aliquod* animal aurem intraverit,

P. 288, 17 : sal tritum, senapi tritum, ovum crudum in *unum* vas mittuntur,

Ps.-Pline (II, chap. XVIII) avait dit simplement : *diffunditur in vaso.*

P. 288, 18 : et testa ovi *ipsius* oleo viridi repletur et in *ipsum* vas defunditur.

Ce luxe de rappels n'existe pas du tout dans le texte du Ps.-Pline ; et si ce n'est pas là précisément un article, c'est du moins l'expression de cet état d'esprit qui devait créer à nouveau les vrais articles.

C'est bien encore une sorte d'article indéfini, que la réduction à *quis* de la forme *aliquis* dans toutes sortes d'occasions ; c'est le τις des Grecs, assez rare en latin classique :

P. 277, 30 : si *quis* autem morsus intestinorum... insequitur.

Enfin, à la formule très complexe déjà signalée plus haut :

P. 249, 13 : *cum his quae supra scripta sunt,*

correspond, par une ellipse extrêmement hardie, et qu'on ne saurait

expliquer que par une véritable subaudition de l'article, plutôt conçu que définitivement formé, l'expression suivante, fréquement employée par notre auteur :

P. 275, 10, et *pass.* : *ad supra scripta*,
P. 119, 11 : reponuntur et sicca *supra dictis vitiis* adhibentur,
P. 169, 4 : adde *supra scriptum pondus*, etc.

Cette dernière expression, à un cas droit, n'est guère surprenante; d'autre part, on peut objecter que *supra dictum* ou *scriptum* est une locution traditionnelle dans les pharmocopées ; voici d'autres exemples :

P. 155, 11 : *pastillus ad tussim et ad sanguinem reicientes et ad stomachum solutum habentes.*

Scribonius avait dit, sans répéter la préposition, ce qui était un peu moins bizarre ;

rec. 92 : *pastillus ad tussim et sanguinem reicientes et st. sol. habentes.*

Un peu plus bas, Scribonius avait écrit, d'une façon identique :

dantur *ad* stomachum imbecillum *habentes* et sanguinem *reicientes;*

Marcellus transcrit un datif ;

P. 155, 19 : dantur stomachum imbecillum *habentibus* et sanguinem *reicientibus.*

Préposition ou cas oblique, c'est tout un, et Marcellus a multiplié, ici encore, un usage qu'il n'avait pas inventé, Mais les exemples suivants lui appartiennent en propre, et paraissent, au premier abord, être de telle nature, qu'on se demande s'il ne faudrait pas rétablir ici quelque article de basse latinité :

P. 293, 33 : globuli... dantur (τοῖς) *robustae aetatis* septem, pueris terni vel quini,
P, 216, 4 : motiunculas leves (τούτοις) *qui patiuntur* ex aqua calida dabis.

Cette dernière phrase est précédée, comme on va le voir, d'une construction analogue, précédée elle-même d'une construction plus clas-

sique, et celle-là d'une autre absolument correcte, si bien que, de la fin au commencement, on semble de proche en proche remonter de Marcellus à Cicéron, et, en sens inverse, descendre de Cicéron à Marcellus, c'est-à-dire en quelque sorte du latin vers le français :

(antidotum) *spleniticis* ex posca dabis, *paralyticis* ex aqua calida, *praecordia dolentibus* itidem ex aqua calida ; *tortiones ventris qui patiuntur* ex aqua calida dabis ; *motiunculas leves qui patiuntur* ex aqua calida dabis.

L'auteur, si attentif à éviter les équivoques, ne se préoccupe pas du tout d'expression comme celles-ci :

ad (τοὺς) sanguinem tussientes ;
P. 216, 9 : sicca tussi (τοῖς) laborantibus dabis,
P. 308, 28 : singulos pastillos (τῷ) coli dolore laboranti dabis,

où l'on ne voit pas tout d'abord de quels mots dépendent respectivement *sanguinem, tussi, coli*. L'exemple d'Ovide auquel on pense involontairement (*Métam,* I, 19, 20) :

« Frigida pugnabant calidis, umentia siccis,
Mollia cum duris, (τοῖς) sine pondere habentia pondus »,

est peut-être plus choquant encore ; mais qui ne sent précisément que c'est là une transcription littérale d'un auteur grec, de ces transcriptions comme Plaute, Térence, Virgile, s'en permettaient si souvent, et dans lesquelles il n'y avait guère que la forme des caractères qui fût latine ? Ces vers étaient assurément inintelligibles pour quiconque ne songeait pas au modèle grec : nous sommes loin de ce maniérisme pédantesque avec Marcellus, qui écrit ici sans recherche aucune, et songe uniquement à ne rien écrire qui ne soit absolument intelligible et compris. Le principe est tout autre, tout autre la cause, tout autres aussi les conclusions que nous pouvons légitimement en tirer.

Si l'article n'est pas vraiment né (il devait s'écouler tant de siècles avant qu'il fût employé comme aujourd'hui !), sa place du moins lui est faite, et cela de deux façons : d'abord par l'usage de plus en plus fréquent de pronoms-rappels de toute espèce, employés avec un

nom pour le préciser, même d'une manière indéfinie[1], c'est-à-dire qu'on éprouve le besoin de souligner plus nettement qu'autrefois le caractère plus ou moins défini d'un nom, tandis qu'à l'époque cicéronienne on s'en rapportait en somme au *sens de la phrase ;* — en second lieu, et cette seconde façon devrait presque être qualifiée de négative, par l'existence de constructions telles, que son éclosion ne pouvait manquer de se produire à bref délai. Dans l'expression :

P. 293, 33 : dantur — robustae aetatis septem,

le vide était pour ainsi dire fait, et l'article allait venir le combler. Hypothèse onéreuse, dira-t-on, et absolument gratuite, sans comparaison possible avec un fait réel ? Mais si nous revenons à ce qui s'est passé pour les cas et les prépositions, nous trouvons qu'il s'est produit incessamment, et jusqu'à ce que la transformation fût achevée vers le xv[e] siècle, deux phénomènes corrélatifs ; on employait, à titre explicatif et explétif, certains adverbes devant certains cas en soi insuffisamment clairs ; en même temps, par un phénomène bien naturel de phonétique, les désinences non accentuées se prononçaient de moins en moins. Il se produisait donc de ce chef une véritable insuffisance, un véritable vide, que seules les prépositions pouvaient combler, et les prépositions se sont ainsi multipliées au fur et à mesure que l'atonie croissante des désinences en rendait l'emploi indispensable. Mais, d'autre part, à mesure qu'on les employait davantage, on avait moins besoin de s'appliquer à bien prononcer les désinences, et celles-ci tombaient, si l'on peut dire, pour ne plus se relever. De même, l'usage de certains déterminatifs pour expliquer certaines constructions, a conduit à multiplier ces constructions qu'on pouvait d'autre part alléger, et rendre d'autant plus elliptiques que le déterminatif nécessaire était à portée. Il est fort plausible — l'exemple de Marcellus le prouve — que la multiplication des moyens de clarté ait produit celle des ellipses; et, comme les deux tendances ont pu ne pas cadrer toujours absolument dans le temps, il est arrivé qu'à cette époque, pourtant si avide de clarté, on ait admis parfois des ellipses vraiment surprenantes. C'est que l'explication était connue, et toute prête.

---

[1] Cf. p 229, 4, l'emploi du déterminatif *qualiscumque*.

* * *

S'il est exact qu'on peut définir les déterminatifs des *auxiliaires généraux de signification*, on doit reconnaître qu'il n'y a pas d'auxiliaires ni d'outils grammaticaux que Marcellus ait davantage employés, et ceci est encore beaucoup plus caractéristique que sa prédilection visible pour les prépositions au lieu des cas simples. Il n'existait pas d'outil plus précieux que le pronom ; soit qu'il rappelle, soit qu'il détermine, c'est le meilleur des instruments de clarté pour une langue. La préposition était un *agent* (si l'on peut s'exprimer ainsi, car l'homme seul *agit*, dans son aspiration instinctive vers la clarté plus grande) de dissociation de formes complexes, tout comme les verbes auxiliaires ; le pronom avec le double sens de πρό, n'a rien supprimé ni guère modifié en morphologie, pas même les personnes des verbes, que nous avons l'illusion de conserver encore ; mais il représente presque tout l'*esprit* de notre syntaxe.

Nous avons insisté ailleurs sur la nature et le rôle de cet élément si français qu'est le proclitique ; et nous reconnaissons volontiers que, si dans sa forme première on le voit poindre chez Marcellus, d'autre part sa vraie forme, au sens large du mot, qui est sa *construction*, n'existe guère encore d'une façon systématique ; mais le travail est déjà si avancé, qu'entre cette langue du *de Medicamentis* et celle du XIV^e^ siècle, il n'y a vraiment à ce point de vue presque aucune différence. Il n'est que juste d'ajouter que Marcellus n'est pas seulement clair parce qu'il compose un ouvrage de vulgarisation, mais parce qu'il est un Gallo-Romain, plus français déjà que vraiment latin. Antécédents, proclitiques (c'est tout un en somme), rappels de forme proclitique ou accentuée, enfin pronoms-adjectifs : autant d'outils, autant de signes indicateurs, dont l'honnête compilateur a jalonné son champ de recettes plus ou moins naïves, toutes de très bonne foi. Ne pas confondre une herbe avec une autre, ne pas se tromper de jour ni d'heure, ni de formule magique, c'est son premier souci pour ses lecteurs.

Aussi a-t-il multiplié les synonymes, donné les noms les plus vulgaires de ses simples, et, quand il n'y avait pas à joindre aux noms

leurs synonymes de forme nominale, il y joignait, ce qui parfois vaut bien autant, des synonymes précieux, sous la forme de pronoms de toute espèce. Il est verbeux, parce qu'il veut être compris; mais ce verbiage, sous une forme bien modeste encore, c'est déjà du français, cette langue la plus riche du monde en flèches indicatrices, celle dans laquelle il est le plus aisé, pour ne pas s'égarer *en syntaxe*, de se passer d'un guide patenté. Le guide imprimé suffit, et ce guide, c'est le déterminatif, c'est le pronom sous toutes ses formes.

CONCLUSION

Que reste-t-il, dans le latin du *de Medicamentis*, de la belle langue Cicéronienne, dont la préface de Marcellus nous donnait jusqu'à un certain point l'illusion?

Du style, il vaut mieux ne pas parler, et l'on a tout dit quand on a une fois reconnu que Marcellus sacrifie tout à la clarté; que les constructions, sans avoir perdu la liberté qu'elles conserveront en français jusqu'à la fin du moyen âge, sont devenues cependant beaucoup plus simples; que les longues périodes sont fort rares et ne sont le plus souvent qu'un amas de renseignements coordonnés, ou plutôt accumulés; en un mot, que ce livre est à peine *écrit*, ce dont nous n'aurons garde de nous plaindre, puisque c'est précisément là ce qui, à notre point de vue, lui donne sa véritable valeur.

En syntaxe, s'il est vrai que la plupart des *règles* sont observées, et que les prépositions, par exemple, sont toujours suivies des cas qu'elles *régissaient* au temps d'Auguste, il faut remarquer que cet auxiliaire s'est multiplié au point de rendre généralement inutiles les désinences de ces mêmes cas. Il existe encore des ablatifs de manière, des génitifs de propriété et des datifs d'intérêt; mais le plus souvent ces cas, sans préposition à l'origine, sont maintenant expliqués et par conséquent déformés. Les sens temporels s'atténuent, les valeurs modales s'effacent, les voix deviennent confuses. Surtout, dans les propositions les plus diverses, les déterminatifs, simplifiés, s'entassent, les rappels sont prodigués, les pronoms, comme surmenés, *s'exténuent* au sens littéral du mot, en adverbes invariables; plus d'attraction de genre, le neutre des outils grammaticaux est

plus stable, et l'article apparaît déjà. Les anciennes règles ne sont pas violées ; elles sont écartées ou faussées, ou bien encore elles ne suffisent plus à la clarté requise ; et voici qu'il surgit de toutes parts des auxiliaires de sens, qu'une survivance plus réelle de ces règles-là eût rendus superflus comme autrefois. Bien sue et bien retenue, la vieille syntaxe n'eût peut-être pas suffi aux besoins croissants de probité dans le langage, et à ce développement incompressible, surtout en terre française, de l'esprit analytique ; mais, en vérité, on applique cette syntaxe antique d'une façon machinale, et les anciens irréels, potentiels ou cas simples ne sauraient être compris, s'ils n'étaient soulignés d'adverbes ou commentés par des auxiliaires. On a dit avec raison [1] que la syntaxe personnelle d'un grand écrivain n'existe pas, que la syntaxe d'une époque existe seule ; mais cela est encore plus vrai d'un vulgarisateur volontaire et d'un homme sans génie comme Marcellus. Le règne de la pure syntaxe latine en pays Gallo-Romain était dorénavant terminé.

La morphologie au premier abord est impeccable, à tel point, qu'après l'avoir étudiée attentivement, nous n'avons pas cru devoir en parler ici d'une façon particulière : pas de barbarismes, des formes correctes, des genres bien maintenus, des dérivations à peu près sages, des *déclinaisons* et des *conjugaisons* bien sues ; mais qui ne voit que, la syntaxe une fois altérée comme nous venons de le dire, la morphologie des cas obliques ou des modes et temps secondaires n'existe plus qu'en façade ? Qu'importe désormais de bien décliner *dominus* au datif ou à l'ablatif, si une préposition régulièrement exprimée rend superflue la complication des vieilles désinences ? Nous aussi, nous écrivons .

aime, aimes, aime (t), aiment,

et nous voyons là quatre formes bien distinctes : qu'importe, si nous les prononçons exactement toutes de même, au point de faire sentir de moins en moins les liaisons avec les consonnes finales ? Ce ne sera bientôt peut-être qu'une seule forme apparente, dont les sens divers

---

[1] P. de Julleville, *Hist. de la langue et de la litt. franç.*, t. VIII, p. 898. « La puissance des écrivains, si grande sur les mots, s'arrête à la syntaxe », a dit F. Brunot, *ibid.*, p. 803.

seront différenciés par les seuls pronoms. Pour les substantifs, nous avons eu la franchise de supprimer, même en écrivant, toute morphologie casuelle; pour les verbes, nous n'en sommes pas encore là, parce que l'analyse des formes abstraites a été plus lente ; en somme, nous qui gardons nos six formes personnelles par temps et par mode, nous ne sommes ni plus ni moins illogiques que les contemporains gaulois de Marcellus, qui conservaient pieusement par genre et par nombre leurs six formes casuelles, dont on ne prononçait guère plus de deux. Sous l'édifice en apparence intact, un immense travail de destruction s'est accompli lentement, secrètement, mais d'une façon certaine ; et comme, dans les choses d'ordre naturel, toute destruction est en même temps et à quelque titre la construction d'autre chose, le jour où sous la poussée des nationalités naissantes la langue latine proprement dite s'est trouvée être une langue morte, à la même place on a vu, toutes grandes déjà, quoique bien imparfaites encore, surgir et se développer les langues néo-latines. Ces nouveaux parlers s'étaient sourdement formés et fortifiés à l'ombre de l'ancienne langue, non sans rapports superficiels avec elle ; mais ils en différaient par l'agencement, la structure, la physiologie, la vraie syntaxe. Nous ne parlons pas latin, à ce point de vue ; l'auteur même de la *Chanson de Roland* ne parlait déjà plus latin. C'était, si l'on veut, le même matériel, mais la marche était nouvelle ; la lourde machine avait fait place à des organismes variés, plus souples, plus légers, plus vifs, plus accommodés aux besoins nouveaux de peuples tout jeunes, qui allaient grandir et prospérer à leur tour :

Multa renascentur quae jam cecidere...

du sol jonché des ruines du latin classique, croissaient vigoureusement de nouvelles pousses, mieux appropriées chacune aux exigences de sa portion de terrain. En étudiant le *de Medicamentis*, nous avons voulu simplement observer, de notre mieux, un *moment* intéressant de la transformation du latin sur la terre Gallo-Romaine.

Dans le livre de Marcellus, tout paraît être latin ; mais, s'il est vrai que le professeur y trouverait peu de fautes à corriger, c'est parce qu'il ne s'occuperait que des manquements à la grammaire élémentaire, et, pour dire le seul mot juste, il ne rechercherait que les fautes d'*orthographe*. Ce qui est intact dans ce livre, ce qui est correct, ce qui est latin sans altération, c'est en somme l'ortho-

graphe ; le reste est déjà tout branlant et vermoulu. Non cependant que le *français* se trouve déjà tout formé, et qu'il n'y ait qu'à débarrasser les mots de leur désinence, comme un poussin de sa coquille, pour avoir la langue que nous parlons, ou même celle des vieux trouvères : le *roman* n'est pas encore constitué. C'est que l'orthographe est plus qu'un vêtement, c'est une armure naturelle ; elle tient au corps, le protège et le maintient. Grâce à elle — disons simplement : à cause d'elle, — le besoin d'une construction fixe[1] dans certains cas ne se fait pas encore sentir, et, sauf pour quelques proclitiques en formation, ne se fera pas sentir d'assez longtemps ; de longtemps le pronom personnel ne sera pas requis devant les formes verbales, de longtemps même l'article, connu et employé parfois, ne sera pas régulièrement placé devant le nom. L'ancienne orthographe n'a cédé que peu à peu, et, tant qu'elle persistait, les apparences étaient sauvées, la langue classique durait jusqu'à se survivre à elle-même (et le *de Medicamentis* est déjà contemporain de cette survivance), nous pourrions dire que l'orthographe, dans sa lente retraite, a protégé l'évolution. Ne la maudissons pas trop, soyons-lui indulgents quand elle nous paraît être par trop réfractaire aux nouveautés : son rôle n'est pas d'être *dans le mouvement*, mais précisément de modérer le mouvement incessant du langage ; il n'est que juste de ne pas oublier ses longs services.

* * *

On le voit : nous ne sommes pas réduits à dire ici, en nous excusant d'étudier un pareil auteur, que, dans l'immense naufrage des

---

[1] « Ce qui distingue notre langue des anciennes et des modernes, a dit Rivarol en 1784 dans son fameux *Discours*, c'est l'ordre et la construction de la phrase » ; c'est aussi, et au même titre, le rôle toujours croissant des *outils grammaticaux ;* et si, d'après la définition de Rivarol, le texte de Marcellus n'est pas français — non plus que celui des Chansons de geste, — à l'autre point de vue il l'est déjà nettement. Mieux que l'examen de la construction, celui des outils grammaticaux permet de juger, d'ausculter, pour ainsi dire, une langue et de savoir à quoi s'en tenir sur l'état de sa santé, de son développement, de son évolution. C'est ainsi que le latin de Marcellus, de construction correcte ou à peu près, se révèle, à l'examen grammatical des exposants, en pleine décomposition.

œuvres antiques, il n'est pas une épave, si petite et si insignifiante qu'elle paraisse être, qui ne puisse être l'objet d'une remarque intéressante, ou nous fournir un renseignement précieux. Loin de là : parmi les écrivains contemporains et compatriotes de Marcellus, Ausone, Paulin de Nole, Sulpice Sévère, il n'en est pas un, sauf peut-être Q. Julius Hilarianus, qui soit aussi important que lui au point de vue où nous nous sommes placé. La plupart d'entre eux ont tellement travaillé leur style, et surtout, dédaignant la foule, se sont si constamment appliqués à imiter les classiques, vieux de quatre siècles, que l'on chercherait vainement chez eux des traces significatives de gallicismes : ils écrivaient pour une élite, dans une langue précieuse et ciselée, et qui pourrait passer pour classique, si elle ne trahissait par ailleurs tout le maniérisme, l'artificiel, la fâcheuse imitation qui caractérise les époques de décadence. Quant à Hilarianus, il faut bien reconnaître qu'il mérite parmi tous ceux-là une place à part, puisqu'il est aussi peu que possible un imitateur, et que le génie personnel ne lui a pas manqué ; mais il écrit avec tant de négligence et d'incorrections de toute espèce, que sa forme est à peine latine. Entre ces deux écoles, ou plutôt entre ces deux manières propres à la décadence, Marcellus s'est fait une place à part : respecter la grammaire comme l'illustre maître Guérin respectait la loi, en la tournant, c'est, quoi qu'en dise celui-ci, ne plus l'observer qu'en apparence, et nous avons tâché, dans les chapitres précédents, de faire ressortir la fragilité et l'insignifiance, en définitive, de cette apparence de correction. C'est de la bonne tenue, guère autre chose.

S'il est permis de distinguer dans un langage, comme en toute chose, la matière d'une part, la forme ou l'esprit d'autre part, Marcellus, par l'esprit, est déjà certainement des nôtres, quoique par la matière il soit bien éloigné de nous. Rien n'est plus significatif que d'opposer, non seulement pour les rythmes, comme nous l'avons fait au début, mais pour la forme au sens le plus large du mot, les passages dans lesquels Marcellus s'applique, et ceux, infiniment plus nombreux, où il s'abandonnait à son tempérament et au goût de ses contemporains les plus humbles. On connaît la préface, et nous n'y reviendrons pas : rappelons encore une phrase qui est certainement de notre auteur, puisqu'elle est, au beau milieu de son livre, une précaution oratoire :

P. 353, 17 : *Invictam potionem ad sciaticos*, etc.[1].

Quels rythmes, et quelle belle période cicéronienne ! Immédiatement après, c'est la multiplication des rappels, des synonymes, des propositions en style coupé ; c'est le Marcellus que nous avons reconnu dans cette étude. Quand il travaille son style, il n'est en rien plus intéressant pour nous que n'importe lequel de ses contemporains : en fait, il l'a travaillé parfois, mais juste assez pour que l'opposition, nous pourrions dire le contraste avec le reste soit plus instructif. S'il est juste de penser, avec P. de Julleville[2], que « ce que nous nommons le français n'est autre chose que du latin prolongé à l'état vivant, tandis que le latin des livres s'est perpétué à l'état mort », on doit reconnaître dans le *de Medicamentis*, avec des vestiges en somme assez rares du latin *perpétué à l'état mort*, l'existence de ce latin toujours vivant, qui, sous la forme de la langue que nous parlons aujourd'hui, devait être appelé à de si hautes, à de si brillantes destinées. C'est que la langue nouvelle vaudra incontestablement mieux que celle dont elle sera sortie,

Le latin classique, en effet, tel que nous le connaissons par les livres, ne saurait rivaliser avec le français, tel qu'il s'est lentement développé et constitué. Le plus grand mérite de la langue-mère est en somme d'avoir possédé en soi les qualités nécessaires pour donner le jour aux langues néo-latines, dans lesquelles elle survit ; la langue latine n'était pas à la hauteur dn génie romain. A côté du grec, toujours jeune depuis trente siècles et plus encore, le latin n'a fait que passer, et passer vite, cédant la place aux langues supérieures qui sont nées de sa force, et qui ont supplanté ses insuffisances. Et, entre ces langues néo-latines, il est presque banal d'affirmer qu'il n'en est pas de plus souple dans la rigidité apparente de sa construction, de plus douce malgré la précison un peu sèche de sa phonétique, de plus riche sans folle opulence, de plus honnête surtout et de plus claire que la langue française qui est la nôtre. Nous la voyons se former chez Marcellus au contact des humbles ; elle est restée populaire, et c'est de là que vient sa grande force de résistance. Elle pos-

---

[1] Cf. sup. ch. I, *sub fin.*

[2] *Ouvr. cit.*, t. I, p. 1.

sède en soi des éléments de fixité et de perfectionnement qui la mettent pour longtemps à l'abri des catastrophes. Nous pouvons en être fiers et, tout en luttant pour elle, être confiants dans l'issue de la lutte : il n'est pas, dans l'état des choses, de fléau ni de malheur susceptible de l'anéantir. Le modeste et charitable auteur du répertoire *de Medicamentis*, livre si simple, si naïf, et qui nous fait sourire par la candeur de ses recettes accumulées, en connaissait déjà quelque chose : c'est là pour nous son mérite le moins contestable et le plus assuré.

Maintenant que l'*identité* du latin et du français est une vérité acquise à la science linguistique, il nous a paru intéressant de remonter au-delà des débuts mêmes du français, de l'étudier en quelque sorte antérieurement à sa constitution en tant que langue particulière, et, par conséquent, d'appeler l'attention sur un ancêtre oublié ou méconnu, en tout cas ignoré. L'œuvre de Marcellus est à cet égard un document de quelque valeur, et d'un genre tout spécial : c'est ce que nous voudrions avoir suffisamment démontré,